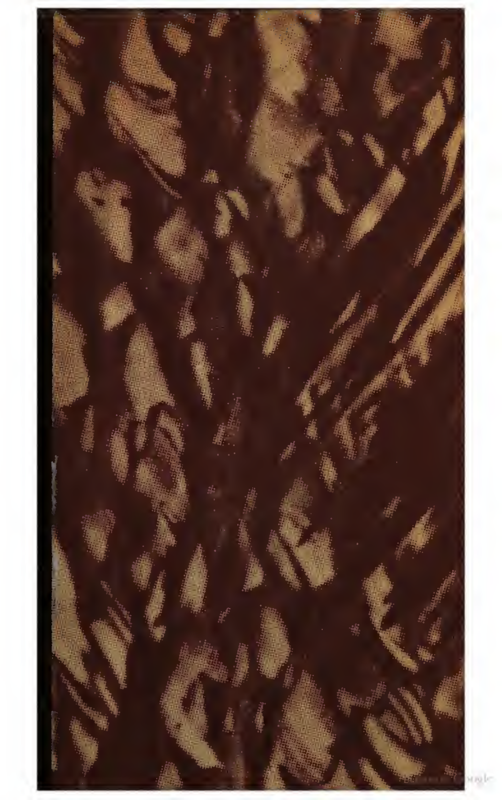






DE LA TOLÉRANCE DANS LA RELIGION OU DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

PAR CRELLIUS.

L'INTOLÉRANCE CONVAINCUE DE CRIME ET DE FOLIE.

Ouvrage traduit de l'Anglois.

LONDRES

MDCCLXIX.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

AVERTISSEMENT.

CE Traité si peu connu & si digne de l'être est du fameux Socinien Crellius *qui le publia en* 1637. *sous ce titre* Junii Bruti, Poloni, vindiciæ pro religionis libertate. *Le Cene, Ministre Arminien, en donna en* 1687. *une traduction qu'il fit imprimer à la suite de ses* Conversations sur diverses matieres de religion, *sans dire un seul mot de l'Auteur de cet excellent Ouvrage, & sans avertir même qu'il n'en étoit que le traducteur : infidélité d'autant plus blamable que, bien loin d'avoir étendu les idées, fortifié les preuves & les raisonnemens de* Crellius, *& s'être acquis par des changemens & des additions considérables quelques droits sur*

son Ouvrage, on peut assurer au contraire que ce Traité a beaucoup plus perdu que gagné par sa version qui est écrite d'un stile tout-à-fait obscur & barbare, & qui souvent même dénature & altere le sens de l'Auteur au point de le rendre absolument inintelligible. On a donc retouché en une infinité d'endroits le stile de cette version ennuyeuse & presque inlisible avant cette réforme : on l'a rendu plus clair, plus châtié & plus énergique : les inexactitudes sans nombre qui corrompoient le sens ont été rectifiées d'après le texte auquel on a tâché de conserver toute sa force. Peut-être eût-il fallu donner une nouvelle traduction de l'Ouvrage entier pour éviter les inégalités de stile qui s'y trouvent nécessairement en quelques endroits, &

lui rendre tout l'éclat qu'il mérite : mais ce travail auroit exigé plus de tems que les circonſtances dans leſquelles l'Editeur s'eſt trouvé, ne lui en ont laiſſé. Il eſpere donc que malgré ces diſparates qui ne touchent point au fond des choſes, les lecteurs qui s'intéreſſent aux progrès de la raiſon lui ſauront quelque gré d'avoir tiré cet excellent Ouvrage de l'oubli profond dans lequel il étoit enſéveli depuis plus de cent ans, & d'avoir contribué à la publication d'un livre qui met dans un ſi beau jour l'utilité, la juſtice & la néceſſité d'une tolérance univerſelle, les ſophiſmes, l'aveuglement & l'atrocité des perſécuteurs, & la mauvaiſe politique des Souverains qui, par la protection qu'ils leur accordent, ſemblent autoriſer une partie de leurs ſujets à égorger l'autre.

TABLE.

DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE.

CHAP. I. *Que les Catholiques doivent accorder la liberté de Conſcience & de Religion qu'ils ont promiſe à ceux qu'ils appellent Hérétiques, quand même ils pourroient les opprimer ſans en recevoir aucun préjudice.* Pag. 1

II. *Que les Catholiques peuvent ſans bleſſer leur conſcience accorder la liberté de Religion aux hérétiques & pourvoir à leur ſûreté.* . 17

III. *Que les Catholiques doivent accorder aux hérétiques la liberté de Religion, & pourvoir à leur ſûreté.* . 54

T A B L E.

SECONDE PARTIE.

CHAP. I. *Sur le Blasphême.* 88

II. *De la charité & de l'indulgence réciproque.* . . 103

III. *De l'inutilité & de la barbarie des persécutions.* . . 111

IV. *Combien la violence & la fraude sont opposées à l'esprit de la religion. Des effets différens de la tolérance & du faux zéle.* . 119

V. *Que la violence & la fraude en matiere de Religion tendent plutôt à ruiner la Religion qu'à la faire fleurir. La conduite inspirée par la nature aux Payens est la condamnation de celle des Chrétiens.* . 128

VI. *De l'esprit destructeur de la persécution. Les Intolérans sont des frénétiques. Leur impudence & leur peu de capacité pour faire des Prosélytes.* . 138

VII. *Combien les haines & les persécutions sont opposées à l'Evangile & révoltantes pour la raison.* . . 150

VIII. *De la force de l'habitude & du pouvoir de l'éducation sur-tout en matiere de religion.* 157

IX. *La persécution & l'intolérance sont des marques visibles d'Apostasie.* . . 162

DE LA TOLÉRANCE DANS LA RELIGION OU DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Au Roi de France & à Son Conseil.

CHAPITRE I.

Que les Catholiques doivent accorder la liberté de Conscience & de Religion qu'ils ont promise à ceux qu'ils appellent (*) Hérétiques, quand même ils pourroient les opprimer sans en recevoir aucun préjudice.

LES ÉCRITS des plus savans Catholiques & la nature même des choses

(*) On laisse dans cet Ecrit les noms de Catholiques & d'Hérétiques à ceux à qui l'Eglise Romaine a accoutumé de les donner, sans préjudicier toutefois à la cause de la vérité; parce

prouvent que la Religion Catholique permet d'accorder aux Hérétiques la liberté de Religion, parce qu'on ne pourroit les détruire sans compromettre violemment la cause & les intérêts de l'Eglise. Il s'ensuit de-là que cette même Religion doit soutenir qu'après qu'on a promis la liberté de conscience aux Hérétiques, on ne peut les en priver, quand même on pourroit les opprimer sans en recevoir aucun préjudice; car lorsque les Catholiques promettent aux Hérétiques de ne pas les inquiéter pour cause de Religion, ils s'obligent à ne leur faire aucun mal, quand même ils en auroient le pouvoir : en effet pourquoi promet-

que lorsque ceux dont les sentimens different de ceux de cette Communion, demandent qu'on leur accorde la liberté de conscience & la paix civile, il faut prouver ou qu'ils ne sont pas hérétiques, ou que quand même ils le seroient, il faudroit encore les laisser vivre en repos. La premiere de ces Controverses ne peut se terminer qu'en faisant en quelque sorte passer dans leur parti ceux qui les traitent d'hérétiques, en les convaincant par de bonnes raisons du contraire; ce qui demande une longue controverse. Mais la seconde de ces difficultés peut se terminer facilement. C'est pourquoi on s'attache ici à montrer que quand même ils seroient hérétiques, il faudroit les tolérer.

troient-ils de ne pas faire ce qui leur ſeroit impoſſible, ou ce qu'ils ne pourroient faire ſans ſe cauſer un grand tort à eux-mêmes? Puis donc que la foi des ſermens exige que l'on s'acquitte exactement de ce qu'on a promis, il faut de toute néceſſité que les Catholiques tolerent les hérétiques quand même ils pourroient les opprimer ſans ſe nuire, à moins qu'ils ne veuillent paſſer pour des perfides; & que ſi leur conſcience leur permet de promettre la liberté de religion ſans limiter le tems, elle leur permette auſſi & leur ordonne même de conſerver toujours cette liberté aux hérétiques, quand même ils pourroient la leur ravir impunément.

Mais pour mieux comprendre cette maxime du droit naturel, il faut examiner la nature de tous les pactes & de toutes les conventions. Lorſque quelqu'un traite avec un autre il s'engage ou il lui promet de faire quelque choſe qu'il pourroit d'ailleurs ne pas faire ſans préjudicier à ſes intérêts; ou même en trouvant quelque avantage à agir de la maniere oppoſée; & celui qui cherche ſa ſûreté exige des autres qu'ils faſſent ce qu'ils pourroient ne pas faire, & dont l'omiſſion pourroit même leur être plus

utile, & plus agréable que l'exécution. En effet les traités & les alliances ont été inventés afin que chacun pût être en ſûreté dans la poſſeſſion de ſes biens dans le tems même qu'un des partis ne pourroit être empêché de mal faire, ni par une force extérieure ni par la conſidération du mal qui pourroit en réſulter pour lui; car la foi des ſermens doit tenir lieu de contrainte. C'eſt pourquoi lorſque les Catholiques pourvoyent à la liberté des Hérétiques pour l'avenir, & que les Hérétiques veulent qu'on la leur aſſure, ceux-là veillent à la ſûreté de ces derniers dans le tems même où il leur ſeroit avantageux de les opprimer, & les autres de leur côté cherchent leur propre ſûreté: Et ſi la conſcience des Catholiques ne le leur permet pas, elle ne leur permettra pas non plus de faire de ſemblables traités avec les Hérétiques, & encore moins de les confirmer par ſerment. D'où il s'enſuivra que les Catholiques ſe ſont rendus coupables d'un péché grave, quand ils ont fait ces traités avec eux, & que non ſeulement les Docteurs Catholiques ont erré quand ils ont approuvé ces traités, mais que le Pape même qui eſt le chef de l'Egliſe Catholique, & qui, comme tel, n'a pas

condamné les écrits de ces Docteurs qui approuvent ces traités publiés par les Jésuites mêmes, a été aussi dans l'erreur. Il s'ensuivroit encore de-là que les Hérétiques sont dans l'obligation étroite, s'ils veulent être en sûreté, de faire ensorte, dans les pays où ils sont les maîtres, d'exterminer les Catholiques quoiqu'ils cherchent à vivre en repos, parce qu'ils sçauroient que dès que les Catholiques trouveroient l'occasion de les opprimer, ils pourroient non seulement en profiter en écoutant la voix de leur conscience, mais qu'ils ne pourroient pas même agir autrement en suivant la même régle, & qu'ils seroient même obligés de le faire par motif de religion, quoiqu'ils eussent promis formellement de faire le contraire; parce que ces promesses, quelque confirmées qu'elles fussent par serment, deviendroient vaines & frivoles dès que l'occasion d'opprimer impunément les Hérétiques se présenteroit; c'est pourquoi à moins que les Hérétiques ne fussent résolus à trahir leurs intérêts & leur vie, ils ne devroient jamais pardonner aux Catholiques, dès qu'ils pourroient les opprimer; & même, pourvû qu'il y eût quelque apparence & quelque espérance d'y réussir

par la voie des armes, ils devroient les prendre & ne pas attendre que le tems ou le changement des affaires & des circonſtances miſſent les Catholiques en état d'être en plus grand nombre & d'être les plus forts, mais ils devroient les attaquer & hazarder plutôt quelque choſe que d'attendre de leur part une ruine & une perte certaine.

Si donc cela paroît abſurde aux Catholiques, ſi, ſans aucun ſcrupule de conſcience, & avec l'approbation de leurs Docteurs & de leurs Paſteurs, ils font des traités dans les Royaumes & dans les Etats où ils ſont moins puiſſans que les Hérétiques, il faut auſſi de toute néceſſité que la conſcience leur permette de garder ces traités dans le tems même où ils trouveroient leur avantage à les enfreindre. Et en effet ſi les Catholiques pour éviter la ruine de leur Egliſe font quelquefois de ces traités, ils doivent auſſi dans la ſuite céder aux intérêts & aux avantages qu'ils pourroient eſpérer de l'oppreſſion des hérétiques. Car il eſt juſte que ceux qui ont retiré de l'utilité de ces traités, ſouffrent auſſi les inconvéniens qu'ils peuvent leur apporter dans la ſuite; quoique dans le fond il n'y ait aucun préjudice à ſouffrir

en cela, comme nous le montrerons plus amplement dans le Chapitre suivant. Il faut ici ajouter que c'est la loi de la nature *de ne pas faire à un autre ce que nous ne voudrions pas que l'on nous fît*, & qu'au contraire c'est la loi de Dieu & de Jésus-Christ (1) *de faire aux autres ce que nous voulons qu'on nous fasse*. Or quels sont les Catholiques qui, s'ils avoient reçu des Hérétiques dans les Etats qui leur sont soumis, la liberté de conscience, par quelque nécessité qui eût contraint ceux-ci à la leur accorder, voulussent qu'on leur fît violence, cette nécessité venant à cesser? N'appelleroient-ils pas avec raison ce traitement une perfidie? Pourquoi donc croiront-ils que cela leur soit permis, & sous quel prétexte le font-ils?

Je ne crois pas que les personnes modérées d'entre les Catholiques, voulussent dire qu'il faut ne garder ni la foi ni le serment aux Hérétiques, quoique quelques fanatiques d'entre eux l'aient dit dans l'emportement de leur haine: ni qu'ils voulussent leur appliquer ce que (2) Cicéron a dit des brigands, que ce n'est pas une tromperie que de ne

(1) Matth. Cap. 7. verset 12.
(2) Cicéron Lib. 3. de officiis. Cap.

leur pas donner ce qu'on leur a promis, lorſqu'on eſt échappé de leurs mains, quand même on s'y ſeroit engagé par ſerment; je ne penſe pas non plus qu'aucun Catholique ſenſé ayant juré fidélité aux hérétiques, voulût dire, comme ce fourbe dans Euripide : *je l'ai juré de la langue mais je ne l'ai pas juré du cœur* : comme ſi l'hérétique étoit un brigand & un ennemi de tous les hommes, avec qui on ne pût entretenir aucune ſociété, & par conſéquent avec qui ni la foi ni le ſerment ne puſſent avoir lieu : ou comme s'il étoit même plus méchant que les brigands, parce que ceux-ci ne tuent que le corps, & que l'hérétique tue l'ame. Car ſi cela étoit, aucun hérétique ne devroit jamais ſe fier ni aux paroles, ni aux promeſſes, ni aux alliances, ni aux ſermens d'aucun Catholique; mais il devroit les regarder comme des fourberies & des artifices inventés pour tromper les autres.

D'ailleurs, quoi de plus indigne, ſurtout d'un Chrétien, que d'affirmer que quelqu'un puiſſe jurer de la langue contre les ſentimens de ſon cœur, c'eſt-à-dire, puiſſe jurer qu'il fera non ſeulement le contraire de ſa penſée, mais même ce qu'il croit impie? Qu'y a-t-il

de ſacré & d'inviolable ſi l'on en vient juſqu'à abuſer de la religion du ſerment? Y auroit-il quelque Chrétien qui oſât aſſurer qu'il fût permis de prendre en vain le ſaint & redoutable nom de Dieu pour confirmer des menſonges & des impiétés? Il eſt bien vrai que ſi l'on s'eſt quelquefois engagé par ſerment à faire quelque choſe qui ne ſe puiſſe exécuter ſans crime, il eſt permis de révoquer ce ſerment : mais il n'eſt pas moins vrai qu'il ne faut jamais affirmer par ſerment ce qui ne peut ſe faire ſans impiété; & celui qui l'auroit fait par erreur, ne pourroit aſſez déplorer ſa faute, tant s'en faut qu'il puiſſe le faire de propos délibéré & avec connoiſſance de cauſe. Car on ne doit pas même s'obliger par de ſimples promeſſes à faire rien d'injuſte & de criminel, à plus forte raiſon n'eſt-il pas permis de confirmer par ſerment une promeſſe impie. Certainement celui qui le fait ſe rend parjure, & doublement coupable : premiérement en ce qu'il a promis de commettre une impiété, & en ſecond lieu parce qu'il a confirmé, par une choſe très-ſainte, une promeſſe impie & a abuſé du nom de Dieu. Il n'y a point ici de néceſſité qui excuſe; car un Chrétien devroit

plutôt mourir mille fois que de se résoudre à un serment si criminel. Ainsi lorsqu'Euripide fait dire à un de ses interlocuteurs *j'ai juré de la langue*, *mais mon cœur n'a pas juré*, & lorsque Cicéron dit qu'il ne faut pas payer à un voleur le prix de notre liberté & de notre vie que nous lui avons promis avec serment, ils avancent tous deux des pensées fausses & qui décelent la source corrompue d'où elles partent. Ou il ne faut pas jurer, si nous projettons d'enfreindre nos promesses, ou si nous sommes persuadés qu'il soit déshonnête de nous en acquitter & qu'il y ait même de l'impiété à le faire ; ou, si nous croyons que nous pouvons jurer, il faut observer religieusement ce que nous avons promis ; car Dieu ne permet pas qu'on se moque de lui, ni que celui qui abuse de son saint nom demeure impuni.

Voyez combien la pensée & le jugement de Dieu, & de ceux qui le craignent, sont éloignés des pensées d'Euripide & de Cicéron. Dieu avoit commandé aux (3) Israëlites de faire périr tous les habitans de la Palestine, de ne faire aucun traité avec eux, & enfin de

(3) Nomb. 33. 52. Deut. 7. 2. 3.

n'en avoir aucune compassion à cause de leur horrible idolâtrie & de leurs autres crimes. Cependant les (4) Gabaonites qui habitoient dans ce pays, étant venus vers Josué & vers le reste du peuple, feignant qu'ils n'étoient pas Cananéens, mais qu'ils venoient de fort loin, obtinrent par cette fraude que Josué & les autres Princes du peuple fissent alliance avec eux & la confirmassent par serment. Qu'auroient fait dans cette occasion ceux qui croyent qu'on n'est pas obligé de garder les traités & les sermens faits aux hérétiques, quoiqu'il n'y ait aucune surprise de la part de ces derniers, & que tout se soit fait sincérement à la vue du soleil ou plutôt de Dieu? N'auroient-ils pas dit que ce traité étoit impie & contraire au commandement & à la défense expresse de Dieu, que de plus il n'avoit été obtenu que par fraude, qu'ainsi il étoit nul & qu'il falloit le rétracter, qu'à la vérité Josué & les Princes du peuple avoient juré, mais sous une espece de condition, sçavoir, supposé que les Gabaonites eussent dit la vérité & qu'ils ne fussent pas Cananéens, ce qui étant faux, le serment étoit nul? Mais Josué avoit d'autres

(4) Jos. 9.

principes, & les Princes & le peuple qu'ils avoient instruit avoient d'autres pensées; car ayant découvert le mensonge trois jours après, ils ne laisserent pas de leur pardonner; & comme le peuple en murmuroit, ils lui répondirent : (5) *Nous leur avons juré au nom du Seigneur Dieu d'Israël, c'est pourquoi nous ne pouvons leur toucher.* Dieu ratifia lui-même ce serment & défendit de le révoquer dans la suite. Saül en ayant (6) fait mourir plusieurs quelques siecles après, Dieu envoya la famine à tout le peuple du tems de David, & ce crime de Saül ne put être expié qu'en perdant sept de ses enfans.

Si donc Dieu voulut que les Israëlites observassent le traité & le serment fait avec les Gabaonites contre sa défense expresse, & nonobstant leur fraude : pourquoi ne faudroit-il pas garder les traités & les sermens prêtés aux hérétiques, qu'ils ont obtenus de bonne foi & sans surprise; sur-tout n'y ayant aucun commandement de les exterminer ni de les punir, comme il y en avoit un de détruire tous les Cananéens, ainsi que nous le verrons encore plus amplement

(5) Jos. 9. 19.
(6) Samuel. Liv. 2. Cap. 21.

dans la ſuite ? Il n'y a rien ſur-tout de plus injuſte que de traiter comme des voleurs publics ou même encore plus cruellement, & de regarder comme des gens avec qui on ne peut avoir aucune ſociété, & à qui on ne doit pas garder la foi, ceux qui ne ſçavent pas qu'ils ſoient hérétiques & qui ne le ſeroient pas s'ils le ſçavoient ; mais qui croyent fermement qu'ils ont de la religion des idées ſaines & conformes à la vérité, qui ne font tort à perſonne & qui n'en ont pas même la penſée. Car les voleurs ſçavent bien qu'ils envahiſſent le bien d'autrui, & ils pechent contre la loi de la nature que chacun porte gravée dans ſon cœur, ils n'ignorent pas qu'ils font mal, &, ce qui eſt d'une toute autre importance, ils troublent la paix & la tranquilité des autres. C'eſt pourquoi péchant contre le droit civil, il eſt juſte qu'ils ſoient punis par des peines civiles & que le Magiſtrat que Dieu a établi pour conſerver la paix & la ſureté publique, les puniſſe comme des perturbateurs du repos public. Mais les hérétiques qui entretiennent la paix avec les autres & qui ne ſouhaitent rien tant que de la rendre durable, ne ſçavent ni qu'ils pechent, ni qu'ils com-

mettent quelque chose contre le droit civil.

Si on dit qu'ils tuent les ames, (ce qu'ils ignorent absolument, étant fort persuadés du contraire) cette raison auroit aussi bien lieu contre tous les infideles, comme les Juifs & les Mahométans que les Catholiques tolerent cependant dans leurs Etats, comme le Pape dans l'Italie & le Roi de Pologne en quelques lieux de son royaume.

Si l'on insiste en disant que ces infideles ne répandent pas leur venin comme les hérétiques; je répondrai qu'ils donnent néanmoins la même instruction à leurs enfans; qu'ils attirent même les Chrétiens dans leur parti quand ils le peuvent, & qu'il ne tient pas à eux qu'ils n'y réussissent, n'y ayant que la constance des Chrétiens ou le mépris profond qu'on a dans ces pays pour les Juifs & les Mahométans, qui soit un obstacle à leurs projets. Quel est le Pere qui voulût souffrir dans ses terres, un Juif ou quelque autre infidele, qui tueroit ses enfans? C'est pourtant ce que font les Catholiques, puisqu'ils tolerent dans leurs Etats ces mêmes infideles qui tuent & empoisonnent les ames de leurs enfans.

Il eſt donc clair qu'il ne faut pas traiter de la même maniere, (tant s'en faut qu'il faille les punir encore plus rigoureuſement) ceux qui tuent, par imprudence & ſans le ſçavoir, les ames, comme les Catholiques le diſent des hérétiques, que ceux qui tuent les corps de propos délibéré: car ſi cette raiſon avoit lieu, il faudroit faire périr toutes les femmes débauchées; en effet ne tuent-elles pas les ames en les féduiſant? (7) St. Paul ne dit-il pas *que les paillards ne poſſéderont pas le royaume de Dieu*. Et (8) St. Jean *que leur part eſt dans l'étang brûlant de feu & de ſoufre?* Cependant les Princes Catholiques ſouffrent dans l'Italie, dans l'Eſpagne & ailleurs des millions de débauchées dont ils tirent même un tribut; & le Pape ne les chaſſe pas même de Rome, quoiqu'elles pechent contre l'honnêteté civile, & qu'elles excedent ſans ceſſe les bornes ſacrées de la honte & de la pudeur, que la nature a particuliérement inſpirées à ce ſexe. Pourquoi donc les hérétiques, qui

(7) Iere. aux Corint. Cap. 6. vſ. 9. — Galat. Cap. 5. vſ. 19. & ſuiv.

(8) Apocal. Cap. 21. vſ. 8. & Cap. 22. vſ. 15.

ne violent ni les loix de la nature ni celles de l'honnêteté civile, & qui n'infectent pas si facilement les esprits de leurs erreurs, que les débauchées de leur amour impur, seront-ils traités plus rigoureusement, sous prétexte qu'ils tuent les ames? Pourquoi les regardera-t-on comme des gens avec qui on ne peut avoir aucune société, aucune liaison ni aucune amitié, quoiqu'ils vivent d'ailleurs honnêtement, qu'ils ne fassent tort à personne, & qu'au contraire ils ne cherchent qu'à obliger tout le monde, cultivant de tout leur pouvoir la paix avec tous les hommes? Car pour le dire en deux mots, *celui qui, autant qu'il est en lui, entretient la Société civile avec les autres, & qui ne trouble ni leur paix ni leur tranquilité, ne peut, par aucun droit, être exclus de la Société, & on ne peut lui refuser la paix.* C'est pourquoi les hérétiques étant de cet ordre n'en peuvent être exclus ni privés.

CHA-

CHAPITRE II.

Que les Catholiques peuvent ſans bleſſer leur conſcience accorder la liberté de Religion aux hérétiques & pourvoir à leur ſûreté.

PLUSIEURS craignent, ſur-tout quand ils n'y ſont pas réduits par la néceſſité, d'accorder la liberté de Religion aux hérétiques, & de pourvoir à leur ſureté, parce que ce ſeroit approuver l'héréſie, & leur donner le droit de répandre leurs dangereux ſentimens : Et cependant dans certains lieux ils accordent ſans ſcrupule de conſcience la liberté de Religion aux Juifs & même aux Mahométans & pourvoyent à leur ſûreté ! Seroit-ce peut-être qu'ils approuvaſſent leurs erreurs & leurs blasphêmes contre Jéſus-Chriſt ? Quoi qu'il en ſoit, autre choſe eſt d'approuver, & autre choſe de ne pas défendre par violence ; il ne faut pas faire ici une diſtinction entre les hérétiques & les infideles, tels que les Juifs & les Mahométans ; car cette différence n'eſt d'aucune importance dans le cas préſent, où il s'agit ſeulement de ſçavoir ſi c'eſt ap-

prouver les erreurs des hérétiques, ou non, que de leur permettre le libre exercice de leur religion, car il en eſt de même des infideles & des hérétiques à cet égard.

Quant à ce qu'on dit du droit qu'on donne aux hérétiques en leur accordant la liberté de conſcience, ſi on entend un droit qui ſoit une approbation directe ou ſeulement même tacite de leur héréſie, & des preuves ſur leſquelles ils la fondent, il eſt évident que les Catholiques ne peuvent donner ce droit aux hérétiques, & les hérétiques ne le demandent pas; ils ne demandent que le droit de ſureté & d'impunité civile, que celui qui non ſeulement n'approuve pas l'héréſie, mais même qui la condamne, peut donner, comme on accorde l'indemnité & l'impunité civile aux avares & aux yvrognes. Car qui eſt-ce qui les punit pour ce ſujet, quoique les uns & les autres pechent gravement & que leur exemple ſoit pernicieux & faſſe de grands maux à la Société & à la République? Qui eſt-ce cependant qui prétend qu'on approuve leurs vices & qu'on leur donne le droit de commettre ces péchés, quoiqu'on leur promette

de bonne foi de ne les pas punir pourvû qu'ils ne faſſent tort à perſonne qu'à eux ? Pluſieurs Princes ſe rendent très-coupables envers leurs ſujets, cependant ou leur accorde l'impunité civile, & ce ſeroit violer leur liberté que de vouloir les punir pour cela : Et certainement il arrive preſque dans toutes les dominations abſolues que, ce que le Seigneur commet contre celui ſur qui il a un droit abſolu, demeure impuni civilement. Or la liberté de Religion accordée aux hérétiques demande ſeulement qu'on ne leur défende pas par violence d'exercer leur Religion, d'en faire profeſſion & de la répandre ſans uſer de violence ou de contrainte, & qu'on ne leur faſſe aucun tort pour ce ſujet, mais que l'on remette à Dieu le droit de les punir, quand il le jugera à propos, & qu'on laiſſe à l'Egliſe Catholique celui de leur réſiſter par les armes ſpirituelles qu'elle a, ſoit que ce ſoient des miracles, ſoit que ce ſoient de bonnes raiſons & des argumens ſolides ; elle peut même ſi elle veut les noter de cenſures purement eccléſiaſtiques ; je dis *purement eccléſiaſtiques*, & non pas civiles, ſans toucher à leurs corps, à leurs biens ou à leur réputation.

Lorſque les Chrétiens (†) vivoient au commencement parmi les Juifs & parmi les Payens, on ne voit pas qu'ils leur infligeaſſent aucun ſupplice, ni aucune punition civile, ni qu'ils n'ayent pu leur promettre par ſerment de faire préciſément ce qu'ils faiſoient. Cependant perſonne ne dira qu'ils ayent approuvé leurs erreurs & leurs blaſphêmes, ni qu'ils leur ayent donné le droit de les répandre, droit qu'aucun Chrétien ne peut donner ſans bleſſer ſa conſcience. Si l'on dit que ces premiers Chrétiens ne pouvoient en uſer autrement, parce que les infideles étoient les plus forts, & qu'ils auroient fait tout le contraire dans une autre occaſion; c'eſt dire que ces Chrétiens étoient comme des ſerpens dans le ſein des infideles, auxquels ils n'ont fait aucun mal pendant qu'ils n'en ont pas eu le pouvoir, tout prêts cependant à les maſſacrer dès qu'ils ſeroient aſſez puiſſans: c'eſt dire que leur charité pour les infideles, leur patience, leur amour pour la paix, n'étoient que des illuſions & de l'hypocriſie, qui devoient ſe terminer par une guerre injuſte

(†) Conférez ici le Commentaire Philoſophique de Bayle ſur ces paroles *Contrain-les d'entrer.* Partie premiere Chap. 9. *toto capite.*

& cruelle dès que les Chrétiens se croiroient assez forts ; ce qui auroit autorisé les Payens à tâcher de les exterminer, n'ayant à en attendre qu'une ruine inévitable, & ne devant qu'à des circonstances passageres la douceur & la patience de ces premiers Chrétiens : mais ces suppositions sont autant d'absurdités & d'impiétés injurieuses à la foi de ces Saints Martyrs & Confesseurs du nom de Jésus-Christ ; & il faut absolument reconnoître que quand même ils auroient pu opprimer les infideles, ils n'auroient pas laissé de les traiter avec humanité, & que ce n'est pas approuver les erreurs, quelqu'impies qu'elles soient, que de les tolérer dans ceux qu'on pourroit opprimer, au lieu de les poursuivre par des supplices & par des punitions civiles. Il s'ensuit aussi qu'il est permis aux Chrétiens d'accorder ce droit d'indemnité & d'impunité à ceux qui défendent des erreurs quoique pernicieuses : car s'il est permis de leur donner l'impunité même, on peut aussi leur en donner le droit, c'est-à-dire leur promettre de bonne foi qu'on ne les punira point, & qu'on ne leur fera aucun tort pour leur hérésie, mais qu'au contraire on empêchera que les autres

ne les maltraitent ; car ce qu'on peut faire avec justice & sans péché, se peut aussi promettre solemnellement.

Quelques-uns objectent ce que dit Saint Paul : (9) *ne vous attachez point à un même joug avec les infideles, car quelle communication y a-t-il de l'injustice avec la justice? quelle union y a-t-il entre la lumiere & les ténebres? quel accord entre Jésus-Christ & Bélial? ou de quoi un fidele peut-il faire part à une personne infidele? quel rapport y a-t-il du temple de Dieu avec les idoles?* mais il n'est pas parlé dans ce passage de la paix ou de l'union civile, qui doivent être entre les membres d'un même Etat soumis aux mêmes loix ; puisque Paul & tous les Chrétiens cultivoient cette paix avec les infideles, Juifs & Payens, qu'il commande (10) *de l'entretenir avec tout le soin dont on est capable*, & qu'il écrit expressément aux Corinthiens : (11) *je vous ai écrit cette lettre de peur que vous ne vous mêliez avec les fornicateurs ; non avec les fornicateurs du monde*, c'est-à-dire avec les infideles, *ou avec les avaricieux & les ravisseurs, ou*

(9) 2. Corint. Cap. 6. vs. 14. 15. & seqq.
(10) Rom. Cap. 12. vs. 18. — Heb. Cap. 12. vs 14.
(11) Premiere Corint. Cap. 5. vs. 9.

ceux qui servent aux idôles, autrement il vous faudroit sortir du monde. Il permet manifestement aux fideles de converser avec les infideles & les idolâtres, & de vivre avec eux: Et aujourd'hui ne cultive-t-on pas la paix civile avec les Juifs, ne pourvoit-on pas à leur sûreté? Les Chrétiens ne font-ils pas des traités avec les Mahométans? Il ne faut donc pas entendre les paroles de Saint Paul comme si elles parloient de la Société & de l'amitié civile, ou des traités & des alliances, mais d'une Société plus étroite & plus intérieure où ceux-même qui sont amis civilement & qui vivent bien ensemble, ne sont pas obligés d'entrer, quoiqu'ils se rendent tous les devoirs de l'humanité dans les occasions. Les Chrétiens doivent ces services à tous les hommes & sur-tout *aux domestiques de la foi*, pour me servir de l'expression même de St. Paul qui ne veut pas qu'ils s'attachent à un même joug avec les infideles.

On objecte ensuite ce que dit Jésus-Christ: (12) *S'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il te soit comme un payen & comme un péager.* Mais ce passage ne prouve pas ce qu'on prétend. Jésus-Christ veut seulement que nous agissions avec ceux

(12) Matth. Cap. 18. vs. 17.

qui n'écoutent pas l'Eglise, comme les Juifs avoient accoutumé d'en user avec les Payens & avec les péagers. Or les Juifs ne les chassoient pas de leur république, ils ne les persécutoient pas, ni ne leur faisoient aucune injustice, ni ne décernoient contre eux aucunes peines civiles. Ils se contentoient de ne pas vivre avec eux familiérement, & ne se trouvoient pas à leur table, quoiqu'ils y fussent invités. Mais cela ne les empêchoit pas d'entretenir commerce avec eux, & de traiter leurs affaires publiques & particulieres; & lorsqu'ils les venoient voir, ils ne les chassoient pas de leurs maisons, ni de leur table même, s'ils vouloient y manger. Si Jésus-Christ avoit parlé de l'exclusion de la Société civile, comment les Apôtres & les autres Chrétiens qui n'avoient presque pas de demeure propre dans les villes, auroient-ils pu exécuter les ordres de Jésus-Christ, & chasser ceux qui n'auroient pas écouté l'Eglise, des villes, des Provinces & des Royaumes? De plus, il n'est pas question dans cet endroit des hérétiques ni des infideles, mais seulement des fideles qui auroient péché contre leur frere, & qui après avoir été avertis de leurs fautes en parti-

culier, & en public dans l'Eglise, ne les vouloient pas reconnoître. Mais il en est tout autrement de ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise, comme sont les hérétiques, & sur-tout de ceux qui sont nés d'hérétiques.

Quelques-uns objectent aussi ce que dit (13) Saint Jean: *Si quelqu'un vient à vous & n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison & ne le saluez point, car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions.* Mais premiérement autre chose est de ne recevoir pas quelqu'un dans sa maison & ne le pas saluer, & autre chose de le chasser des villes & du royaume, & de s'emparer de son corps & de ses biens. Les fideles pouvoient faire le premier en ce tems-là, mais ils ne pouvoient faire le dernier; & par conséquent St. Jean ne commande que le premier & non pas le dernier; de plus, il est là question des séducteurs qu'il appelle (14) *Antechrists*, parce qu'ils ne confessoient pas le Seigneur Jésus pour le Christ qui étoit venu en chair, comme on le voit dans ses deux premieres Epitres. Or il n'y a plus de ces hérétiques aujourd'hui, tant s'en faut qu'il

(13) Jean Cap. 2. vs. 10.
(14) Verset 7.

faille mettre ceux d'à-préſent dans le rang de ces ſéducteurs, qui contre la vérité manifeſte & contre leur conſcience, tâchoient d'inſpirer aux autres cette erreur penicieuſe. Enfin St. Jean défend ſeulement de les recevoir dans ſa maiſon & de les ſaluer quand ils y viennent pour répandre leur doctrine & pour renverſer notre religion, & non pas lorſqu'ils traitent de leurs affaires civiles & privées, & lorſqu'ils veulent être les membres d'un même Etat avec nous.

Il y en a auſſi pluſieurs qui alléguent que Dieu avoit autrefois commandé de faire mourir les faux Prophêtes & ceux qui détournoient du culte du vrai Dieu pour faire adorer les idoles. Mais premiérement autre choſe eſt d'être hérétique & autre choſe d'être faux Prophête & de détourner les hommes du culte du vrai Dieu pour les porter à l'idolâtrie. Ceux qu'on appelle aujourd'hui *hérétiques* ne reconnoiſſent d'autre Dieu que le vrai Dieu créateur du Ciel & de la terre, & n'en adorent point d'autre que lui avec Jéſus-Chriſt notre Sauveur, mais ils ont ſeulement quelques opinions différentes des Catholiques ſur ces choſes. C'eſt pourquoi on ne les peut pas accuſer d'avoir abandonné le

vrai Dieu, ni de s'être livrés au culte des idoles, tant s'en faut qu'on les puisse faire passer pour des faux Prophêtes qui y portent les autres. Car on ne doit prendre pour faux Prophêtes que ceux qui tâchent de persuader aux autres qu'ils sont envoyés de Dieu, & qui veulent qu'on prenne leur doctrine pour des oracles, ce que les hérétiques d'aujourd'hui ne font pas, & il est assez clair qu'il ne faut pas étendre cette loi à ceux qui recommandoient l'observation de la loi de Dieu, quoiqu'ils eussent quelques erreurs, puisque les Juifs, qui d'ailleurs étoient si zêlés, toléroient les hérétiques. Car du tems de Jésus-Christ & longtems auparavant, il y avoit des Saducéens parmi eux, qui nioient qu'il y eût ni Anges ni Esprits, qui combattoient la résurrection des corps, & qui, selon les Docteurs Catholiques, rejettoient tous les livres des Prophêtes, excepté ceux de Moyse. Cependant quoique la plus grande partie du peuple & des anciens crussent qu'ils étoient dans des erreurs pernicieuses, ils ne les chassoient pas des villes, ni même de la Magistrature, ni du Temple ou de la Synagogue. Pourquoi donc les hérétiques mériteroient-ils aujourd'hui la

mort en vertu de la loi contre les faux Prophêtes & contre les idolâtres?

Ajoutez à cela que ceux qui détournoient autrefois le peuple du culte du vrai Dieu pour lui faire adorer les idoles, ou ceux qui s'en détournoient d'eux-mêmes, ne pouvoient ignorer qu'ils transgreſſoient la loi de Dieu; car cette loi avoit été donnée ſi clairement, qu'ils n'en pouvoient ignorer le ſens: au lieu que ceux qui ſont aujourd'hui hérétiques ne ſçavent pas qu'ils faſſent quelque choſe contre la loi & contre les autres oracles de Dieu; s'ils le ſçavoient ils renonceroient auſſitôt à leurs opinions: la faute des faux Prophêtes & des Apoſtats étoit donc infiniment plus grande que celle des hérétiques d'aujourd'hui, & par conſéquent il ne faut pas les punir du même ſupplice.

Ajoutez encore qu'en ce tems il y avoit preſque toujours des Prophêtes parmi le peuple, qui l'inſtruiſoient de la nature de Dieu & de ſa volonté, enſorte que perſonne ne pouvoit ignorer, à moins que de fermer volontairement les yeux, ce qu'il falloit croire de Dieu & de ſon culte. Mais aujourd'hui les prophéties ont ceſſé, & par conſéquent il eſt plus facile de ſe tromper ſur le



véritable culte de Dieu.

Enfin tout le monde ſçait que les loix civiles de Moyſe, entre leſquelles ſont celles qui condamnoient les faux Prophêtes, & les idolâtres qui étoient tombés dans l'Apoſtaſie, n'obligent plus les Chrétiens, comme il eſt aiſé de le recueillir du nouveau Teſtament dans lequel il n'eſt rien ordonné de ſemblable, & où cela n'eſt pas même inſinué indirectement. *J'ai appris à fuir l'homme hérétique, par le précepte de* (15) *l'Apôtre*, diſoit S. Jérôme, & *non pas à le brûler*. Car c'eſt ce que St. Paul ordonne à Tite après un ou deux avertiſſemens. Et il parle d'un hérétique qui ſe condamne lui-même & qui réſiſte à la vérité qu'il connoît clairement. Comment donc ſeroit-il ordonné aux Chrétiens de faire mourir ceux qui ſont tombés dans l'héréſie ſéduits par des raiſons & des argumens captieux qui leur ont paru invincibles; qui ſont dans une ignorance extrême, ou qui ſont nés de parens hérétiques dont ils ont ſucé l'erreur avec le lait? Mais tant s'en faut qu'il ait été ordonné aux Chrétiens de tourmenter les autres pour la religion, qu'au contraire il leur eſt prédit par-

(15) Tit. Cap. 3. vſ. 10.

tout qu'ils feront tourmentés & mis à mort par les autres pour ce fujet.

Dieu avoit autrefois introduit les Ifraëlites dans la terre de Canaan, afin qu'après avoir mis à mort tous les idolâtres, ils s'emparaffent de leur pays, leur promettant, s'ils obéiffoient à fa loi, la paix, les richeffes, la victoire fur leurs ennemis, en un mot tant de fecours de toute efpece qu'il leur étoit facile d'opprimer les apoftats s'ils en découvroient quelqu'un. Mais (16) Jéfus-Chrift & fes Apôtres ont prédit un autre fort aux Chrétiens, ils ont été eux-mêmes comme des brébis parmi des loups, & après avoir été cruellement tourmentés ils ont enduré la mort pour la vérité, nous prédifant que (17) *nous ferions menés à la boucherie comme des brébis, & que tous* (18) *ceux qui voudront vivre pieufement par Jéfus-Chrift fouffriront perfécution.* Car la religion Chrétienne eft d'une nature à n'être embraffée que par peu de puiffans & de nobles, comme (19) St. Paul l'a enfeigné, *& Dieu a choifi ceux qui étoient vils & méprifés*

(16) Matth. Cap. 10. vf. 16.
(17) Rom. Cap. 8. vf. 36.
(18) 2. Tim. Cap. 3. vf. 12.
(19) 1. Corinth. Cap. 1. vf. 26, 27.

dans le monde, & ceux qui n'étoient rien. Comment donc Dieu ordonneroit-il aux Chrétiens de faire mourir les Apoſtats, c'eſt-à-dire ceux qui paſſeroient de la religion Chrétienne à la Judaïque & à la Payenne, & qui ſe rangeroient du parti des nobles & des puiſſans en abandonnant celui des foibles ? Et s'il ne leur à pas ordonné de faire mourir les Apoſtats, combien moins leur a-t-il ordonné de ſévir contre les hérétiques, qui reconnoiſſent la majeſté & la religion de Jéſus-Chriſt, quoiqu'ils ne les connoiſſent pas aſſez.

Pluſieurs objectent que ſi l'on accorde la liberté de conſcience aux hérétiques, les héréſies ſe multiplieront. Mais au contraire rien ne répand tant l'héréſie que la réſiſtance qu'on lui oppoſe, ſur-tout ſi les hommes ont quelque religion, quelque probité & quelque vertu, comme l'expérience l'a fait voir. En France, en Hollande & en Angleterre ce fut la perſécution qui multiplia les Proteſtans : & la raiſon prouve que cela devoit produire cet effet, car ceux qui font leurs efforts pour opprimer une religion, rendent leur cauſe & leur religion ſuſpectes, & préviennent en faveur de celle qu'ils perſécutent; en effet en

s'abandonnant à des conſeils violens, ils donnent lieu de croire qu'ils ſe défient de la bonté de leur cauſe, & qu'ils déſeſpéreroient de remporter la victoire s'ils ne combattoient que par des raiſons, que c'eſt faute d'argumens ſolides & convaincans qu'ils ſe déterminent à employer la violence, & enfin que c'eſt parce qu'ils n'ont pas d'armes ſpirituelles qu'ils en employent de charnelles. Ajoutez à cela que ces hommes intolérans s'attirent par cette conduite la réputation d'être cruels, & la haine des autres; au lieu que ceux qui ſont opprimés excitent la compaſſion & l'affection de ceux qui en ſont les témoins & qui ſe joignent facilement à eux. Car on eſt preſque toujours diſpoſé à croire & à ſe ranger du parti de ceux pour leſquels on s'intéreſſe & qui ſont l'objet de notre bienveillance & de notre affection. Sans compter d'ailleurs que lors même qu'on inflige à des coupables les peines réſervées aux crimes qu'ils ont commis, le peuple qui eſt préſent à ces triſtes exécutions s'attendrit & ſa commiſération ſe réveille, pluſieurs n'ayant pas tant d'égard aux crimes qu'ils n'ont jamais vus, ou qu'ils ne voyent plus, qu'à la cruauté du ſupplice qui frappe leurs

leurs yeux & qui fait impreſſion ſur leur eſprit.

Mais que ſera-ce ſi l'on croit que ce ſont des innocens qui endurent ces ſupplices, ſi l'on approuve leurs mœurs, ſi l'on ne peut leur reprocher qu'une ſimple erreur d'eſprit; en un mot ſi le peuple remarque dans la conduite de ceux qui les tourmentent & qui les perſécutent quelque tache qu'il ne remarque pas dans les mœurs de ceux qu'ils oppriment? Il eſt conſtant que ceux qui ſouffrent pour leur religion, quelque erronée qu'elle ſoit, montrent qu'ils ſacrifient tout pour Dieu, pour la piété, pour leur conſcience & pour leur ſalut, ce qui ne peut être que le caractere des plus gens de bien & de ceux qui ſont le plus pénétrés de la crainte de Dieu. Il eſt donc impoſſible qu'ils n'attirent enfin la faveur du peuple ſur eux & ſur leur religion qu'ils défendent ſi courageuſement, & qu'ils ne lui donnent de la créance & de l'autorité. Car c'eſt le propre de la vertu de ſe faire croire facilement, ſur-tout dans les choſes de religion, premiérement, comme nous l'avons dit, parce que la faveur des hommes s'attache à la vertu, & qu'on ſe laiſſe aiſément perſuader par les

gens qu'on aime & qu'on eſtime, & en ſecond lieu parce que la vertu eſt outre cela ſincere & ennemie de la fraude, du menſonge & de l'hypocriſie. Or qui eſt-ce qui n'ajoutera pas plutôt foi à celui qu'il voit ſincere, qu'à celui en qui il remarque de l'obliquité?

De plus eſt-il croyable que Dieu qui aime tant la vertu & la piété, & qui lui donne de ſi grandes récompenſes, voulût donner la connoiſſance de la plus pure vérité aux plus méchans hommes, & la refuſer aux plus honnêtes gens? Enfin la plus grande vertu eſt regardée aſſez généralement parmi les Chrétiens comme la caractériſtique de la vraie foi. C'eſt pourquoi, comme nous l'avons dit, ceux qui donnent des marques évidentes de leur vertu, en ſouffrant les traitemens les plus cruels pour leur religion, attirent facilement dans leur parti le peuple qui aime la vertu; & au contraire ceux qui les maltraitent, aliénent l'eſprit du peuple & l'empêchent d'ajouter foi à une religion qui leur met les armes à la main pour opprimer des innocens. Pour ne pas dire ici que ceux-même qui ſont opprimés pour la religion, plus ils ſont gens de bien, plus ils ſe confirment dans leur

religion & plus ils l'aiment passionnément parce qu'ils présument avec assez de fondement que leurs adversaires mêmes reconnoissent qu'elle est invincible par les raisons & par les argumens, puisqu'ils la combattent avec des bûchers & des bourreaux.

Ce que je viens de dire fait voir clairement ce qu'il faut répondre à ceux qui disent que les hérétiques sont les ennemis de l'Eglise & de la religion Catholique, & qu'ainsi il faut les en bannir & défendre la religion contre eux; que ce sont des loups ravissans qu'il faut chasser du troupeau; qu'ils donnent du poison à boire aux enfans de Dieu & qu'ils tuent leurs ames, qu'ainsi il ne faut pas les souffrir au milieu d'eux; & qu'ils empoisonnent les enfans de Jésus-Christ dont les simples sont toujours le plus grand nombre. Car en supposant qu'ils soient les ennemis de l'Eglise & de la religion Catholique, puisqu'ils ne l'attaquent pas avec des armes corporelles & qu'ils ne lui font qu'une guerre spirituelle, pourquoi employer d'autres armes pour les chasser de l'enceinte de l'Eglise & pour les faire obéir?

C'étoient les armes dont les Apôtres se servoient pour abbatre les ennemis de

la vérité, pour renverser les remparts du mensonge & pour assujettir tout le monde à Jésus-Christ. *Nous vivons en la chair*, disoit l'Apôtre, (20) *mais nous ne combattons pas selon la chair, car les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes devant Dieu pour renverser les remparts, pour détruire les raisonnemens & tout l'orgueil qui s'éleve contre la connoissance de Dieu, & pour captiver tout entendement à l'obéissance de Jésus-Christ.* Si vous entreprenez de chasser les hérétiques de l'Eglise par la voie des armes, vous ne détruirez pas pour cela ces prétendus détracteurs de la foi, mais vous les animerez; vous ne diminuerez pas leur nombre, mais vous l'augmenterez; & quand même vous pourriez les exterminer entiérement par ce moyen, vous ne défendriez pas la religion, mais vous la souilleriez. Lactance disoit admirablement bien aux payens, qui croyoient qu'il falloit défendre par les armes la religion publiquement reçue; *il* (21) *faut défendre la religion en mourant pour elle & non pas en tuant, par la patience & non par la cruauté. Si vous voulez défendre la religion par le sang, par les meurtres &*

(20) 2. Corinth. Cap. 10. vs. 3. 4. 5.
(21) Lib. 5. Cap. 20.

par les tourmens. ce n'est pas la défendre, mais la souiller & la violer, car il n'y a rien de si volontaire que la religion.

En effet la religion Chrétienne se reconnoît beaucoup mieux en inculquant la charité, la paix, la douceur, l'humanité, la bonté & la patience, qu'en pressant la vérité. Elle veut que ses partisans l'emportent sur leurs ennemis par la pratique habituelle de ces vertus, & non par la violence qui ne fait jamais que des hypocrites, & qui rend ceux qui ont la force en main les bourreaux de leurs freres, de leurs parens & de leurs amis : elle ne combat pas tellement pour la vérité des choses divines, qu'elle exige que les liens de la société civile soient rompus par ceux qui la soutiennent. Mais au contraire elle veut que cette vérité resserre ces liens plus fortement, que la loi de la charité soit pour tous les hommes qui sont tous freres, & que les droits de la paix soient observés. C'est pourquoi on ne peut pas violer plus ouvertement la religion Chrétienne que d'entreprendre de la défendre par la violence, par les armes & par les supplices. Il faut faire la même réponse à ceux qui appellent les hérétiques *des loups ravissans* & qui préten-

dent qu'on les doit chasser du troupeau. A la bonne heure que les pasteurs les chassent avec la houlette spirituelle, mais non pas avec le fer ou le feu, car ce ne sont pas des armes ecclésiastiques & spirituelles. Les hérétiques ne déchirent pas les brébis avec leurs ongles, ils ne les mordent pas avec leurs dents; mais ils tâchent de nuire au troupeau par des raisons que les Catholiques trouvent fausses & dangereuses : qu'on les repousse donc par des argumens plus solides & plus forts & qu'on avertisse les brébis de s'en garantir, comme Jésus-Christ l'a fait & les Apôtres après lui. Le troupeau de Jésus-Christ n'aura plus rien à craindre alors de leurs séductions; à moins qu'on ne prétende que Jésus-Christ le souverain pasteur des brébis & les Saints Apôtres qui en ont été les fideles gardiens, ne les ayent pas assez munies contre les attaques des loups. Car ils n'ont employé aucune violence ni n'ont commandé d'en employer. Au contraire si vous usez de quelque violence extérieure, vous n'oterez pas de l'esprit des fideles les scrupules que les hérétiques leur ont peut-être donnés, mais vous les fortifierez, & vous n'empêcherez pas qu'ils ne soient des loups,

mais seulement qu'ils ne paroissent tels, & ils ne laisseront pas de ravager le troupeau impunément en se couvrant de peau de brébis; au lieu que si vous ne vous servez que de raisons & de censures ecclésiastiques, vous chasserez les loups du troupeau. Car s'il y a eu quelques méchans qui ayent persisté dans leurs erreurs, nonobstant cette conduite, ils ne laisseront pas de se montrer malgré la terreur des supplices, ils seront chassés de la bergerie étant marqués par la verge ecclésiastique, & ils ne pourront rejetter leur perte que sur eux-mêmes & sur leur méchanceté. *Leur sang sera sur leur tête*, comme parle l'Ecriture; on ne pourra imputer leur perte à leurs pasteurs, car ils les auront avertis, ils les auront munis contre les erreurs, & ils auront tâché de les retenir de tout leur pouvoir dans le chemin du salut. C'est pourquoi, comme dit Ezéchiel, (22) *ces impies mourront dans leur iniquité, mais leurs pasteurs sauveront leurs ames*. Toutefois l'Eglise en retirera le fruit, pour lequel Dieu permet lui-même qu'il s'éleve quelquefois des hérétiques parmi ces fideles, sçavoir, (23)

(22) Ezéch. Cap. 39. vs. 9.
(23) 1. Corinth. Cap. 11. vs. 19.

afin que ceux qui ſont à l'épreuve ſoient manifeſtés par elle : fruit qu'on n'en recueillera pas ſi l'on réprime les hérétiques par la violence: car alors les méchans retenus par la crainte, ſe couvriront du manteau de la foi & de l'orthodoxie, enſorte qu'on ne pourra les diſtinguer, & même l'hérétique qui oſera s'élever contre l'Egliſe armée, & profeſſer ſon héréſie au péril de ſes biens & de ſa vie, donnera un exemple de vertu beaucoup plus éclatant que celui qui l'opprimera par la force, ou qui défendra la religion armée de violence. Car on ne peut pas voir alors ſi c'eſt pour la bonté de la cauſe que ce dernier perſiſte dans l'opinion de la vérité & qu'il la défend, ou ſi c'eſt pour établir ſa puiſſance ou par la crainte de quelque autorité étrangere, au lieu que celui qui oſe s'oppoſer à la religion armée & s'en ſéparer en mépriſant tous les périls à cauſe de ſa religion, montre qu'il ſacrifie tout pour Dieu, pour la piété, pour la conſcience & pour le ſalut éternel.

Il eſt auſſi aſſez clair par ce qui précede que les eſprits des fideles & des enfans de Jéſus-Chriſt peuvent être ſuffiſamment prémunis par les ſoins & par la vigilance de leurs paſteurs qui ſont

en si grand nombre, contre le poison que les hérétiques leur présentent, pour qu'il ne puisse leur nuire, quand même on n'employeroit aucune violence. Car il ne faut pas croire que les raisons des hérétiques soient si spécieuses qu'elles puissent détourner de la vraie foi, les plus simples, (pourvû qu'ils aiment la vérité & leur salut) lors qu'on leur oppose cette même vérité sainement expliquée & fortifiée d'argumens solides & péremptoires, car telle est la nature de la vérité, qu'elle s'insinue d'elle-même dans un bon esprit pourvû qu'elle lui soit sagement proposée, & qu'elle y fait de tout autres impressions que le mensonge & l'erreur. Elle brille (†) comme le soleil d'une lumiere qui lui est propre & répand un éclat qui ravit l'a-

(†) Deux Cuistres du College Mazarin, l'un nommé Riballier, l'autre Cogé, ont poussé l'atrocité jusqu'à condamner comme hérétique une proposition à-peu-près semblable qu'un homme de lettres d'un mérite distingué a mis dans la bouche de Bélisaire : & ce qui ne déshonore pas moins la raison & l'humanité, les docteurs de Sorbonne ont été assez fanatiques pour ratifier cette censure dans leur Indiculus. Ils ont voulu à toute force faire parler d'eux; & ils n'ont pas vu qu'il est moins humiliant d'être oublié qu'avili.

me de ceux qui ne ferment pas les yeux volontairement ; en un mot elle n'eſt pas plus efficace ſur les grands eſprits que ſur les plus ſimples, pourvû qu'ils ſoient raiſonnables (24) *je vous rends gloire, mon Pere, Seigneur du Ciel & de la terre, parce que vous avez caché ces choſes aux ſages & aux prudens, & que vous les avez révélées aux petits. Dieu a choiſi les choſes folles du monde pour confondre les ſages.* Il n'y a donc encore aucune raiſon de chercher dans les armes & dans la violence le remede contre le poiſon de l'héréſie ; & il eſt évident qu'il faut employer d'autres moyens pour déraciner les erreurs.

Quelqu'un croira peut-être que les Magiſtrats bleſſeroient leur conſcience en permettant aux hérétiques la liberté de religion, parce que cette liberté cauſe des partis, des diviſions, des diſcordes, des tumultes, des ſéditions & des guerres inteſtines, au lieu que le conſentement dans la religion unit les eſprits des peuples que les opinions diverſes ſur cette matiere diviſent & partagent ; qu'il eſt impoſſible que ceux qui ont du zêle pour leur religion ne s'élevent quelque-

(24) Matt. Cap. 11. vſ. 25. — 1. Corinth. Cap. 1. vſ. 27.

fois contre ceux qu'ils croient répandre une doctrine impie & pernicieuse, & qu'enfin la conscience des Magistrats ou des pasteurs Catholiques ne doit pas souffrir qu'ils éteignent dans le peuple le zêle & l'étude de la religion Catholique qu'ils doivent plutôt exciter & fomenter : qu'ainsi ils ne peuvent pas tellement réprimer le peuple qui brûle de haine & d'animosité contre les hérétiques, qu'il n'éclate quelquefois contre eux : on ajoutera encore qu'il est du devoir du Magistrat de conserver la paix publique, d'empêcher les tumultes, & d'en détruire toutes les occasions & tous les prétextes, parce que s'il en use autrement, il blesse sa conscience & ne satisfait pas aux devoirs de la charge qu'il a recue de Dieu. C'est pourquoi ne pouvant & ne devant pas réprimer le zêle du peuple pour la religion ni contenir toujours sa haine contre les hérétiques, il ne reste qu'un seul moyen d'établir la paix, c'est de chasser les hérétiques & de ne souffrir que la religion Catholique dans un Etat.

Ces raisons pourroient sembler spécieuses, mais l'expérience les réfute presque toutes. Car bien loin que ce soit-là le seul moyen d'abolir les tumul-

res & les ſéditions, il n'y en a pas au contraire de plus propre pour les exciter; & c'eſt une choſe étonnante que des hommes de bon ſens n'ayent pas appris cela par l'expérience qui eſt la maîtreſſe des plus inſenſés, ou plutôt qu'ils n'ayent pas voulu l'apprendre: car ſi les exemples anciens ne ſuffiſent pas, les modernes en ſont une preuve ſans exception. Il ne faut que jetter les yeux ſur la France déchirée par des guerres civiles qui ne purent jamais s'appaiſer qu'en donnant la liberté de religion aux hérétiques. Paſſez enſuite dans la Hollande & dans les Pays-Bas ſi célebres par les horribles guerres qui ne furent pas moins funeſtes aux Catholiques qu'aux hérétiques. Voyez l'Allemagne réduite en cendres par ces cruelles diviſions. Il faut être aveugle pour ne pas voir que la violence faite aux hérétiques a cauſé des ſéditions, des tumultes & des guerres, bien loin de les aſſoupir ou de les éteindre, & il faut être de bronze pour n'être pas ému ni touché de ces exemples ſi tragiques.

A la vérité il ſeroit à ſouhaiter qu'il n'y eût qu'une ſeule religion dans un royaume & qu'elle fût la véritable, car il ne faut pas douter que par ce

moyen les esprits ne fussent mieux liés, & ne se prévinssent par une bienveillance mutuelle. Mais on ne peut demeurer d'accord que la diversité de religion divise tellement les esprits, que la concorde civile & la bienveillance mutuelle des citoyens ne puisse subsister avec ce dissentiment; au contraire si ceux qui sont les maîtres dans un Etat vouloient un peu commander à leurs passions & tolérer les hérétiques, ils gagneroient de plus en plus leur affection & leur confiance : car les hérétiques recevroient comme une grace & comme un bienfait, le droit qu'on leur accorderoit, & le regarderoient comme un effet de la douceur, de la bonté, & de la bienveillance des Catholiques.

Ceux donc qui nient que la paix puisse subsister dans un Etat, si on permet diverses religions, doivent aussi nier que le parti le plus puissant d'un Etat puisse accorder la tolérance civile au plus foible qui a une religion différente du plus fort: & ceux qui oseroient affirmer cela excuseroient l'injustice des payens qui ne vouloient pas autrefois tolérer les Chrétiens qui étoient les plus foibles. Il faudra dire encore la même chose d'Antiochus & de ces autres Rois

qui, pour cauſe de religion ont autrefois ſi cruellement maltraité les Juifs dont ils étoient les maîtres.

Mais pourquoi nie-t-on que cela ſoit poſſible, puiſqu'il eſt conſtant que cela eſt arrivé ſi ſouvent & arrive encore aujourd'hui parmi les Turcs qui permettent aux Chrétiens de pratiquer leur religion à leur mode? Pourquoi pluſieurs s'efforcent-ils de perſuader aux magiſtrats par leurs livres & par leurs diſcours de ne pas tolérer les hérétiques les plus foibles? Et pourquoi craignent-ils que ce qui ne peut être, arrive? Mais ceux qui prétendent que la diverſité des religions trouble néceſſairement l'ordre & la paix d'un Etat, jugent peut-être des autres par eux-mêmes, ou ſont animés d'un zêle trop ardent, trop inconſidéré, & ſont portés par la foibleſſe de leur eſprit, & par la confiance de leurs propres forces à croire qu'ils ne peuvent tolérer ceux qui ſont les plus foibles, qu'ils toléreroient cependant ſi ceux-ci étoient les plus forts.

Il eſt donc conſtant que la paix civile peut fort bien ſubſiſter au milieu de la diverſité des ſentimens dans la religion. C'eſt un proverbe qui pour être trivial n'en eſt pas moins très-vrai, *que les gens*

de bien peuvent ne pas s'accorder sur les mêmes choses sans blesser l'amitié. On peut être ami de la personne & ennemi de la cause, & cela n'a pas moins lieu dans les choses sacrées que dans les affaires civiles : on peut même assurer, d'après un grand nombre de faits, que la différence d'opinions dans les choses civiles est plus ennemie de la concorde & de la paix, que la diversité d'opinion dans la religion qui laisseroit le lien de la société entier, si les hommes & sur-tout les plus puissans vouloient un peu modérer leurs passions, parce que ce dernier dissentiment ne regarde pas proprement la république. Aussi voit-on que les Empereurs Romains ayant embrassé la religion Chrétienne maintinrent la tranquillité dans leurs Etats quoiqu'ils tolérassent les payens qui subsistoient encore : à plus forte raison les Empereurs payens qui tolérerent les Chrétiens gouvernerent-ils tranquilement.

Certainement il n'a pas tenu aux Chrétiens que la paix de l'Etat ne subsistât, quoiqu'ils défendissent courageusement leur religion, & qu'ils eussent une grande horreur pour les superstitions payennes qui avoient alors la vogue & qu'ils déclarassent qu'ils aimeroient mil-

le fois mieux mourir que de les approuver ou que de les recevoir.

Quelques Empereurs Chrétiens ont auſſi toléré les hérétiques, comme les Pélagiens, dans Rome même, ſans que le repos de l'Etat en ait été troublé. L'Allemagne a été longtems tranquille au milieu de la diverſité des religions, & elle ſeroit demeurée paiſible juſqu'à préſent, ſi les conſeils trop échauffés ou trop ambitieux de quelques-uns n'avoient prévalu. Ceux qui ſçavent l'hiſtoire des Pays-Bas demeureront d'accord de la même choſe.

Quant à ce que quelques-uns diſent que ce zêle de la religion Catholique qui anime quelquefois tellement le peuple, qu'il renverſe les temples des hérétiques & pille leurs maiſons, ne peut être modéré ni éteint, & qu'il faut au contraire l'entretenir & le fomenter : ils décelent leur ignorance & font bien voir qu'ils ne ſe ſouviennent gueres non ſeulement des loix de Jéſus-Chriſt, mais même des loix civiles ; car eſt-ce un zêle digne des Chrétiens que de renverſer des temples & d'envahir le bien d'autrui par ſédition, ſans commandement du Magiſtrat, ſans aucun jugement préalable, & de bleſſer les autres ou de les tuer par caprice ou par

par fureur? Jéſus-Chriſt ni ſes Apôtres, ni les premiers Chrétiens n'avoient donc point de zêle puiſqu'ils n'ont jamais rien fait de ſemblable? Ils ont bien ſouffert ces extrémités, mais jamais ils ne les ont fait ſouffrir à d'autres. Ce zêle n'eſt pas de la religion; c'eſt une fureur de populace, qui s'anime ſouvent par l'eſpérance du pillage: à moins que ce ne ſoit ce zêle que (25) St. Paul dit *qui eſt ſans ſcience*, & que (26) St. Jacques appelle *amer*, car il excite les tumultes & toute ſorte de mal comme le remarque cet Apôtre. Le zêle qui eſt joint à la connoiſſance & à la ſageſſe eſt d'une autre nature; car cette ſageſſe ne permet pas que le zêle ſuſcite des troubles & des ſéditions, mais elle cherche la paix & le repos. C'eſt pourquoi ce même Apôtre dit *que la ſageſſe qui eſt d'en-haut eſt pacifique, modeſte, obéiſſant facilement aux autres, pleine de miſéricorde & de bons fruits.* Tant s'en faut donc que ce zêle qui excite des tumultes, des rapines, des incendies, des guerres & des meurtres, doive être fomenté par les paſteurs du peuple Chrétien, qu'il doit être au contraire réprimé par toutes

(25) Rom. Cap. 10. vſ. 2.
(26) Jacq. Cap. 3. vſ. 14. 16. 17.

fortes de voies, & arrêté dans les bornes de la modestie, de la douceur & de l'humanité, afin que ceux qui sont faits pour maintenir la paix, ne deviennent pas les trompettes des séditions & les boutefeux d'un incendie public & général.

Tant s'en faut encore que les magistrats doivent entretenir cette licence du peuple, qu'ils doivent l'arrêter par toutes sortes de moyens s'ils veulent pourvoir au maintien de la religion qui abhorre ces crimes, à la tranquilité de l'Etat, à l'exécution des devoirs & des fonctions que Dieu leur a imposés, & satisfaire enfin à leur propre conscience. Car il n'y a rien de plus pernicieux à l'Etat que de confier à la fureur d'un peuple séditieux, la liberté, la réputation, les biens & la vie des coupables même. C'est pourquoi en supposant qu'il fallût réprimer les hérétiques par la violence ce seroit au magistrat à s'acquitter de ce triste soin conformément aux loix, & suivant les formes juridiques instituées pour ces cas particuliers, & non à une populace tumultueuse aussi aveugle dans sa haine que dans son amour. Des Magistrats sages & de bons Princes veillent toujours à ce que des cou-

pables ne ſoient pas abandonnés à la licence du peuple qui ne ſçait pas garder la modération dans les ſupplices, qui n'eſt pas plus animé contre les criminels que contre les innocens; & qui ne s'arrête jamais où il a commencé, mais qui va toujours beaucoup plus loin. S'il eſt donc vrai que les hérétiques ne doivent pas être abandonnés au zêle ou à la fureur du peuple, quand même il faudroit les traîner au ſupplice, combien moins faut-il les y abandonner, s'il ne faut pas leur infliger des peines civiles!

Il faut encore ajouter ici que ceux qui ne veulent pas qu'on tolere les hérétiques, parce que la diverſité de religion trouble la paix de l'Etat, employent un argument que les infideles & les hérétiques peuvent rétorquer contre les Catholiques dans les pays où ils ſont les maîtres. Aman ſe ſervit de cette raiſon pour montrer au Roi de Perſe qu'il devoit exterminer les Juifs dans toute l'étendue de ſon Empire, leur imputant auſſi le crime de Lèze-Majeſté, parce qu'ils mépriſoient les ordres du Roi: Calomnie qui ne procéda que de ce que les Juifs refuſoient de ſe conformer aux ordres d'Aſſuérus dans les choſes de la

Religion, & à laquelle seront toujours exposés ceux qui dans un gouvernement quelconque ne suivent pas la religion, approuvée du magistrat & maintenue par la violence. Voici toutefois le discours du Roi de Perse. „Aman m'a
„ informé qu'il y a un peuple dispersé
„ dans toutes les parties du monde, qui
„ a de nouvelles loix & des coutumes
„ contraires à tous les autres peuples,
„ qui méprise les commandemens des
„ Rois & qui viole la concorde de tou-
„ tes les nations par la diversité de ses
„ sentimens en matiere de religion; ce
„ qu'ayant appris & voyant qu'un peu-
„ ple rebelle contre toutes sortes d'hom-
„ mes se sert de loix différentes contrai-
„ res à nos ordres, & trouble la paix
„ & la concorde des Provinces qui nous
„ sont soumises, nous avons ordonné
„ que tous ceux qu'Aman qui est le
„ Gouverneur de toutes les Provinces,
„ le second après le Roi, & que nous
„ honorons comme notre pere, décou-
„ vrira, soient détruits par leurs enne-
„ mis, avec leurs femmes & leurs en-
„ fans."

Il est inutile de répondre à cela que nos Magistrats sont Chrétiens & que ceux-là étoient Payens, qu'ils sont Catholi-

ques & que les autres sont hérétiques: car si la diversité de religion trouble l'Etat, la religion Catholique ne le troublera pas moins (sur-tout approuvant le supplice des hérétiques) dans un Etat hérétique, que la religion hérétique dans un Etat Catholique. Au contraire la Religion hérétique qui désaprouve le meurtre & la persécution de tout hérétique, troublera beaucoup moins l'Etat que la Catholique; mais de plus chacun croit que sa religion est la meilleure & que la vérité ne se trouve que dans sa communion. Un Catholique n'est pas moins hérétique selon l'opinion & les principes de l'hérétique, que celui-ci selon ceux du Catholique: c'est pourquoi un magistrat hérétique ne pourra pas se dispenser, si cette maxime que nous réfutons a lieu, de chasser tous les Catholiques pour conserver la paix publique. Si cela déplaît aux Catholiques & leur paroît injuste, qu'ils avouent donc aussi qu'il n'y a pas plus d'équité à chasser de leurs Etats les hérétiques qui sont les plus foibles; & qu'ils agissent à l'avenir en conséquence.

CHAPITRE III.

Que les Catholiques doivent accorder aux hérétiques la liberté de Religion, & pourvoir à leur sûreté.

NOUS venons de prouver que la liberté de Religion que les hérétiques demandent, ne renferme autre chose que d'être tolérés sans qu'on leur fasse de mal, & sans qu'on leur impose aucune peine pour leur hérésie, en un mot qu'on entretienne la paix civile avec eux. Or il est constant que les Catholiques y sont obligés premiérement parce qu'ils peuvent le faire sans blesser leur conscience, comme nous l'avons prouvé; & s'ils le peuvent sans intéresser leur conscience ils doivent le faire. Car c'est le commandement exprès de (27) St. Paul: *s'il est possible & autant que cela dépend de vous, vivez en paix avec tout le monde.* Au reste & la nature & la raison enseignent que chaque homme est obligé d'entretenir la paix avec les autres de tout son pouvoir, sur-tout s'ils

(27) Rom. Cap. 12. vſ. 18. — Heb. Cap. 12. vſ. 14.

le ſouhaitent & s'ils le demandent fortement: car ſi les Payens ont cru qu'il falloit racheter la paix même par des conditions injuſtes; combien plus des Chrétiens doivent-ils accepter une paix équitable qu'on leur propoſe, & l'accorder à ceux qui la demandent? (28) *Bienheureux ſont les pacifiques*, dit le Sauveur, *car ils ſeront appellés les fils de Dieu.*

En ſecond lieu ſi les Catholiques refuſoient aux hérétiques la liberté & la paix, & prétendoient qu'on dût les punir à cauſe que leur religion eſt différente, & qu'ils les puniſſent en effet, ils les contraindroient de tout leur pouvoir d'embraſſer leur religion. Or il ne faut contraindre par violence qui que ce ſoit à embraſſer la religion Chrétienne, premiérement parce que la nature & l'eſprit de toute Religion, & principalement d'une religion ſpirituelle & parfaite comme la Chrétienne, eſt entiérement oppoſé à la contrainte: „La Religion, diſoit „ admirablement Lactance, (29) ne peut „ être contrainte, il n'y a rien de ſi volontaire qu'elle. Si l'eſprit de celui „ qui ſacrifie n'eſt pas libre, mais qu'au „ contraire le ſacrifice qu'il offre ſoit

(28) Matth. Cap. 5. vſ. 9.
(29) L. 5. Cap. 20.

„ forcé, la religion eſt anéantie." C'étoit auſſi ce qui faiſoit dire à Tertullien : (30) *il n'eſt pas de la nature de la religion de contraindre la religion, qui doit être embraſſée librement & non par contrainte.*

En ſecond lieu, parce que par ce moyen on en réduit pluſieurs à l'hypocriſie & à feindre de croire une Religion de la vérité de laquelle ils ne ſont nullement perſuadés dans le fond de leur cœur. Car cette violence ne peut pas faire que l'on ait d'autres ſentimens que ceux que l'on a. La violence extérieure ne peut imprimer dans l'eſprit une opinion quelconque, ni l'en arracher quand elle y eſt gravée. Elle fera ſeulement que quelques-uns parleront autrement qu'ils ne penſent, & qu'ils feront ſemblant d'avoir la religion qu'ils déteſtent : ce qui eſt une hypocriſie exécrable devant Dieu & qui devroit l'être aux yeux des hommes, qui eſt préjudiciable à l'Egliſe & aux hypocrites mêmes, à l'Egliſe, parce que ces hypocrites ſont des ennemis cachés qu'elle nourrit dans ſon ſein comme des ſerpens : car il leur eſt impoſſible de ne pas haïr une Egliſe par laquelle ils

(30) ad Scapul.

croyent être contraints & opprimés injustement, & de s'empêcher de conspirer secrettement sa perte: elle n'est pas moins pernicieuse aux hypocrites-même, car elle leur apporte la perdition éternelle. Jésus-Christ disoit de ce méchant serviteur (31) *que le Seigneur mettroit sa part avec les hypocrites où il y auroit des pleurs & des grincemens de dents.* Ils ne pourroient pas même éviter cette peine quand ils croiroient que cette dissimulation fût permise; mais ceux qui ont quelque candeur & quelque sincérité blessent cruellement leur conscience par cette action, & pechent gravement contre Dieu: car ils font profession d'une Religion qu'ils ont en aversion & ils pratiquent un culte qu'ils condamnent & qu'ils croient désagréable à Dieu. Or c'est un grand péché que d'agir contre sa conscience; car si celui qui fait quelque chose en doutant si elle est permise ou non, peche & est condamné pour cela comme St. Paul l'enseigne (32), celui qui la fait contre sa conscience est infiniment plus coupable. C'est ce qui fait dire aux Théo-

(31) Matth. Cap. 24. vs. 50.
(32) Rom. Cap. 14. vs. 23.

logiens Catholiques même: (33) *qu'une conscience quoiqu'erronée oblige toujours sans qu'il soit jamais permis d'agir contre elle, à moins que quelque personne sage ne la désabuse.* C'est pourquoi ceux qui contraignent les autres à abandonner leur Religion, pour embrasser la Catholique contre leur conscience, les contraignent de tout leur pouvoir à pécher; & comment s'imaginer que ceux qui contraignent les autres à pécher ne pechent pas eux-mêmes gravement & essentiellement?

Mais quelqu'un objectera peut-être que Dieu avoit ordonné de punir de mort ceux qui adoreroient les faux Dieux; & que par conséquent il vouloit du moins dans cette circonstance qu'on contraignît à la vraie Religion sans avoir égard à cette maxime que la Religion doit être libre; & l'on conclurra de-là que cet ordre réduit ceux qui ne seront pas de la religion dominante à dissimuler & à faire quelque chose contre leur conscience. Mais on pourroit répondre qu'il est permis à Dieu, qui est le Souverain Seigneur de toutes choses, l'arbitre de nos consciences, & le maître

(33) Cornel. à Lapide ad Rom. Cap. 14. vs. 23.

de la religion laquelle dépend absolument de sa volonté, de s'éloigner de l'ordre commun des choses & d'instituer des Loix que les hommes n'ont pas le droit d'établir entre eux, parce que les voies de Dieu ne sont pas les leurs. Mais on ne s'arrêtera pas à cette réponse.

Nous dirons premiérement que les Docteurs même Catholiques, tant anciens que modernes, ont remarqué comme tous ceux qui l'examineront attentivement pourront le reconnoître, que la religion Judaïque étoit charnelle & consistoit principalement dans des pratiques extérieures, & qu'elle n'étoit pas spirituelle & parfaite comme la religion Chrétienne. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que Dieu ait voulu contraindre en quelque maniere les hommes à une Religion charnelle par des peines charnelles, & que l'esprit de la Religion dont l'essence est d'être volontaire n'y parût pas dans tout son éclat. Mais il n'en est pas de même de la Religion spirituelle & parfaite qui demande principalement l'esprit de l'homme. C'est pourquoi Dieu n'a pas voulu l'établir par la force extérieure, ni par la crainte des peines civiles, mais par la terreur des peines éternelles & sur-tout

par l'espérance de récompenses toutes divines.

De plus, il faut encore observer que la Religion Judaïque avoit été instituée dès le commencement, & ensuite conservée & administrée de maniere qu'on peut fort bien dire qu'on n'a pas plus fait de violence aux consciences des Juifs lorsqu'ils ont été détournés du culte des faux Dieux par la crainte des supplices corporels, qu'on en fait aux habitans d'un Royaume lorsqu'on leur défend sous peine de quelque punition de rendre à qui que ce soit l'honneur qui n'est dû qu'au Roi légitime, ou de violer les loix qu'il a établies par un pouvoir légitime, & qui n'ordonnent rien que d'honnête. Car Dieu se manifestant dès le commencement sur le Mont Sinaï en présence de tout le peuple, montra tellement qu'il étoit le seul Dieu, & publia si clairement sa loi, que personne ne pouvoit douter qu'il ne fût le seul vrai Dieu, qu'il falloit l'adorer seul, & que c'étoit lui qui avoit donné la loi par l'organe de Moyse. C'est pourquoi d'après cette loi tout le peuple sans exception traita alliance avec Dieu, par Moyse. Ensuite la loi étant établie, Dieu promit d'envoyer de tems en tems des

prophêtes à ce peuple afin qu'il le consultât par leur moyen, & qu'il apprît sa volonté non seulement à l'égard des choses de la Religion, mais même à l'égard de leurs affaires civiles & domestiques; il le fit en effet & l'auroit encore fait plus exactement si le peuple avoit religieusement obéi à sa loi.

Outre les prophéties extraordinaires, il avoit encore établi un moyen ordinaire de consulter sa volonté par l'Ephod du Sacrificateur ou par l'*Urim* & le *Thummim*, comme l'Ecriture l'appelle. Il manifestoit même par le sort sa pensée à ceux qui s'enquéroient de choses secrettes, & montroit ce qu'il falloit faire; & toutes les fois que le peuple suivoit le conseil de Dieu, tout réussissoit au gré de ses desirs, en sorte que l'événement apprenoit que ces oracles étoient divins; c'est pourquoi c'étoit à-peu-près la même chose que si Dieu avoit été le Roi de ce peuple dans les choses même civiles & temporelles, habitant dans le Tabernacle comme dans son Palais, & instruisant le peuple de sa volonté par les Sacrificateurs & par les Prophêtes comme par ses Conseillers. Il leur donnoit des réponses touchant les Officiers qu'ils devoient

choisir, & autres choses semblables. Il faisoit assez souvent des miracles pour assurer ce peuple qu'il demeuroit avec lui; en un mot il agissoit à-peu-près comme un Roi qui se tenant dans son Palais sans se faire voir au peuple, & ne se laissant approcher que des grands de son Royaume, se serviroit de leur organe pour instruire ses autres sujets de ses volontés & de ses réponses, leur proposeroit ses édits, & gouverneroit son Etat comme il le jugeroit à propos; qui voudroit enfin qu'on lui rendît à lui seul l'honneur dû à la Majesté Royale, & qui publieroit ses loix auxquelles il exigeroit que ses sujets se conformassent sous peine d'être châtiés s'ils y manquoient: en quoi il ne feroit certainement aucune violence aux consciences, ni ne porteroit les hommes à la dissimulation, mais il réprimeroit seulement l'opiniâtreté de ses sujets.

Mais il en est tout autrement de la Religion, depuis que Dieu a voulu qu'on ne le cherchât plus sur la terre, mais dans les Cieux, depuis qu'il a enlevé ces marques sensibles de sa présence, & qu'il ne conserve plus par des voies si visibles la Religion qu'il a établie. Il n'envoie plus de Prophêtes, il ne rend

plus d'oracles, mais il fait & il dispose tout d'une maniere plus secrette, pour exercer d'autant plus la foi des hommes. Il est beaucoup plus facile ici de tomber dans l'erreur, & c'est faire violence à la conscience que d'en vouloir retirer les hommes par des peines, & de vouloir les contraindre à embrasser la vérité qui n'a plus de preuves si sensibles & si incontestables qu'autrefois; d'où il s'ensuit aussi que c'est les engager dans la dissimulation qui est désagréable à Dieu, que de les forcer à embrasser une Religion, quelque véritable qu'elle soit, sans les convaincre par de bonnes raisons : erreur où sont tombés jusqu'ici tous ceux qui ont cru qu'on pouvoit opprimer les hérétiques par la force, en prenant un certain milieu entre la sévérité de la Loi & la douceur Chrétienne, & en ne suivant effectivement le but ni de l'une ni de l'autre.

A la vérité Dieu ne vouloit pas autrefois qu'on pardonnât aux Apostats ni aux adorateurs des faux Dieux, ni aux contempteurs de la loi, mais il avoit commandé de les faire mourir sans rémission; non qu'il prétendît que ce supplice fût un remede à l'erreur, mais seulement une vengeance de ces crimes

qui étoient inexpiables; au lieu que ceux qui croient qu'on peut faire violence aux hérétiques, voyant d'ailleurs que plusieurs d'entre eux ne pechent pas par malice & par entêtement, mais par erreur, croient aussi qu'il faut leur pardonner, mais à condition qu'ils renonceront à leurs erreurs; quoiqu'ils puissent facilement voir qu'ils ne se seroient jamais rétractés s'ils n'y avoient été contraints par la terreur du supplice, & qu'ainsi ils feignent plutôt d'être Catholiques, qu'ils ne le sont en effet. Or il est aisé de voir que par cette conduite ils ne détruisent pas ceux qui ont de la Divinité & des choses sacrées des sentimens peu conformes à la vérité; mais ils empêchent seulement qu'ils n'en fassent profession, ce qui n'étoit pas le but de la loi. Et lorsqu'ils punissent ou qu'ils font mourir ceux qui se font une religion de ne pas abjurer leur erreur, ils oublient les devoirs de la charité chrétienne & n'atteignent pas à son but qui est de faire rentrer les errans dans le bon chemin afin de les guérir. Pour le dire en un mot, ils tolerent par ce moyen les méchans & ils exterminent les gens de bien; car ceux qui n'étant pas convaincus de leurs erreurs ne veulent

lent pas les abjurer de peur de bleſſer leur conſcience & d'offenſer Dieu, ſont infiniment meilleurs que ceux qui contre leur conſcience, quoiqu'erronée, abandonnent une doctrine qu'ils jugent véritable & conforme à la parole de Dieu.

Après cela il faut encore ajouter quelques raiſons pour montrer aux Catholiques qu'ils doivent entretenir la paix avec les hérétiques & ne pas les opprimer par la violence. Je ne parlerai point ici des ſéditions, des guerres & des tumultes que peuvent cauſer les refus de la liberté de Religion, ſur-tout parmi un peuple accoutumé à la liberté civile, & qui ne peut ſouffrir la ſervitude, bien loin de pouvoir ſupporter la plus rude de toutes, ſçavoir, celle qui opprime la conſcience. Nous avons fait voir dans le Chapitre précédent, par des exemples ſenſibles ce dont tout le monde peut s'aſſurer par ſoi-même. Il n'eſt pas même néceſſaire que les hérétiques excitent des troubles & des diſſentions, la diſcorde peut aiſément s'introduire parmi les Catholiques après même que les hérétiques ſont opprimés, en partie à cauſe de la parenté ou de l'a-

mitié qui les lie avec les hérétiques & en partie parce que les exemples qu'on fait des hérétiques portent beaucoup plus loin. Car les exemples ne s'arrêtent pas où ils ont commencé, & principalement ces exemples dont nous parlons, furtout lorfqu'on efpere tirer quelque avantage de l'oppreffion des hérétiques.

On croira peut-être que ceux qui ne veulent que s'emparer du bien d'autrui manqueront de prétextes fpécieux pour faire paffer pour hérétiques ou pour fauteurs d'hérétiques ceux dont ils voudront envahir les richeffes, fur-tout fi d'ailleurs il y a quelque autre occafion favorable de leur faire des injuftices. Et que ne peut-on pas dire de la domination du Clergé fur l'ordre politique? On en peut affez juger par ce qui eft arrivé avant que les héréfies paruffent : une parole un peu libre échappée contre l'Ordre Eccléfiaftique eft qualifiée de crime d'héréfie; & ce qui n'a été dit que contre la corruption des mœurs des Religieux eft tout auffitôt interprété comme s'il tournoit à la honte de la Religion même, fur-tout quand les accufateurs & les juges font de l'Ordre Eccléfiaftique. Cela feul ne peut-il pas

ſuffire pour exciter de nouveaux troubles ? C'eſt aux Politiques à l'examiner.

Nous ne voulons pas rappeller ici ce que nous avons dit dans le Chapitre précédent, que la liberté de la religion étant otée, non ſeulement on ne détruit pas les héréſies, mais qu'au contraire on les multiplie d'autant plus que les eſprits du peuple ſeront diſpoſés à la probité. Nous ajouterons ſeulement que cela fait naître l'athéiſme, qui ſelon les Chrétiens même eſt un mal beaucoup plus grand que toutes les héréſies : car ceux qui n'ont pas cette probité & cette délicateſſe de conſcience qu'ils devroient avoir quand on les perſécute pour cauſe de religion, laiſſent opprimer leur conſcience, ce qui produit d'abord l'hypocriſie, & le déguiſement où on les contraint, ſouvent même l'entiere extinction de la conſcience, & par conſéquent l'athéiſme & la profanation. Mais à l'égard de ceux qui ont plus de probité & plus d'égard à leur conſcience, la perſécution ranime le zêle qu'ils ont pour leur religion, la crainte de Dieu les embraſe, & cette flamme qui les pénetre ſe répand de tous côtés & cauſe un incendie preſque général, pour les

raiſons que nous avons alléguées dans le Chapitre précédent; ſur quoi l'on peut voir encore la préface que le célèbre M. de Thou Préſident Catholique au Parlement de Paris a miſe au devant de ſon hiſtoire.

Si l'on dit que l'Inquiſition d'Eſpagne qui eſt établie en quelques lieux ne fait pas que les héréſies ſe répandent & ſe multiplient, on prie de conſidérer ſi l'athéiſme n'y a pas ſuccédé à l'héréſie; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que pluſieurs Catholiques qui ont voyagé dans ces pays s'en plaignent. Sans compter que l'Inquiſition n'a pas empêché qu'il ne ſe ſoit élevé depuis ce tems-là pluſieurs milliers d'hommes & de femmes qui ſe ſont appellés *illuminés*, qu'on regarde comme des hérétiques. Et que peut-on penſer de ce qui ſe paſſe dans le fond du cœur d'une infinité d'autres perſonnes? On ſçait par expérience que l'Inquiſition n'y a pas entiérement éteint la religion des Juifs & des Sarrazins qui s'y étoit établie pendant quelques ſiecles.

Mais quand l'oppreſſion des hérétiques n'entraîneroit pas après elle tous ces grands inconvéniens, il y en a aſſez d'autres qui devroient empêcher les Catholiques de les perſécuter. Ils devroient

être portés à cette tolérance par les raisons que nous avons exposées dans le Chapitre premier, sçavoir, que la sûreté de l'Eglise & de la Religion n'exige pas que l'on fasse violence aux hérétiques, ce que les Catholiques confirment assez, lorsqu'ils disent que l'Eglise est fondée sur *la pierre*, ensorte qu'elle ne peut être renversée ni par la violence ni par la fraude puisque Jésus-Christ a dit lui-même *que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle*. Or il n'est pas à présumer que cette fermeté & cette constance inébranlables de l'Eglise ne soient fondées que sur ce qu'elle prévaudra par les armes & par la violence, ou par la puissance civile sur ses adversaires: car lorsque cet admirable édifice fut achevé, on vit tout le contraire. Les Catholiques eux-mêmes parlent d'un autre appui de cette fermeté, sçavoir, de *l'esprit de vérité*, qui assiste toujours l'Eglise, qui la soutient & qui la préserve de toute ruine. Croirons-nous que cet *esprit de vérité* qui a élevé autrefois ce magnifique édifice de l'Eglise, malgré la résistance de tout l'univers & les obstacles continuels que le démon y opposoit, en un mot malgré l'erreur & l'impiété armées, & qui l'a conduit sans ar-

mes à ce haut point de grandeur, soit devenu si foible aujourd'hui qu'il ne puisse conserver son ouvrage sans armes, & qu'il ait besoin de la puissance qu'il a autrefois renversée, pour défendre la Religion & l'Eglise, sans quoi elles périroient ? Si donc la conservation & la sûreté de l'Eglise & de la Religion Catholique n'exigent pas que les hérétiques soient opprimés par violence, pourquoi les Catholiques disent-ils qu'il faut les opprimer pour ce sujet? Qui est-ce qui ose dire qu'il faille employer la violence, les supplices & les armes sans nécessité, sur-tout si c'est un Chrétien? La nature de la clémence & de la douceur n'est-elle pas de pardonner & d'épargner la rigueur où on le peut, surtout lorsqu'il faudroit traîner au supplice plusieurs milliers d'hommes & perdre un si grand nombre d'ames? Mais de plus, les Catholiques devroient se laisser fléchir & montrer plus de modération par l'espérance de l'utilité & des avantages qu'ils pourroient retirer de la tolérance des hérétiques : car cette tolérance annonceroit en eux une grande humanité, une grande équité, une grande douceur, une grande modération, & leur mériteroit les louanges de toutes ces

vertus. Ils gagneroient insensiblement l'esprit & l'affection des hérétiques, & après s'être attiré leur confiance ils pourroient plus facilement les persuader de la vérité par de bons argumens. Ajoutez à cela qu'en les tolérant on leur donne le tems de se reconnoître & de venir à résipiscence en découvrant peut-être l'artifice avec lequel on leur avoit présenté les erreurs qui leur ont paru spécieuses d'abord, ce qui ne peut manquer de les faire changer de sentiment & de détruire insensiblement le germe de ces erreurs: car la vérité se fortifie & se consolide pour ainsi dire avec le tems; & lorsqu'on la compare avec le mensonge, l'effet nécessaire de cette espece de collision est de dissiper les nuages que celui-ci éleve sans cesse entre elle & l'homme, & d'augmenter proportionellement l'éclat de la lumiere qu'elle répand sur tout ce qui en peut être l'objet.

C'est pourquoi n'y ayant d'un côté aucune nécessité d'inquiéter, de persécuter les hérétiques & de les irriter par la rigueur des supplices; & d'un autre côté pouvant raisonnablement espérer de contribuer d'une maniere assez efficace au salut éternel de tant de millions

d'hommes en les traitant avec douceur & en leur accordant la tolérance qu'on ne peut leur refuser sans une injustice criante: où seroit le Chrétien assez cruel & assez féroce pour vouloir employer à leur égard la violence & la rigueur plutôt que la patience & la douceur?

Dieu dont nous faisons tous profession d'être les enfans, & Jésus-Christ qui est le Sauveur de tous les hommes, ont usé de tant de douceur envers les errans que des exemples si divins doivent aussi toucher les Catholiques. Dieu a autrefois prononcé dans sa loi, quelque sévere qu'elle fût, qu'il pardonneroit à tout le peuple (34) d'Israël & aux étrangers qui habiteroient avec eux s'ils tomboient dans quelque faute par ignorance, seulement parce qu'ils y seroient tombés par erreur & non pas par malice ou par orgueil. Et que dirons-nous de Jésus-Christ qui n'est venu au monde que pour sauver les pécheurs? St. Paul (35) dit en parlant de lui-même que *Jésus-Christ notre Seigneur l'avoit établi dans le ministere, lui qui étoit auparavant un blasphémateur, un persécuteur & un homme outrageux, mais qu'il avoit obtenu la misé-*

(34) Nomb. Cap. 15. vs. 25.
(35) I Timot. Cap. 1. vs. 13. 14.

ricorde de Dieu, parce qu'il l'avoit fait par ignorance dans son incrédulité. Il déclare qu'il a obtenu le pardon de ces horribles péchés, de ses blasphêmes, de ses persécutions & des outrages qu'il avoit fait endurer aux Saints, parce qu'il avoit agi de la sorte dans l'ignorance, étant dans l'incrédulité, dans le tems même où la mémoire des grands miracles de Jésus-Christ étoit encore toute récente, dans le tems qu'il étoit témoin des prodiges opérés par les Apôtres; en un mot lorsque ces mêmes fideles que Paul persécutoit par une fureur aveugle, étoient remplis du St. Esprit & couverts de la gloire d'une infinité de miracles qu'ils faisoient. Mais cette bonté, cette miséricorde de Jésus-Christ ne s'est pas arrêtée sur St. Paul; car cet Apôtre fait voir dans la suite de son discours que Jésus-Christ vouloit que la miséricorde dont il avoit usé envers lui fût un exemple de sa patience sans borne, afin que le reste des hommes qui seroit tombé dans cet aveuglement, ne désespérât pas de la clémence du Sauveur. Si donc Jésus-Christ a supporté, malgré l'éclat & l'évidence des vérités célestes qu'il annonçoit, un blasphémateur, un persécuteur, & s'il lui a fait grace au point

de lui confier les fonctions de l'Apostolat, parce qu'il n'étoit tombé dans ces crimes énormes que par ignorance, dans son incrédulité : pourquoi les Serviteurs de Jésus-Christ refuseront-ils de tolérer ceux qui aujourd'hui, où personne n'oseroit dire que la religion Chrétienne soit environnée de tant de miracles, sont dans l'erreur & blasphêment peut-être même par ignorance, mais qui d'ailleurs ne persécutent personne, n'outragent personne & n'inquiettent personne pour la religion?

Mais pour prouver encore plus sensiblement par l'exemple de Jésus-Christ qu'il ne faut pas faire violence aux hérétiques, ni les traîner au supplice ; voyons comme Dieu lui-même traitoit les Apostats. La loi vouloit qu'on les suppliciât sans miséricorde. (36) *Que ton œil ne leur pardonne point*, dit Moyse, *pour avoir compassion d'eux & pour les cacher, mais tu les feras mourir incessamment, ta main sera la premiere contre eux.* Ceux qui prétendent qu'il faut faire mourir les hérétiques, appliqueront sans doute cela à plus forte raison aux Apostats de la Religion Chrétienne. Car s'il faut faire mourir les hérétiques qui font profession

(36) Deut. Cap. 13. vs. 8.

du nom de Jésus-Christ, qui le respectent, & qui sont même prêts à souffrir la mort la plus cruelle pour son honneur quoiqu'ils n'entendent pas bien sa doctrine ; à plus forte raison ceux qui rejettent sa doctrine & qui abandonnent la foi qu'ils lui avoient donnée, ensorte qu'ils ne veulent plus passer pour ses Disciples, méritent-ils la mort. Mais Jésus-Christ s'est-il déclaré là-dessus, & n'a-t-il pas au contraire ordonné de les laisser en repos? Nous lisons dans (37) St. Jean qu'après que Jésus-Christ eut dit plusieurs choses sur la nécessité dont il étoit pour avoir la vie éternelle de manger sa chair & de boire son sang, plusieurs de ses disciples furent offensés de ce discours & l'abandonnerent : que fait Jésus-Christ? Les traîne-t-il au supplice ou déclare-t-il qu'ils le méritent? nullement : au contraire, voici ce qu'il dit à ses douze Apôtres, *& vous, ne voulez-vous point aussi vous en aller?* leur laissant la liberté de le faire s'ils l'avoient voulu. Vous direz peut-être que Jésus-Christ n'avoit pas de Magistrats à ses ordres ni de peuple pour lui obéir & pour les traîner au supplice. Mais il avoit la vertu & la puissance divine qui

(37) Jean. Cap. 6. vs. 66.

résidoient en lui, par lesquelles il auroit pu les exterminer sans y employer de force extérieure : Et cela auroit encore été moins exposé à la calomnie & à la contradiction, car un supplice infligé par la vertu divine auroit été regardé comme une punition de Dieu & auroit été reconnu pour très-juste. Ajoutez à cela que par ce moyen les autres Disciples auroient été intimidés & bien éloignés de penser seulement à l'abandonner & à renoncer à sa sainte religion.

Certainement si ces Catholiques qui veulent qu'on persécute les hérétiques & qu'on les extermine, pouvoient les faire mourir par leurs anathêmes, comme par des foudres lancés miraculeusement, ils ne manqueroient pas de le faire; & il seroit à souhaiter que cela fût, non seulement pour les Catholiques, mais même pour les hérétiques; car cela feroit voir clairement que la Religion Catholique seroit la seule vraie & la seule qui eût Dieu pour Auteur; alors les hérétiques l'embrasseroient sans balancer, & sans attendre qu'on lançât sur eux de si redoutables traits, & les Catholiques de leur côté ne tomberoient jamais à l'avenir dans l'héréfie. Pourquoi donc Jésus-Christ qui avoit ce souverain pou-

voir ne l'a-t-il pas fait? N'eſt-ce pas parce qu'il a jugé que cela étoit trop éloigné de ſon eſprit de douceur, trop oppoſé à la Religion qu'il annonçoit & aux deſſeins de Dieu qu'il venoit exécuter ſur la terre? Il n'étoit pas venu, comme il le dit lui-même, pour perdre les ames, mais pour les ſauver. Pourquoi donc ſes Diſciples & ſes Serviteurs ne ſuivent-ils pas ſon exemple? Ceux qui font profeſſion de ſa Religion devroient avoir ſon eſprit, & ſe ſouvenir de ce qu'il dit un jour à ſes Diſciples, à l'occaſion des Samaritains qui n'avoient pas voulu le recevoir chez eux; car lui ayant demandé: (38) *voulez-vous que nous diſions que le feu deſcende du ciel, & qu'il les conſume, comme fit Elie? Jéſus-Chriſt ſe tournant vers eux les cenſura & leur dit: vous ne ſçavez de quel eſprit vous êtes, car le fils de l'homme n'eſt pas venu pour perdre les hommes, mais pour les ſauver.* Il vouloit que ſes Diſciples euſſent la même douceur que lui.

Mais avant que de finir, on prie les Catholiques de conſidérer le jugement que les plus grands Docteurs de l'Egliſe Catholique ont porté ſur cette matiere, & avec quelle douceur ils ont cru qu'il

(38) Luc. Cap. 9. verſet 54. & ſuiv.

falloit traiter les hérétiques infectés des plus pernicieuses erreurs. Voici ce que Saint Augustin a écrit en faveur des Manichéens. „ Que ceux qui ne sçavent
„ pas combien il est difficile de décou-
„ vrir la vérité & de se garantir de l'er-
„ reur exercent leur cruauté contre
„ vous ; que ceux qui ignorent com-
„ bien il est rare & pénible de surmon-
„ ter les phantômes de la chair par le
„ calme d'un esprit pieux, vous trai-
„ tent avec rigueur ; que ceux qui ne
„ sçavent pas avec quelle difficulté on
„ guérit l'œil intérieur de l'homme
„ pour le rendre capable de voir son So-
„ leil, sévissent contre vous ; que ceux-
„ là vous maltraitent qui ne sçavent pas
„ combien il faut gémir & soupirer
„ pour comprendre quelque chose de
„ Dieu ; que ceux enfin qui n'ont ja-
„ mais été trompés par une erreur sem-
„ blable à celle qui vous séduit, vous
„ oppriment. Pour moi je ne sçaurois
„ absolument vous faire violence, vous
„ que je dois tolérer à présent & trai-
„ ter avec la même douceur & la mê-
„ me indulgence que celle dont mes
„ parens ont usé à mon égard pendant
„ que j'errois furieux & aveugle dans
„ votre dogme."

Ajoutons à cela ce que Salvien Evêque de Marſeille a écrit en faveur des Ariens. (39) „ Ils ſont hérétiques, mais „ c'eſt ſans le ſçavoir. Ils paſſent pour „ hérétiques parmi nous, mais ils en ju- „ gent autrement parmi eux ; car ils ſe „ croient ſi bons Catholiques qu'ils nous „ qualifient du titre odieux de méchans „ hérétiques : nous paſſons donc dans „ leur eſprit pour ce qu'ils ſont dans „ le nôtre ; nous ſommes aſſurés qu'ils „ détruiſent autant qu'il eſt en eux la „ génération divine, en ce qu'ils ſou- „ tiennent que le fils eſt moindre que le „ Pere. Et ils diſent à leur tour que „ nous faiſons injure au Pere en les fai- „ ſant égaux & conſubſtantiels : nous „ avons la vérité pour nous, mais ils „ préſument au contraire l'avoir de leur „ côté. Nous rendons à Dieu l'hon- „ neur qui lui eſt dû, mais ils préten- „ dent que la foi qu'ils profeſſent eſt la „ ſeule qui honore véritablement cet „ être ſuprême ; ils ſont ingrats, mais „ ils croient que le ſouverain devoir de „ la Religion conſiſte à recevoir leur „ doctrine ; ils ſont impies, mais ils pré- „ tendent que la piété ne ſe trouve que „ dans leur croyance ; ils ſe trompent

(39) de Gubern. Dei. Liv. 5.

„ donc, mais ils se trompent de bonne
„ foi, non par haine, mais par affection
„ pour Dieu, croyant qu'ils honorent
„ le Seigneur & qu'ils l'aiment. Quoi-
„ que leur doctrine ne soit pas confor-
„ me à la pure orthodoxie, ils croyent
„ cependant que c'est-là la parfaite cha-
„ rité de Dieu. Quel sera leur sort à
„ venir? Il n'y a que le grand juge qui
„ le sache; mais en attendant je crois
„ qu'il les tolere, parce qu'il voit qu'en-
„ core qu'ils soient dans l'erreur, ils se
„ trompent cependant à bonne inten-
„ tion & par l'amour d'une opinion
„ pieuse."

Cela étant ainsi, tout le monde voit que les Catholiques doivent suivre dans la cause des hérétiques le conseil par lequel Gamaliel vouloit détourner les Sénateurs des Juifs de faire violence aux Apôtres : *laissez ces gens-là & cessez de les tourmenter, car si leur dessein & leur ouvrage sont des hommes, ils seront détruits; mais s'ils sont de Dieu vous ne sauriez les détruire, & vous devez prendre garde qu'il ne se trouve que vous ayez aussi combattu contre Dieu.*

Il faut encore suivre ce conseil du Pere de famille qui défendit d'arracher l'yvroie, de peur d'arracher en même tems

tems le bon grain, & qui commanda de les laiſſer croître juſqu'à la moiſſon. Que le bled ne s'attribue pas le pouvoir d'arracher l'yvroie par force ; car l'yvroie qui croît qu'elle eſt le bled, prendroit auſſi le pouvoir de l'arracher lui-même. Et comme l'yvroie eſt plus abondante dans le monde qui eſt beaucoup plus fertile en vices & en irreligion qu'en piété & en vertu, l'yvroie aura plutôt ce pouvoir que le bled. S'il y en a qui, parce qu'ils ſont en grand nombre & qu'ils jouiſſent depuis pluſieurs ſiecles de l'autorité & de la puiſſance, croient qu'ils ne doivent pas appréhender que l'yvroie les arrache par violence, ils doivent par cette raiſon être ſuſpects à eux-mêmes, & craindre qu'ils ne ſoient peut-être l'yvroie, puiſqu'ils croiſſent ſi abondamment, depuis pluſieurs ſiecles, dans un champ ſi ſtérile en vertus, & qu'ils ne ſe ſoient détournés du droit chemin du ſalut que peu de gens rencontrent : Car voici ce que dit le Sauveur : (40) *entrez par la porte étroite, parce que la porte large & le chemin ſpacieux conduiſent à la perdition, quoiqu'il y ait beaucoup de gens qui y entrent ; & parce que la petite porte & le chemin étroit con-*

(40) Matth. Cap. 7. vſ. 13. 14.

duisent à la vie, quoiqu'il y ait peu de gens qui les trouvent. D'ailleurs il ne faut jamais oublier combien le sort des choses humaines est incertain. En effet qui est-ce qui ne voit pas que les choses les plus élevées sont souvent renversées & que les plus basses s'élevent peu à peu; que les choses les plus fortes & les plus consolidées par une longue suite de siecles finissent tandis que les plus foibles subsistent, & acquierent de la force? Et cela ne doit pas étonner, puisque les choses dont nous admirons présentement la grandeur & la force ont été petites & foibles dans leur origine, & ne sont arrivées à ce haut point d'élévation qu'insensiblement & pour ainsi dire par dégrés?

C'est pourquoi il n'y a personne parmi ceux qui veulent qu'on arrache l'yvroie par la violence qui puisse se promettre d'en triompher toujours. Et il n'y en a aucun qui ne doive craindre que le droit qu'il a pris sur les autres ne soit aujourd'hui exercé contre lui-même. Il n'y a donc rien de plus sûr que d'attendre le tems de la derniere moisson, selon le conseil du Pere de famille, où sans crainte de se tromper & sans faire tort au bled, l'yvroie sera arrachée par

ſon commandement, & ſéparée du bon grain pour être jettée dans le feu; où le nom de la zizanie ne ſera plus donné au bled, ni celui du bled donné à la zizanie, pour tromper par ce moyen les moiſſonneurs. Alors l'yvroie ne s'autoriſera plus des actions du bled pour l'arracher de vive force, ou ſi elle le fait, le bled arraché par violence & ſecoué en répandra ſes grains d'autant plus loin, & croîtra en plus grande abondance, l'yvroie étant peu à peu détruite juſqu'à ce qu'enfin la moiſſon la faſſe entiérement périr.

Quelqu'un des Catholiques inſiſtera peut-être encore & dira „nous accor„dons qu'il faut entretenir la paix avec „les hérétiques, mais faut-il auſſi que „nous pourvoyions à leur ſûreté? Jus„qu'ici nous avons vécu en paix avec „eux & nous ſommes diſpoſés pour no„tre intérêt commun à entretenir ce „même eſprit de concorde qui nous a „unis juſqu'à préſent, mais nous ne „voulons pas leur donner de droit ni „de privilèges pour aſſurer leur liber„té: cela ne leur eſt pas néceſſaire, „puiſqu'ils jouiſſent de la paix ſans ce„la, & qu'ils en peuvent jouir à l'a„venir. D'ailleurs il ne nous ſeroit pas

„ honorable de les en aſſurer par des „ traités publics. Car pourquoi ne ſe „ fient-ils pas à notre bonne foi, à no- „ tre vertu, à l'amitié & aux liens du „ ſang ?" Cela pourroit peut-être arriver ſi les hérétiques n'entendoient pas tous les jours les menaces des Catholiques, & non ſeulement du peuple, mais même des grands & de ceux qui ſont en charge, & s'ils n'avoient pas éprouvé une infinité de fois que les proteſtations d'amitié ont été très-funeſtes à leur ſureté, ou s'ils ne connoiſſoient pas les efforts de ceux qui cherchent à les opprimer ou à limiter leur liberté ; ſi même les exemples anciens & modernes des autres Etats, & l'expérience trop commune de ce qui ſe paſſe aujourd'hui, ne les forçoient pas de craindre un ſemblable traitement ; ſi enfin ils n'avoient ſouffert aucune injuſtice pour la Religion & s'ils n'avoient pas vu renverſer leurs temples dans ce Royaume même, piller leurs maiſons, violer leurs filles & leurs femmes, ſaccager les uns & maſſacrer les autres. D'où l'on voit que les hérétiques ne jouiſſent abſolument d'aucune paix, & ne peuvent s'aſſurer d'en jouir, à moins que les Catholiques ne pourvoient à leur ſureté.

Certainement on peut nier qu'ils jouissent d'aucune paix, puisqu'on les prive des droits dont chaque citoyen jouit dans tout Etat policé, celui de la propriété & de la sureté. Car il n'y a point de paix où il n'y a point de sureté ; & il n'y a aucune sureté, tant que les Catholiques refusent aux hérétiques de s'engager par des traités à assurer leur propriété personnelle & leur liberté, & que d'un autre côté plusieurs font réellement ou menacent de faire une infinité de choses qui sont absolument opposées à leur tranquilité. Ce qui prouve que les hérétiques n'ont pas tort de demander qu'on établisse leur liberté par quelques actes publics & autentiques & par des loix que le droit permet non seulement de leur accorder, mais que l'honnêteté même veut qu'on leur accorde en établissant des peines contre ceux qui violeront la paix dont un tribunal équitable jugera. Ce qu'ils demandent n'est pas non plus moins honorable aux Catholiques ; car il n'y a rien de plus honnête ni de plus digne de leur prudence, de leur modération & de leur humanité. Car qu'y a-t-il de plus honorable que de promettre par une loi, de faire ce qu'on peut faire non seule-

ment honnêtement, mais même ce qu'on est obligé par devoir de faire; & quand même la terreur des héretiques feroit vaine & mal fondée, n'y auroit-il pas cependant de l'humanité à rassurer tant de milliers de personnes contre une crainte vaine si on le veut, mais toujours très-grande, & à en détruire les motifs dans une chose qui, si on a véritablement dessein d'entretenir la paix avec eux, ne peut être onéreuse ni fâcheuse, & qui ne coute rien? Pourquoi les Catholiques n'accorderoient-ils pas à leurs prieres ce qu'ils peuvent leur donner gratuitement? Par ce moyen ils oteront toute espece de prétexte aux soupçons & à la défiance qui sont les grands fléaux de la société & des Etats, ils s'attireront l'affection de tous les hérétiques & les attacheront à la patrie dans laquelle ils verront qu'ils peuvent vivre en sureté & qu'ils regarderont comme une mere qui veut les protéger & non pas les chasser comme une marâtre. Par ce moyen ils les obligeront, en cas qu'ils deviennent eux-mêmes puissans & les plus forts, à pourvoir à leur tour à la sureté des Catholiques, à quoi ils ne seront pas obligés, si les Catholiques re-

fusent de leur en donner l'exemple. Car celui qui refuse d'assurer la paix à un autre & qui se réserve le droit de l'opprimer quand il en trouvera l'occasion favorable, lui laisse aussi le même droit; & ceux entre qui les droits de la paix ne subsistent pas, sont en possession de ceux de la guerre, qui sont communs à l'un & à l'autre parti. Mais il n'y a aucun salut dans la guerre; ô Dieu, nous te demandons tous la paix.

FIN.

DE L'INTOLERANCE DANS LA RELIGION.

CHAPITRE I.

Sur le Blasphême.

LE MOT *blasphême*, ainsi que le mot *héréſie*, sont de grands mots que se font rarement définis ceux qui les ont perpétuellement à la bouche, & qui en font le plus de bruit ; il faut en effet convenir que souvent ils seroient incapables d'en donner une définition précise ; delà vient que l'on abuse visiblement de ces mots, & même à proportion que l'on en comprend moins le sens ; cependant des idées vagues & indéterminées qu'on y attache il résulte des avantages réels pour quelques gens, & des frayeurs pour d'autres. En effet toute vénération indue, tout pouvoir usurpé, toutes les terreurs paniques ou sans fondement tirent leur origine de sons trompeurs d'un

côté, & d'une ignorance profonde de l'autre, c'est-à-dire, de mots ou qui ne sont pas ou qui sont mal définis. Tant que le sens des mots n'est point fixé, leur usage ou leur abus n'a point de bornes; nous en avons des exemples frappans & sans nombre en tout pays; l'on en trouve des preuves évidentes dans les mots *Pape*, *Clergé*, *Prêtres*, *pouvoir*, *mysteres*, *zêle*, &c.

Le mot *Blasphême* se trouve dans le même cas; c'est un mot vague que des imposteurs rusés se jettent à la tête les uns aux autres dans leurs querelles religieuses, & si l'on s'en rapportoit aux deux côtés, les deux partis seroient également des Blasphémateurs. Cela doit arriver toujours tant que la colere ou l'intérêt seront la mesure des crimes, ou tant que des hommes passionnés pourront interpréter les mots d'après leurs vues intéressées. Les hommes animés par leurs passions & leurs préjugés sont incapables de juger avec candeur; il faudroit être insensé pour confier sa fortune ou le soin de son ame à des gens qui sont visiblement intéressés, ou qui desirent ouvertement & de l'argent & du pouvoir.

Nous avons autant de droit d'exiger

d'un homme qui nous définit des mots ou qui leur attache un ſens, qu'il convainque notre jugement, que d'un Maître de Mathématiques; c'eſt-à-dire, nous avons le droit d'examiner leurs propoſitions, & d'exiger qu'ils nous convainquent avant de donner notre aſſentiment, & ſi nous les payons tous deux, celui qui nous contentera le mieux doit être le mieux payé. Les Mathématiciens n'admettent rien ſur parole, voilà pourquoi il n'y a point de diſputes entre eux, vu qu'il ne peut y avoir de propoſitions douteuſes. Si leurs propoſitions ne ſont point démontrées, elles ne ſont point des propoſitions mathématiques, & il faudroit être bien ſot pour croire un théorême qui exigeroit une preuve, avant qu'il eût été prouvé.

Ainſi dans les découvertes géométriques, ſi vous voulez vous donner la peine d'examiner, vos recherches finiront par la conviction, mais ſi la pareſſe ou l'incapacité vous empêchent d'examiner, ces découvertes ſeront toujours incertaines pour vous, & perſonne ne peut prétendre avoir le droit de vous forcer à les admettre. On regarderoit en Géométrie la compulſion pour perſuader & pour arracher l'aſſentiment comme l'effet d'un

délire monſtrueux, & cet aſſentiment comme une choſe impoſſible ; il en eſt de même dans toute ſcience qui eſt fondée ſur le bon ſens ; il vous eſt toujours permis de croire que la terre eſt immobile au centre de l'univers ; vous êtes le maître de penſer que le ſoleil, qui eſt deux cent mille fois plus grand que la terre & que toutes les étoiles du firmament ont été créées pour tourner autour de la terre & pour éclairer ce petit amas de boue que l'on diſtingue à peine dans les régions immenſes de l'eſpace ; vous pouvez vous imaginer que l'homme, ce petit pigmée, eſt non ſeulement le ſouverain de ce petit globe, mais encore le maître abſolu de pluſieurs millions de globes ou de mondes, qui ne ſont d'aucun uſage pour lui, & dont il ne peut voir qu'une très-petite partie.

La perſuaſion en dépit du bon ſens & de la démonſtration ſera toujours une partie de la religion des ſuperſtitieux, qui feront ſans ceſſe le plus grand nombre parmi les hommes : il y auroit de la cruauté à les punir de leur folie, quand elle n'influe point ſur le repos de la ſociété ; cependant il eſt certain que, ſi les loix ne les retenoient, les ſuperſti-

tieux puniroient comme des athées & des *blaſphémateurs* ceux qui nous découvrent les plus grandes vérités. Il n'y a pas fort longtems que j'ai entendu parler d'un Miniſtre Ecoſſois, qui trouvant dans l'Ecriture Sainte une multitude de paſſages contraires au ſyſtême actuel d'aſtronomie, rapportoit à ſes auditeurs toutes les malédictions que Dieu avoit lancées contre ce ſyſtême; il leur aſſura que la terre étoit immobile, & que le ſoleil tournoit autour d'elle *en dépit*, diſoit-il, *de toutes les démonſtrations mathématiques que l'enfer pouvoit fournir*; à quoi il ajouta: *c'eſt ainſi que le Seigneur l'a dit*; après quoi il lança les plus terribles anathêmes contre les philoſophes, les mécréans, les eſprits-forts du ſiecle, qu'il appella blaſphémateurs & qu'il condamna ſans héſiter aux ſupplices éternels. Ce pauvre inſenſé, avec ſon zêle monacal, étoit de bonne foi; ſa fureur & ſon délire venoient de ſa conſcience; la ſeule cruauté que l'on pouvoit exercer ſur lui étoit de l'empêcher de nuire, ſans cela il n'eſt pas douteux qu'il eût été cruel & barbare pour la gloire du Dieu des miſéricordes.

Le dévot ſuperſtitieux regarde comme des *blaſphêmes* tout ce qui eſt con-

traire à ses pieuses rêveries. Ce mot est Grec, il signifie une *détraction* ou une *médisance* en général; mais suivant le sens qu'on y attache parmi les Chrétiens il signifie *mal parler de la Divinité* (*maledictio supremi numinis.*) Comme c'est un crime qui suppose des dispositions mauvaises envers Dieu, je ne conçois pas qu'un homme puisse s'en rendre coupable; un homme qui connoît Dieu ne peut point mal parler d'un être qu'il sçait rempli de bienfaisance & de bonté, dans lequel il ne peut y avoir aucun mal, qui est la source de tout bien: un homme qui ne connoît pas ce Dieu & qui en parle mal, n'agit ainsi que parce qu'il ne le connoît point, il ne fait que donner le nom de Dieu aux idées fausses qu'il s'est formées, ce qui est si éloigné de mal parler de la Divinité que c'est plutôt ne parler de rien du tout, c'est dire du mal d'une idée extravagante enfantée par l'imagination, dont le modele n'existe nulle part.

Si un homme dit avec l'insensé des Pseaumes *qu'il n'y a point de Dieu*, il dit une fausseté, mais il ne blasphême point, car il ne peut dire du mal d'un être dont il nie l'existence, l'ignorance

n'eſt point un blaſphême. Si quelqu'un dit que Dieu eſt cruel, vindicatif, ſujet à des paſſions & au changement comme les Divinités payennes, cela eſt encore un effet de l'ignorance & non un blaſphême ; il ne fait que dire du mal d'un être auquel il applique mal à propos le nom de Dieu ; il médit d'un être qu'il prend fauſſement pour la Divinité mais qui ne lui reſſemble nullement : ce qu'il en dit eſt applicable ſeulement à *Satan* qui eſt l'ennemi de Dieu, ou à *Jupiter*, à *Saturne* & aux faux Dieux du Paganiſme.

Nous ne pouvons point blaſphêmer ce que nous honorons. Un Payen ne pouvoit pas blaſphêmer Jupiter tant qu'il le croyoit très bon & très-grand (*optimum*, *maximum*). Celui qui avoit des ſentimens oppoſés de Jupiter ne pouvoit pas le blaſphêmer davantage en en diſant du mal puiſqu'il n'y trouvoit pas les marques de ce grand Dieu. Si les Prêtres de *Baal* le regardoient comme un vrai Dieu, comme il y a lieu de le croire, ils auroient blaſphêmé en en diſant du mal, ou plutôt ils n'auroient pu le blaſphêmer tant qu'ils en avoient cette haute opinion ; s'ils le ſuppoſoient rem-

pli de perfections & de qualités aimables, ils ne pouvoient point le haïr ou se moquer de lui : mais s'ils s'en formoient une autre idée plus fâcheuse & plus abjecte, ce n'étoit point le blasphêmer, vu qu'ils ne parloient alors avec mépris que d'un être tout différent de l'être suprême, à qui l'on ne pouvoit appliquer ce qui se rapportoit à un vain phantôme.

Tout cela nous prouve qu'il est impossible de blasphêmer dans le sens que l'on attache communément à ce péché. Si nous connoissons Dieu, nous sommes forcés de l'aimer; si nous l'aimons, nous ne pouvons le blasphêmer : si nous disons du mal de quelque chose que nous prenons pour Dieu sans l'être, le vrai Dieu ne peut point s'offenser de l'insulte que nous faisons à un faux Dieu : si j'honore un Dieu, je ne puis le haïr ou le calomnier, ni par conséquent le blasphêmer; si je le faisois, ce feroit d'après quelque idée qui n'appartiendroit pas à un Dieu véritable; ainsi rien de ce qui appartient à Dieu ne peut être avili ou dénigré quoique par ignorance l'on puisse joindre son nom à quelque fausse idée: il est encore plus impossible que celui qui ne reconnoît point mon

faux Dieu, le blaſphême en en diſant du mal, quoique moi, qui aurai plus de dévotion & moins de jugement, je puiſſe l'appeller *blaſphémateur*; où il n'y a point de Divinité il ne peut y avoir de blaſphême; la Divinité ne peut être blaſphémée par ceux qui ne la reconnoiſſent ni ne l'adorent pas; elle n'eſt point connue quand elle n'eſt point adorée.

Ainſi pour pouvoir blaſphêmer Dieu, il faudroit joindre une haine de Dieu à la connoiſſance de Dieu, ce que j'ai démontré impoſſible. Des hommes au déſeſpoir, qui n'attendent plus rien de la miſéricorde divine, font ſouvent des imprécations terribles contre le nom de Dieu & le blaſphêment en paroles, mais c'eſt en paroles ſeulement; ils n'ont point la connoiſſance de Dieu; s'ils l'avoient, ils ne ſe déſeſpéreroient point: ainſi ils inſultent quelque choſe d'inconnu, une chimere créée par un cerveau malade, plus oppoſée à l'image de Dieu qu'un homme ſage ne l'eſt à un homme furieux.

Le déſeſpoir eſt l'état d'un furieux, & la fureur n'eſt pas plus un crime que la pleuréſie, qui eſt une inflammation dans le côté comme l'autre en eſt une dans

dans le cerveau. Les paroles que profere un homme dans le désespoir, quelque terribles qu'elles soient, ne sont pas plus criminelles que les coups qu'un malade donne dans le transport à sa garde ou à son médecin. J'ai entendu proférer bien des blasphêmes & des mots injurieux au Souverain à *Bedlam*, mais on ne fait pas le procès à un lunatique pour les mots qu'il a dits. Les gens au désespoir sont les plus infortunés des lunatiques, mais les hommes ne pechent point pour être malheureux, ils ne seront point responsables à Dieu des opérations machinales que la maladie leur fait faire.

On pourroit justifier de la même maniere les folies & les extravagances que cause l'enthousiasme qui n'est qu'une maladie du cerveau; il seroit cruel de faire un crime d'un accident & de punir pour une maladie; il n'y a point de moralité dans les actions d'un fol, il ne peut pas plus blasphémer qu'un perroquet ou une pie. Le vent ne peut pas être un blasphême, & les mots que profere un fanatique ne sont que du vent modifié par une tête malade. Nul homme ne se connoît pour être un fanatique, ou ne croit que son enthousiasme

eſt inſenſé ou criminel; ce qui n'eſt pas volontaire ne peut paſſer pour un crime. Un homme ne peche point en rêve, ni lorſqu'il rêve éveillé; l'enthouſiaſme n'eſt qu'un rêve dévot.

S. Paul, lorſqu'il étoit encore un perſécuteur de l'Egliſe & un enthouſiaſte ennemi de Jéſus-Chriſt, ne pouvoit point le blaſphémer avant de le connoître; il ne pouvoit pas non plus le blaſphémer enſuite, parce qu'il le connoiſſoit; ainſi d'abord il en diſoit du mal par ignorance, ce qui étoit une témérité & non un blaſphême proprement dit. Et dans ce ſens ni un Turc, ni un Idolâtre, ni un Athée, ni aucun homme ne peuvent être appellés blaſphémateurs; ils peuvent bien être aveugles, mais ils ne blaſphêment point, & ce feroit une barbarie de punir ou de faire mourir des hommes parce qu'ils ont le malheur d'être aveugles, & il y auroit de la mauvaiſe foi à changer l'aveuglement en blaſphême.

Lorſque les preuves que nous donnons de la religion Chrétienne ne perſuadent pas un homme, comme il peut ſouvent arriver, quand il n'a point reçu l'eſprit de Dieu, nous ne devons point manquer de charité parce qu'il eſt opiniâtre, & nous ne ſommes pas en droit d'ap-

peller son incrédulité un *blasphême*. Il n'y a que la grace de Jésus-Christ qui puisse amener les hommes à Jésus-Christ, & lui seul la donne. Dira-t-on que tous les incrédules sont des blasphémateurs, ou que l'aveu de l'incrédulité est lui-même un blasphême ? Les Apôtres disoient-ils à ceux qu'ils alloient convertir qu'ils étoient tous des blasphémateurs ? Les vouloient-ils persécuter emprisonner, tuer ? Admettroit-on des gens qui prendroient ce ton dans aucun pays ?

C'est vouloir dissoudre la société humaine que de tourmenter les hommes pour des erreurs involontaires, auxquelles tous les hommes sont sujets en tout pays ; d'ailleurs nous ne trouvons point d'hommes sur la terre qui different plus les uns des autres dans leurs notions métaphysiques & sublimes sur la Divinité, que ceux-mêmes qui voudroient réunir tous les hommes à une parfaite unanimité d'opinions qui est totalement impossible, & qui prétendent effrontément faire ce que la sagesse & la toute-puissance elle-même n'a point jugé à propos de faire & ce qu'elle peut faire toute seule. Leur doctrine est contre la nature & le Christianisme, & quoique

ce ne ſoit point un blaſphême dans le ſens que je donne à ce mot, c'en eſt un dans le ſens de ceux qui l'enſeignent, puiſqu'ils donnent ce nom à mille choſes ſouvent très-innocentes & très-ſages.

En voilà aſſez ſur le blaſphême contre Dieu dont j'ai fait voir l'impoſſibilité. Je vais parler maintenant du blaſphême *contre les hommes*; car c'eſt contre eux ſeulement que l'on peut blaſphémer, & l'on ſe ſert du nom de Dieu pour masquer & ſanctifier la ſuperſtition, l'orgueil & le malin vouloir que l'on a pour ſes ſemblables. Il y a des gens qui attachent une vénération religieuſe à des actions, des opinions, des choſes & des mots qui n'ont rien de commun avec la religion, & qui ſouvent ſont ridicules, & l'on appelle *blaſphême* tout ce qui les contrarie. C'eſt ainſi que des ſons deviennent ſacrés, & ils le deviennent d'autant plus qu'ils ſont plus abſurdes & plus inintelligibles; plus ils ſont aiſés à tourner en ridicule, plus les blaſphêmes deviennent fréquens, & par conſéquent plus dangereux & plus criminels.

C'eſt ainſi que dans l'Egliſe Romaine, la ſucceſſion des Apôtres, l'infaillibilité de l'Egliſe ou du Pape, le pou-

voir des clefs, le Purgatoire, le caractere indélébile des Prêtres, la Transubstantiation, les droits divins du Clergé, les cruautés de l'Inquisition, en un mot toutes les rêveries des Prêtres quoique entiérement opposées à l'Evangile, sont des choses que l'on ne peut contredire ou tourner en ridicule sans blasphême; c'est un crime qui mérite la mort & de plus la damnation éternelle.

L'imposture se soutient par la terreur, c'est ainsi que le Papisme se maintient & conserve son empire sur les peuples effrayés. En effet lorsque les Prêtres font, de raisonner contre eux, un crime contre la religion, ils nous font soupçonner de l'imposture ou de la foiblesse dans leur cause, & ils doivent parvenir à se soumettre les hommes avec leurs biens, comme ont fait les Prêtres de l'Eglise de Rome, & comme feront tous ceux qui ont les mêmes prétentions. Selon eux, c'est toujours blasphémer que de penser différemment; c'est blasphémer que de rejetter les explications bizarres qu'ils donnent de l'Ecriture.

Il y auroit de l'impiêté à se moquer de mots auxquels on attache du respect; cependant d'après mes principes il est impossible de se moquer & de respecter

à la fois la même chose. On se moque de ce qu'on trouve ridicule & non de ce qu'on vénere. Plus l'on attache de vénération à des choses ridicules & plus on les expose à la risée. Et quand elles sont rendues sacrées par la Loi, on peut bien manquer à la loi sans blasphémer pour cela, vu que ces choses ne sont point religieuses pour celui qui en médit.

Je conclus en disant que ceux qui veulent trouver de vrais blasphémateurs doivent faire trois choses. 1°. Ils doivent fixer invariablement toutes les notions de la Divinité, ce que Dieu seul est en état de faire. 2°. Il faut qu'ils rendent tous les hommes capables de saisir ces notions; ce que Dieu seul peut encore faire. 3°. Il faut qu'ils soient capables de juger avec certitude de ce qui se passe dans les cœurs des hommes, ce que Dieu s'est réservé à lui seul. Jusqu'à ce que nos Prêtres en soient là, ils feront bien de prendre garde qu'en accusant de blasphémer Dieu, ils ne disent pas que l'on les blasphême eux-mêmes, c'est-à-dire leur orgueil & leurs rêveries.

CHAPITRE II.

De la charité & de l'indulgence réciproque.

JE VAIS parler de la charité. Par ce mot je n'entends point les *aumônes*, qui ne font qu'une partie de fes bons effets, j'entends cette difpofition bienfaifante du cœur qui porte un homme, de quelque religion qu'il foit, à penfer favorablement des autres, quelles que foient leurs opinions religieufes, & à leur faire du bien, lorfqu'il n'en a point reçu d'injures. En effet nul homme ne peut penfer favorablement de celui qui nuit à un autre, quels que foient fes motifs, & il eft toujours très-jufte de punir les auteurs d'une action injufte. Nul homme n'a reçu de Dieu le droit de nuire ou de faire injure à un autre, mais tous les hommes ont reçu de Dieu le droit de repouffer les injures & de fe défendre eux-mêmes. Si la religion d'un homme lui enfeigne à me nuire, le bon fens m'enfeigne à me défendre : mais fi la religion, quelque abfurde ou infenfée qu'elle puiffe être, refte entre Dieu & lui, & ne porte aucune atteinte à ma perfonne ou à mes

biens, je ne puis ſans violence le moleſter ſur ſa façon de penſer. Il eſt poſſible qu'un homme ſoit très-ſot & en méme tems très-dévot; s'il paroit dévot, je dois le croire tel en effet, il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe juger de ſes intentions cachées; s'il s'arroge le droit de me dominer & de s'emparer de mon bien pour ſe récompenſer de ſa piété, je le ſoupçonnerai de n'en être point pourvu, attendu que je ne puis concevoir que l'orgueil, l'ambition, la rapacité, faſſent partie de la dévotion ou ayent aucun rapport avec elle, ou que le deſir des pompes & des plaiſirs de ce monde ſoit une preuve de l'amour pour la croix & pour le royaume des cieux, & d'un détachement ſincere des richeſſes iniques. D'où l'on voit que ces prétentions à la propriété & à des choſes purement temporelles ſont ſoumiſes au droit civil & à la déciſion des hommes, & n'ont aucun rapport avec la conſcience & la religion.

A l'égard des penſées ou des actions qui n'ont que Dieu pour objet, il n'y a que Dieu qui puiſſe en juger; quelque bizarres ou inſenſées qu'elles puiſſent être, elles ne peuvent être ſoumiſes à aucune autre juriſdiction. Il n'y a point

de folies dont l'esprit de l'homme ne soit capable en matiere de dévotion, il n'y a que celui qui a fait l'ame de l'homme qui puisse l'exempter d'erreur & de superstition. Si quelqu'un croit plaire à Dieu en portant un cilice ou en se donnant des coups de discipline, s'il mêle de la cendre ou de l'aloës avec ses alimens, je le laisserai faire, mais je ne prendrai de part ni à ses dévotions ni à son repas; je n'ai pas plus de droit sur son imagination que sur son estomac; je pourrai bien lui dire ce que je pense ou lui apprendre mon goût s'il a la volonté de m'écouter; il peut user du même droit à mon égard. Chaque homme qui est sincere dans sa religion, doit choisir son propre Prêtre ainsi que son propre cuisinier, il doit faire ses prieres & faire préparer ses alimens à son goût: s'il ne trouve ni Prêtre ni cuisinier à sa fantaisie, il doit se contenter de faire lui-même ses prieres & de préparer son repas; la religion Chrétienne ne le gêne point là-dessus; les prieres des Prêtres ne sont faites que pour ceux qui n'ont pas l'esprit de prier par eux-mêmes ou qui veulent des prieres toutes faites; quiconque prétend le contraire est tenu de prouver ou qu'il est absolument indispen-

fable de réciter de certaines prieres, ou qu'il ne faut aucunement prier.

Le Dieu de là clémence qui a créé les hommes ne peut point s'irriter de leurs erreurs & de leurs folies incurables; lorsque le seul médecin qui pourroit les guérir ne le fait point & lorsque les hommes ne peuvent y parvenir, nous devons être assurés que Dieu n'en est point offensé. Nous voyons que des personnes ont perpétuellement à la bouche la maxime si sage qu'il faut supporter les infirmités des autres, mais il n'en est point que l'on pratique moins. Si l'on observoit cette maxime, on ne verroit pas si peu de charité, vu que tous les hommes ont leurs foiblesses, & que les plus sçavans, les plus éclairés, les plus pieux n'en sont point exempts. Chaque homme differe d'un autre par ses goûts ainsi que par ses opinions, qui sont des goûts intérieurs; ainsi chaque homme a quelqu'opinion qui paroît une foiblesse à un autre, car c'est d'aprés ses propres lumieres que chacun juge des foiblesses d'autrui. Mais lorsque nous disons que l'on doit supporter les infirmités des autres, cette maxime n'a communément pour objet que les infirmités d'un homme que nous aimons d'ailleurs, qui a les mêmes

opinions ou qui eſt du même parti que nous ; mais pourquoi ne ſupporterions-nous pas les infirmités de tous les hommes auſſi bien que celles de nos amis ? N'eſt-il pas honteux pour la raiſon & pour la religion Chrétienne de voir que nous ſommes ſouvent ſi charitables pour les actions les plus mauvaiſes & que nous ne montrons point de charité pour des opinions innocentes, telles que ſont toutes celles qui ne produiſent point une mauvaiſe conduite ? Cependant une preuve que nous ſommes ainſi tantôt charitables & tantôt peu charitables très-ridiculement, c'eſt que nous ſupportons dans les hommes de notre parti les vices & les excès les plus crians, tandis que nous nous irritons vivement des penſées, des rêveries, des actions ou des mouvemens les plus indifférens dans les plus honnêtes gens d'un parti oppoſé. Cela fait voir que ce n'eſt pas de la religion dont il s'agit dans la querelle, mais que c'eſt l'intérêt, l'eſprit de parti, la vanité qui ſont les vrais motifs de notre animoſité ; & que c'eſt ainſi que pour ſatisfaire les paſſions on proſtitue le ſaint nom de Dieu & de la religion.

Tous les hommes ſenſés & même pluſieurs dévots enthouſiaſtes parlent d'une

façon avantageuse de Socrate, de Platon, de Cicéron, quoique ces grands hommes fussent payens; mais il n'est point de dévot qui parle de sang-froid de l'Empereur Julien, de Porphyre, de Spinosa, quoique ceux-ci fussent aussi de très-grands hommes & des hommes très-vertueux. Quelque fausses qu'ayent été leurs opinions sur la religion, elles étoient aussi orthodoxes que celles de Socrate & de Platon, qui, quoique des raisonneurs très-subtils, raisonnoient très-mal en Théologie. *La cause qui nous fait juger si différemment de ces personnages, c'est* que Socrate, Platon & Cicéron ont vécu avant le Christianisme, & n'ont point combattu aucun de ses dogmes comme ont fait depuis Julien, Porphyre, & Spinosa. Il est donc évident que cette partialité en nous n'est point l'effet de la piété, mais de l'esprit de parti ou d'une haine personnelle; sans cela nous nous déchaînerions autant contre Cicéron ou Socrate que contre Julien ou Porphyre, qui n'étoient pas moins des payens que les autres. En effet il est certain que toutes les invectives viennent de la fureur, d'un esprit rétréci, d'ignorance, de présomption, d'animosité particuliere, & ne viennent

jamais de la raiſon qui eſt calme, & qui ne fait point de diſtinction des perſonnes.

Celui qui manque de charité croit défendre la cauſe de Dieu en défendant ſa propre cauſe par ſon prétendu zêle pour la religion ; il rend hommage à ſa propre impiété aux dépens de la religion & de la vérité. Le zêle pour Dieu eſt inſéparable de la charité univerſelle ; S. Paul a fait voir que toutes les autres vertus ſans elle, ne ſont rien, & je crois que la grace ne ſe trouve jamais où la charité manque. S. Pierre nous apprend que l'on n'eſt pas en droit de regarder aucun homme comme impur, il nous dit que Dieu n'a point égard aux perſonnes, mais que dans toutes les nations celui qui craint Dieu & agit ſelon la juſtice, eſt agréable à ſes yeux : ce qui ſignifie que tout honnête homme ſera ſauvé, de quelque nature que ſoient ſes opinions & ſes erreurs. D'après de telles autorités je déclare que ma charité s'étend à toutes les ſectes & à toutes les nations ; je deſirerois que tous les hommes fuſſent Chrétiens, & que tous les Chrétiens fuſſent de bons Chrétiens, mais comme des vœux honnêtes ne ſont qu'une partie de la charité, je crois en-

core que le Dieu de la sagesse & de la bonté qui nous a faits & qui nous a placés dans ce monde, qui connoît les foiblesses de nos esprits & la force de nos passions, traitera les hommes avec plus de bonté que la plupart des hommes ne s'imaginent ou ne se traitent les uns les autres. Je me sens de la charité pour ceux-mêmes qui n'en ont point, & je ne voudrois pas plus leur nuire que je ne voudrois faire du mal à un fol furieux qui est emporté par sa rage & qui ne jouit pas de sa tête: je me garantirois seulement des effets de sa fureur & je lierois les mains qui sont levées pour me détruire. La fureur religieuse est assurément un délire, elle domine sur-tout dans les personnes qui ont un sang bouillant & très-peu de bon sens; plus on est aveugle, & plus on est inconsidéré; c'est ce qu'on peut voir d'après les effets de la piété féroce des Turcs & des Catholiques Romains qui font taire la raison & l'humanité pour n'écouter qu'un zêle aveugle & une fureur implacable.

CHAPITRE III.

De l'inutilité & de la barbarie des perfécutions.

JE VAIS continuer mes réflexions fur la charité, dont le défaut produit des effets fi funeftes parmi les hommes, & contribue à augmenter la fomme de leurs malheurs. N'ont-ils donc point affez de motifs de contentions & d'animofités? Les paffions qui les animent font-elles donc trop foibles, & faut-il encore les envenimer par une fureur facrée contre des penfées & des notions?

La perfécution d'un homme pour des idées qui ne nuifent ni à la perfonne ni aux biens des autres, mais qui n'ont pour objet que la Divinité & le monde futur, eft fi contraire à l'humanité, au bien-être de la fociété, au bon fens, que fi on ne la voyoit pratiquée on croiroit la chofe impoffible. Mais les perfécuteurs renoncent au bon fens, le condamnent & n'ont rien de commun avec lui; la haine religieufe eft le fruit de l'illufion & de la fuperftition entées fur la folie & la foibleffe, & identifiées

avec elles par l'habitude invétérée à force d'artifices odieux. On l'infuse dans les jeunes cœurs des enfans, elle grandit avec eux, elle les anime jusqu'au tombeau ; elle commence & finit avec la vie, elle répand sa teinte sur tout son cours. Il est évident que ce sentiment n'est point originairement inhérent à l'ame humaine ; pour s'en convaincre nous n'avons qu'à consulter ses penchans naturels ; son premier soin est celui de sa conservation propre, ce qui renferme l'attention à chercher les moyens de subsister, de se nourrir, de se vêtir, de se multiplier, de se défendre. Comme les premieres idées ont pour objet de vivre, les secondes ont pour objet de bien vivre ; le desir des choses nécessaires est suivi du desir des commodités, & aussitôt que les hommes sont parvenus à vivre avec sécurité ils cherchent à vivre avec splendeur ; mais comme la splendeur dépend de la comparaison du plus ou moins d'avantages qu'un homme a sur un autre, l'émulation suit de cette comparaison & chacun cherche à surpasser ceux auxquels il se compare. De cette émulation naît la passion pour les richesses, pour la réputation, pour le pouvoir, qui sont les objets que la splen-

ſplendeur ſe propoſe ; cette paſſion ne s'arrête pour l'ordinaire qu'après qu'un homme eſt parvenu à ſubjuguer tous les autres ou du moins tous ceux qu'il peut. C'eſt à cela que la nature pouſſe les hommes par les deſirs illimités qu'elle leur donne.

Mais le pouvoir le plus étendu que les hommes puiſſent poſſéder ſe borne aux choſes viſibles, & eſt forcé de s'arrêter aux perſonnes, aux actions, aux propriétés ; il ne peut jamais s'étendre ſur ce qui ne dépend point de la volonté humaine, & conſéquemment ſur ce qui échappe à tout pouvoir humain ; de ce genre ſont les penſées qui s'excitent au dedans de nous à l'occaſion des objets qui nous entourent. Alexandre & Céſar ont conquis une grande portion de notre globe, mais quel que fût le délire de leur ambition, & quoique l'un d'eux fût très-ſuperſtitieux il ne leur vint point dans l'eſprit d'exercer un empire religieux ſur les ames des hommes qu'ils avoient ſubjugués. Toute la frénéſie des Mahométans n'en a pu venir à bout, ils y ont renoncé, & maintenant ils prennent le parti de tolérer toutes les ſectes. Les Princes Catholiques qui ont été animés de cette ambition fanatique

ont exterminé ſans ſuccès une grande partie de leurs ſujets; malgré les fureurs de Louis XIV. la France eſt encore remplie d'hérétiques, ou d'*Huguenots*; l'Eſpagne & le Portugal ſont remplis de Juifs & de Maures; & malgré la tyrannie ſacerdotale l'Italie eſt remplie d'incrédules & d'Athées. Ainſi les Princes perſécuteurs par une conduite plus violente & plus odieuſe que celle des Payens & des Mahométans n'ont fait qu'établir une uniformité d'ignorance & d'hypocriſie.

En effet c'eſt en vain que l'on veut faire la guerre à la nature. L'ame qui n'agit qu'à l'aide des organes, doit agir différemment lorſque les organes ſont différens, comme la choſe arrive dans tous les hommes; & il n'eſt pas croyable que deux hommes ſoient nés préciſément avec les mêmes goûts, les mêmes facultés, les mêmes inclinations, ni puiſſent être également affectés par les mêmes objets.

Rien ne reſſemble plus aux anciennes folies de la Chevalerie-errante, que de vouloir preſcrire des modeles à la façon de penſer & d'imaginer, ou de forcer les autres à penſer comme nous-mêmes. Un Chevalier donnoit ſa maîtreſſe com-

me le prototype de la perfection & de la beauté & déclaroit la guerre contre quiconque refusoit de reconnoître ses belles qualités ainsi qu'à ses rivaux ; de cette maniere, soit qu'on n'aimât pas, soit qu'on aimât la Princesse, on étoit obligé de se battre avec le preux Chevalier qui tenoit toujours sa lance en arrêt.

Nos champions spirituels sont tout aussi extravagans & même le sont davantage. Ils composent une Dulcinée imaginaire que souvent ils rendent dégoûtante & désagréable à plaisir, ils veulent la faire passer pour la personne la plus aimable du monde, & ils vous tuent si vous refusez de l'admirer & de l'aimer. Les héros de Chevalerie étoient moins insensés : Dom Quichotte vous force sous peine de la vie à rendre hommage à sa maîtresse sans vous forcer de l'aimer, le Dom Quichotte religieux vous extermine, vous brûle & vous damne si vous n'aimez la sienne, soit que vous le puissiez ou non. L'impossibilité n'est point une excuse auprès des lunatiques de cette trempe.

Tout persécuteur est toujours un frénétique, lors même que les opinions en faveur desquelles il persécute sont vraies ;

les vérités les plus saintes, telles que celles de la révélation, quelqu'évidentes qu'elles soient, quand on les examine, quand on veut les croire avec connoissance de cause, demandent une longue suite de raisonnemens, de connoissances de faits, d'examens de preuves, qui ne sont gueres à la portée de la multitude; ainsi pour inculquer ces vérités dans les cœurs des hommes, il faut sans doute le secours de la grace: je ne crois pas qu'un homme sans elle puisse devenir un bon Chrétien.

Nous voyons que du tems des Apôtres la grace accompagnoit toujours la conviction; personne ne croyoit qu'après avoir reçu le Saint Esprit; les Apôtres n'avoient pas d'autres moyens que le don du Saint Esprit & les miracles pour convaincre de leur doctrine; avec de pareils secours on n'en doit pas exiger d'autres, ils seroient inutiles sans la grace ou l'Esprit de Dieu. C'est donc la grace divine qui anéantit les dispositions charnelles & qui fait des Chrétiens; il est absurde & barbare de tourmenter des hommes qui n'ont point ce que Dieu seul peut donner; lorsqu'il ne le donne pas, tous les moyens humains deviennent inutiles: de plus, faire du

mal à quelqu'un ou le haïr ne peut être l'effet de la grace; quelque méchant que puisse être celui qu'on persécute, ceux qui le persécutent sont plus méchans que lui, puisqu'ils mettent en pratique la méchanceté dont ils ne font que l'accuser.

La persécution ne peut que détruire ou faire des hypocrites & des esclaves, ce qui est directement contraire à l'esprit du Christianisme qui est un esprit de paix, de liberté, de sincérité. Un Chrétien ne doit porter que le joug de Jésus-Christ, qui seul peut agir sur sa volonté & le faire agir lui-même; il n'exige de ses disciples que d'être doux, sinceres, & de consulter leur conscience. Ce sont-là des graces qu'aucun tribunal humain n'a le pouvoir de conférer, & qui par conséquent sont uniquement du ressort du tribunal de Jésus-Christ. Ces dispositions sont invisibles, ainsi vouloir les soumettre à des tribunaux humains, c'est une injustice monstrueuse, sujette aux plus terribles conséquences, puisqu'elle invite les hommes à être faux & peu sinceres, elle détruit la candeur, elle sollicite au mensonge & au parjure.

Les terreurs de l'Inquisition en Espa-

gne & en Portugal font qu'une foule de perſonnes qui ſont Juives dans le cœur font une profeſſion fauſſe du Chriſtianiſme; en demeurant Juif un homme ne fait que ſe tromper; en profeſſant le Chriſtianiſme ſans y croire on trompe les autres, l'on eſt hypocrite, l'on commet un grand péché; mais ces odieux Chrétiens qui forcent les Juifs d'en uſer ainſi, pechent encore plus gravement qu'eux. Rien n'eſt donc plus ſcandaleux que cette uniformité déteſtable de ſentiment qui n'eſt que l'effet des ſupplices & de la fauſſeté. Tout homme de bien doit abhorrer une religion & des hommes qui l'empêchent d'être ſincere à force de tourmens & de menaces, & qui le contraignent à être faux dans la choſe la plus importante pour lui. Ceux qui en uſent de cette maniere ne peuvent être d'honnêtes gens; un honnête homme exige de la candeur dans les autres, il n'y a qu'un hypocrite en religion qui puiſſe vouloir faire des hypocrites, comme font tous ceux qui profeſſent une religion ſans en être convaincus; la conviction eſt l'effet de la grace ou de la perſuaſion: Eſt-ce perſuader que d'employer des menaces & des cruautés? La grace Divine en veut-

elle à la perſonne ou aux biens du prochain?

D'où l'on voit que les moyens violens ſont contraires à la raiſon, au bon ſens, à la grace, à la religion, qui eſt douce & qui demande de la ſincérité; à la ſociété humaine, qui ne ſubſiſte que par la paix, l'indulgence mutuelle, & la probité.

CHAPITRE IV.

Combien la violence & la fraude ſont oppoſées à l'eſprit de la religion. Des effets différens de la tolérance & du faux zèle.

LA VRAIE religion a toute ſorte d'avantages ſur la fauſſe, excepté ceux que donnent la violence & la fraude, & ce ſont-là les ſeuls avantages que la fauſſe religion ait ſur la vraie. L'Eſprit Saint qui accompagne toujours la vraie religion & tout homme qui la poſſede, ne s'achete point avec de l'argent; ſon influence ne s'étend point par des artifices, des fauſſetés, par la politique mondaine; il ne s'infuſe point à coup d'épée. Cet eſprit eſt détaché de tout

intérêt temporel, il ne fait aucun usage des richesses & de l'autorité; il se donne librement à ceux qui le demandent & même à ceux qui ne le demandent point; il n'est guidé que par sa bienveillance & sa volonté propre. Cet esprit est tout-puissant & ne peut être animé par les inventions des hommes, il n'obéit point à la ruse ou à la force qui ne sont propres qu'à le bannir & à lui substituer la vanité. Tout ce que le pouvoir humain peut faire en faveur de la religion sans lui nuire, c'est d'entretenir des hommes pour inviter les autres par la persuasion à faire des actions vertueuses, & pour prier l'Esprit Saint de bénir & de seconder leurs travaux. Le pouvoir humain ne peut sans crime aller plus loin.

Bien des personnes ont été trompées dans leurs idées sur la religion, en lui joignant l'idée d'une hiérarchie ou d'un gouvernement Ecclésiastique, qui n'est dans la réalité que le gouvernement Civil envisagé du côté des choses qui ont rapport à la religion. Les vraies idées de la religion se bornent aux opérations de l'Esprit de Dieu sur le cœur des hommes, & aux actions qui sont les suites de ces opérations. La religion est donc

l'effet de cet esprit, qui ne peut s'allier avec des intérêts temporels qui souvent anéantissent les effets de l'esprit.

Cela nous prouve que la cause des gens d'Eglise & la cause de la religion ne sont pas toujours les mêmes, mais doivent être bien distinguées. La piété d'un Evêque n'est pas toujours aussi étendue que son diocèse, & le bien qu'il y fait n'est pas toujours égal aux revenus qu'il en tire; il y a eu & il pourroit y avoir une religion sans qu'il y eût pour cela d'officiers ecclésiastiques, ce seroit une impiété de soutenir le contraire.

La charité & la bonne foi sont les caracteres essentiels de la vraie religion; elle désavoue l'animosité, la dissimulation, les armes qui ne peuvent être employées que pour défendre une fausse religion; celle-ci est forcée de tromper quand elle ne peut pas persuader & d'user de violence quand elle ne peut pas tromper. Ainsi employer les armes en faveur de la vraie religion c'est y renoncer ou la faire soupçonner de fausseté. Si un homme vient me dire que sa religion est la meilleure & la plus douce en me traitant avec rigueur parce que je ne suis point de sa religion, je croirai

ou que sa religion est fausse & méchante, ou qu'il ne croit pas à sa propre religion, ou qu'il en juge très-mal. La religion Chrétienne est si éloignée de tout fiel & de toute férocité qu'elle nous ordonne d'aimer nos ennemis; ce qui comprend, sans doute, les personnes de toutes les religions, & même celles qui n'en ont aucune : en conséquence de ce principe Origene, par une erreur qui venoit de son bon naturel, a cru que les démons & les damnés seroient un jour sauvés. Cette opinion charitable, quoique peu fondée, annonce de la piété & du bon sens, tandis que celle qui décide que les hommes d'une autre religion seront damnés, est une folie atroce, impie & détestable.

Ceux qui n'ont point de religion ou qui n'en ont qu'une fausse ont droit à notre pitié & nous devons les exhorter; voilà ce que prescrit la religion & la charité : en effet la raison & l'expérience nous prouvent que l'aigreur & la sévérité ne servent qu'à endurcir & à envenimer. Ceux qui ont tort sont malheureux, & c'est une cruauté d'augmenter par de mauvais traitemens les infortunes d'un homme; c'est faire voir que s'il manque de grace nous manquons

d'humanité ; c'eſt être auſſi déraiſonnable que de maltraiter quelqu'un pour les traits de ſon viſage ; les opinions ſont les traits de l'ame ; & quelque difformes ou ridicules qu'ils ſoient, chacun tient à ceux qu'il a & ne peut s'en détacher que lorſqu'il n'y tient plus.

Nul homme ne ſouhaite de ſe tromper ; chacun a la vanité & ſe croit intéreſſé de croire qu'il eſt éclairé & d'un bon jugement. C'eſt une contradiction de dire qu'en matiere d'opinions un homme puiſſe pécher contre ſes propres lumieres ; ſes opinions ſont les meilleures lumieres qu'il ait & il les changera infailliblement quand il verra plus clair ; ſi ſon entendement eſt bouché par des préjugés, des habitudes, des ſuperſtitions de maniere qu'aucune nouvelle lumiere ne puiſſe l'éclairer, ce qui arrive aſſez ſouvent, c'eſt encore un malheur & non un crime, vu que certainement il adopteroit ce qui eſt le meilleur s'il le croyoit le meilleur ; il n'y a pas plus de crime en cela que dans un appétit dépravé qui fait que l'on rejette une nourriture ſaine.

L'eſprit de l'homme eſt encore plus ſujet à ſe dépraver que ſon appétit, il y a dans le monde plus d'eſprits dépravés

que d'esprits justes, sans cela les hommes seroient parfaits. Mais les esprits les plus dépravés de tous sont ceux qui se querellent parce que leurs ames n'ont point reçu les mêmes impressions ; ces ames sont variées à l'infini ainsi que leurs opinions, leurs imaginations, leurs erreurs. Personne au monde n'est le maître des premieres instructions ni des premieres idées qu'il reçoit, elles dépendent des parens, des gouvernantes, des précepteurs & des accidens extérieurs. On n'est pas plus le maître de se débarrasser de ces premieres impressions fortuites; d'ailleurs elles plaisent, d'où il suit que l'on ne veut point s'en détacher. Les hommes pour la plupart portent jusqu'au tombeau les empreintes que l'éducation leur a faites dès l'enfance ; nous les voyons aussi attachés aux opinions les plus insensées, qu'aux plus sages; voilà pourquoi les Payens & les Mahométans persistent dans leurs erreurs, & haïssent notre religion autant que nous condamnons les leurs qui excitent notre pitié.

En effet en général les hommes sont zêlés pour leur religion à proportion de son absurdité; plus une opinion est ridicule, plus ses sectateurs sont ardens à la

défendre. Nous en avons la preuve dans les rêveries du Papisme que ses défenseurs soutiennent par le fer & par le feu. De même que les frénétiques religieux sont toujours empressés à faire des prosélytes à leurs opinions insensées, on les voit beaucoup moins curieux de rendre les hommes vertueux que soumis à leurs notions extravagantes. Notre Sauveur nous apprend que les Pharisiens parcouroient les terres & les mers pour faire un seul prosélyte qu'ils rendoient plus méchant qu'il n'étoit auparavant. Les Turcs ont le même zêle pour convertir les Chrétiens au Mahométisme ; & les Jésuites, ces Moines incendiaires identifiés avec la fraude, la persécution & l'imposture, sont parmi les Catholiques Romains les Missionnaires les plus zêlés.

Si les hommes les plus méchans sont souvent les plus zêlés, le zêle féroce est encore l'appanage des ignorans ; c'est à proporton de leur ignorance qu'ils manquent de charité & qu'ils sont plus superstitieux. La superstition diminue toujours en raison que les hommes s'éclairent ; & plus ils s'éclaireront, plus ils deviendront humains. Les habitans des villages & des montagnes sont plus super-

ſtitieux, plus zêlés, plus féroces que les habitans des villes, & les habitans des petites villes ſont plus ardens dans leur zêle que les habitans des grandes, où le commerce des hommes anéantit la férocité, introduit la politeſſe, & répand plus ou moins les lumieres. La populace eſt toujours plus féroce en matiere de religion que les perſonnes de la bonne compagnie; les Princes & les gens de la Cour ſont portés à la perſécution parce qu'ils vivent ſouvent dans la plus profonde ignorance de la vraie religion. Tout ce qui eſt avantageux au genre humain eſt nuiſible à la ſuperſtition, de même que la ſuperſtition eſt ennemie de la ſcience, de l'humanité, de la liberté & de tout ce qui eſt avantageux aux hommes; il eſt abſolument impoſſible qu'une nation ſoit floriſſante ſi la ſuperſtition eſt libre d'y exercer ſes fureurs.

Nous éprouvons en Angleterre les heureux effets d'une tolérance univerſelle, qui augmente notre population, nos manufactures, notre commerce, & par conſéquent nos richeſſes & nos forces. Elle invite les étrangers à venir s'établir parmi nous & à y apporter leur induſtrie & les arts; chacun exer-

ce en paix ſes talens parce qu'il eſt ſûr que perſonne ne troublera ſa conſcience & n'envahira ſon bien. On n'eſt point expoſé aux délations, aux empriſonnemens, aux exils, aux tyrannies que l'on voit exercées chez nos voiſins dont la religion plus abſurde a beſoin de violences pour ſe ſoutenir, & où l'ignorance que l'on a ſoin d'entretenir empêche les Princes & les peuples de renoncer à un zêle deſtructeur & à la férocité ſuperſtitieuſe.

Ce ſont les cruautés de l'Archevêque Laud qui ont du tems de Charles I. forcé un grand nombre de nos concitoyens à fuir en Amérique; s'il eût continué, l'Angleterre ſe ſeroit totalement dépeuplée. C'eſt au zêle féroce de Louis XIV., c'eſt à la révocation de l'Edit de Nantes, c'eſt à l'ignorance où ce Monarque, ſi méchant & ſi vanté, étoit de la vraie religion & de l'intérêt de ſon royaume, que nous devons un grand nombre de réfugiés, qui admis parmi nous ont travaillé à la proſpérité de notre pays. L'Eſpagne n'a point encore pu ſe relever des maux que lui a cauſés l'expulſion des Maures; elle ne deviendra jamais floriſſante avec l'affreux tribunal de l'Inquiſition, qui n'eſt pro-

pre qu'à éternifer l'infolence des Prêtres, le découragement des peuples & l'ignorance qui s'oppofe à l'induftrie. Les nations doivent périr lorfqu'elles font gouvernées par des hommes qui prétendent qu'une opinion futile, une cérémonie puérile font des chofes plus importantes que le bonheur, la gloire, la liberté des hommes.

CHAPITRE V.

Que la violence & la fraude en matiere de Religion tendent plutôt à ruiner la Religion qu'à la faire fleurir. La conduite inspirée par la nature aux Payens eft la condamnation de celle des Chrétiens.

C'EST une vérité auffi trifte que furprenante que les abus de la vraie religion ont produit plus de mal dans le monde, ont excité plus de guerres, de haines & de ravages parmi les hommes, ont fait verfer plus de fang, ont porté l'ignorance, la fuperftition, l'idolâtrie plus loin que jamais le Paganifme n'a pu faire. La caufe d'une différence fi honteufe pour le Chriftianifme doit fe trouver dans l'efprit perfécuteur & dans les im-

impoftures de quelques guides ignorans ou pervers, efprit qui étoit inconnu des Payens civilifés & qui eft très-oppofé à celui de la religion Chrétienne.

Les Payens adoroient une foule de Divinités; quoique leurs Dieux & leurs Déeffes fuffent quelquefois en querelle entre eux, leurs adorateurs étoient affez d'accord fur le culte qu'ils leur rendoient. La lumiere naturelle leur avoit appris qu'il exiftoit un être éternel qui étoit la caufe premiere de leur propre exiftence & de tout ce qu'ils voyoient; ce fut cette caufe qu'ils nommerent *Dieu*; mais comme ils crurent que l'adminiftration de tout l'univers étoit trop pénible pour un être unique, ils fous-diviferent en plufieurs claffes les Divinités inférieures deftinées à régler les détails les moins importans. Outre cela fe trouvant ou s'imaginant eux-mêmes fupérieurs en beauté, en perfections, en facultés à toutes les autres créatures, ils donnerent affez généralement des formes & des paffions humaines à leurs Dieux; ainfi fans avoir jamais pu voir la Divinité, ils crurent la deviner, & ils l'adorerent d'après leur fantaifie que chacun fuivit dans le culte qu'il lui rendit.

Perſonne ne peut dire que dans ce culte & dans ces conjectures chacun n'ait pas agi de bonne foi & que ſes intentions ne fuſſent point droites; la choſe lui étoit trop importante pour ne pas s'efforcer de rencontrer juſte; ces efforts ſont tout ce que l'homme peut faire & tout ce qu'on peut exiger de lui ſans la grace divine. Les Payens ne pouvoient voir Dieu que dans ſes œuvres & en conclure ſa gloire, ſa puiſſance, ſa grandeur; mais ils ne pouvoient ſçavoir ni ce qu'il étoit, ni où il ſe tenoit; c'étoit une découverte à laquelle la lumiere naturelle ne pouvoit pas les conduire; la révélation elle-même ne nous apprend point ces choſes, elle ſe borne à nous apprendre ce qui lui eſt agréable; c'eſt ce que nous pouvons comprendre ſans pouvoir comprendre la Divinité elle-même, ſans pouvoir la définir, ſans connoître ni ſes motifs ni ſa façon d'agir. Il eſt donc auſſi abſurde à des Chrétiens de ſe quereller ſur les notions imparfaites qu'ils ont de Dieu qu'il l'eût été pour les Payens de ſe quereller ſur les idées diverſes qu'ils s'en formoient.

Il y avoit chez les Payens une infinité d'opinions religieuſes qui cependant ne troubloient point la tranquillité pu-

blique. Toutes les ſuperſtitions abſurdes du paganiſme ne produiſirent pas aſſez de combats ou de tumultes pour être comparés à une page de l'hiſtoire eccléſiaſtique moderne ; les ſages Grecs & les Romains qui entendoient ſi bien les loix de la nature & de la ſociété ne ſouffroient pas que les dogmes de leur religion, ni les fables ou les rêveries de leurs enthouſiaſtes fuſſent en droit de détruire les préceptes de la raiſon & de l'humanité. Ils ne s'inquiétoient point des caprices ſuperſtitieux de leurs compatriotes, à moins que ce ne fût pour les tourner au profit de l'Etat. Ils ſçavoient que ſoit qu'on adorât ou Jupiter, ou Bacchus, ou Minerve, ou quelque idée qu'on s'en formât, on n'en étoit ni meilleur ni plus mauvais citoyen. Ils avoient le bon ſens de ne jamais embarquer le gouvernement dans les affaires de religion qu'autant qu'elles intéreſſoient l'Etat. Jamais ils ne ſe mêloient de notions religieuſes, de dogmes théologiques, & de cérémonies qui n'avoient point de rapport avec le gouvernement.

Le College des Augures à Rome, qui étoit compoſé de magiſtrats & des hommes les plus diſtingués dans la République, c'eſt-à-dire, d'hommes qui é-

toient au fait des foiblesses & des superstitions humaines, ainsi que du peu de danger qui résulte des erreurs auxquelles on laisse un libre cours, ce College ne fit jamais de formulaires, de symboles de croyance; jamais il n'imposa de joug à l'imagination du peuple, jamais il n'obligea de croire sous peine de châtimens des propositions discordantes, impossibles à entendre.

C'est par cette humeur tolérante des Romains que jamais il n'arriva chez eux de révolutions par la religion, quoiqu'on adorât des Dieux sans nombre, & qu'il y eût presqu'autant de religions que de citoyens dans Rome. Les religions différentes ne nuisent jamais à l'Etat, quand l'Etat ne nuit point aux religions différentes, ou n'use point de violence pour contraindre ses sujets. Des hommes à qui l'on permet de jouir de leur religion ne recourent point à la force pour la défendre, mais lorsque l'on use de violence on excite des guerres civiles, les hommes aiment mieux se battre que de se laisser forcer; ce sont toujours les persécuteurs & les intolérans qui invitent à la révolte ou qui forcent les opprimés à devenir les ennemis du gouvernement.

Durant une guerre entre deux Etats de la Grece une des parties belligérantes pilla le temple de Delphes, qui étoit situé sur les terres de l'autre, ce qui fit donner à cette guerre le nom de *Sacrée*; mais au fond cette guerre n'avoit point la religion pour objet, elle avoit été entreprise par l'ambition & pour des possessions. Les Grecs & les Romains étoient si éloignés de faire du mal à quelqu'un pour sa religion pourvû qu'on laissât la leur tranquille, qu'il paroît que leur aversion contre le Christianisme ne fut d'abord fondée que sur ce qu'il anéantissoit la leur & méprisoit leurs Divinités.

Ils n'eurent par la suite que trop de raisons pour sentir que leurs soupçons avoient été bien fondés, en voyant les effets cruels de l'esprit & de la conduite du Clergé Chrétien : son orgueil, son ambition, son avarice, son humeur vindicative, ses querelles continuelles, ses tyrannies implacables, ses artifices, ses fraudes, ses doctrines intéressées, ses assemblées tumultuaires & scandaleuses, ses décisions bizarres, ses flatteries pour les tyrans, son adresse à les engager de verser le sang pour ses querelles & pour ses intérêts; ses factions, ses séditions,

son insolence pour d'autres Princes humains & modérés, toutes ces choses prouverent que les Payens avoient eu raison de craindre cette religion. En un mot il s'introduisit une affreuse dépravation, on abjura la lettre & l'esprit de l'Evangile & d'une religion charitable, que l'on eut l'impiété de faire servir pour justifier les excès les plus crians, les usurpations les plus marquées, & les plus grandes iniquités.

C'est dans l'amertume de l'ame que je rapporte ces crimes, qui ne sont point exagérés; les Ecrivains les plus religieux nous les ont transmis avec douleur, & les annales de l'Eglise ne sont remplies que des forfaits & des fraudes des membres du Clergé. Quant à ces Conciles que l'on ne révere que parce qu'ils ne sont point connus, ils étoient souvent composés d'hommes si dépourvus de bonne foi, de piété, de douceur, de probité, qu'il seroit difficile de rencontrer sur la terre une assemblée de personnes plus méchantes; les fureurs dont ils ont semé les germes ne sont point encore étouffées, & Dieu sçait si elles le seront jamais. Ces hommes indignes ont pourtant prétendu régler la foi, & ont infligé des peines à ceux qui refusoient de se

foumettre à leurs décifions, comme fi les préceptes fimples enfeignés par les fondateurs de la religion ne fuffifoient pas pour guider les fideles : peut-être les trouva-t-on trop clairs & qu'on jugea devoir les rendre obfcurs & inintelligibles. Quoi qu'il en foit, ces impofteurs en quelques fiecles font parvenus à changer & à défigurer le Chriftianifme au point de le rendre totalement méconnoiffable. Leurs débats ont caufé des guerres fans fin qui ont inondé la terre de calamités, qui ont fait périr des millions d'hommes, qui femblent avoir fait naître le Mahométifme & qui ont juftifié tous les excès dont cette religion destructive s'eft rendue coupable.

Combien les anciens Payens étoient-ils plus innocens (j'allois dire plus religieux) que ces faux Chrétiens, ces destructeurs du Chriftianifme, ces peftes des fociétés ! La liberté de confcience que le paganifme laiffoit aux hommes eft la caufe de cette différence, & lui donne malgré fes extravagances un avantage réel fur notre religion fainte. Sous le paganifme les efprits ne furent point mis à la gêne & foumis au pouvoir des hommes ; chacun fuivoit dans fon culte les impulfions de fa propre imagination,

perſonne ne troubloit celle des autres; la liturgie & les rites étoient établis du conſentement unanime des peuples, on les adoptoit quand on le jugeoit à propos, ſoit qu'on fût Epicurien, Stoïcien ou Pyrrhonien dans ſes ſpéculations. Chacun étoit ſi libre que ſouvent nous voyons que les Dieux de la Grece étoient tournés en ridicule ſur la ſcene, & leurs oracles étoient des inſtrumens dont les Princes ſe ſervoient pour accomplir leurs deſſeins. Si Socrate fut mis à mort par les Athéniens pour avoir eu de la Divinité des idées plus relevées que le vulgaire, il fut une victime de l'intolérance & de la perſécution qui s'en prennent ſur-tout aux grands hommes qui veulent montrer la vérité à leurs concitoyens. Les Athéniens eurent du moins l'honneur de ſe repentir de leur crime, ce qui n'arrive preſque jamais à nos perſécuteurs modernes, quoiqu'ils ayent ſouvent de grandes raiſons pour le faire; ceux-ci ſont toujours prêts à recommencer quand la ſuperſtition l'exigera.

Mais plus la religion Chrétienne eſt ſupérieure à toutes les autres, plus on en a indignement abuſé; elle eut le malheur de tomber entre les mains de gens qui ſous prétexte de l'enſeigner la

foulerent aux pieds, & qui au lieu de ſuivre l'eſprit doux de l'Evangile ne ſuivirent que les impulſions de leur propre férocité & de leur ambition. Ce ſont ces guides cruels qui ont changé la perſuaſion en violence & en fureur ; ce ſont eux qui ont ſoumis la conſcience au glaive qui ne peut rien ſur les ames, ſinon de les effrayer, les affliger, les révolter, les porter à l'hypocriſie.

C'eſt ce pouvoir qu'ils ont follement appellé *puiſſance ſpirituelle*, qui eſt l'effet le plus criant de l'impoſture humaine, & qui renferme toutes les fraudes & les violences que l'on ait pu inventer, comme on peut en juger par ce qui ſe paſſe dans les contrées ſoumiſes à l'autorité du Pontife Romain. C'eſt un pouvoir *hétérogene* à la ſociété, deſtructeur de l'Evangile de Jéſus-Chriſt, défendu par lui-même, & dangereux pour les hommes. C'eſt une tyrannie purement mondaine rendue plus cruelle par des cruautés & des artifices ſpirituels, raffinée par ce que la malice a de plus recherché. L'empire ſur les conſciences eſt une choſe entiérement abſurde, c'eſt un terme frauduleux qui ſignifie un empire ſur les corps & les biens des hommes. Ce qu'aucun pouvoir ne peut atteindre, ne

peut être soumis à aucun pouvoir; ainsi il est impossible de gouverner les opinions, & ce n'est qu'un prétexte pour se rendre maître de la personne & des biens de ceux que l'on prétend gouverner. Ce n'est que jusque-là que les hommes peuvent être soumis à des hommes, tout le reste est une illusion, une imposture, une contradiction, une frénésie. Les pensées ne peuvent être ni enchaînées, ni tourmentées, ni brûlées.

CHAPITRE VI.

De l'esprit destructeur de la persécution. Les Intolérans sont des frénétiques. Leur impudence & leur peu de capacité pour faire des Prosélytes.

L'USAGE d'immoler des hommes pour appaiser les Dieux qui étoit pratiqué par les Payens étoit sans doute une barbarie abominable, néanmoins cette cruauté étoit moins coupable que celle de ces Chrétiens féroces qui veulent que l'on punisse, que l'on tourmente, que l'on tue des hommes pour les sentimens de leurs ames, ou pour les idées qu'ils

ont fur Dieu & la religion.

Chez les anciens les facrificateurs des hommes étoient en petit nombre; ces facrifices fe faifoient peu fouvent & dans des occafions extraordinaires étoient ordonnés par des oracles menteurs. Mais les facrificateurs d'hommes chez les Chrétiens n'ont point été fi modérés, rarement ont-ils mis des bornes à leur foif pour le fang humain : ils ont toujours voulu qu'on immolât tous ceux qui ne raifonnoient pas comme eux, qui n'adoptoient point leurs rêveries, qui n'admettoient pas leurs folles cérémonies ou leur jargon ridicule. Conféquemment des millions d'hommes ont été immolés à leur fureur, le fang des nations entieres n'a point fuffi à leur rage. De-là les maffacres de l'Irlande, la journée de la Saint-Barthélémy, les croifades contre les Albigeois & les Vaudois, les guerres des Huffites, les perfécutions contre les Maures en Efpagne & contre les Huguenots en France: de-là tous les affaffinats religieux & les pieufes infamies commis par les Inquifiteurs qui méritent à peine le nom d'hommes; de-là les arrêts fanguinaires des tribunaux féculiers, qui fe prêtent fi fouvent à la fureur du Clergé; de-là les guerres ci-

viles ; de-là les exils, les emprisonnemens, & toutes les violences que l'on exerce en tout pays, sous prétexte de la religion, & dans le fait pour contenter l'orgueil de ceux qui la dégradent.

En conséquence des maximes de leur religion sanguinaire les *Faquirs* Mahométans de retour du pélerinage de la *Meque*, yvres de fanatisme & de dévotion, parcourent en furieux les rues des villes de l'Indostan, & armés d'un poignard empoisonné, ils frappent impunément les idolâtres qu'ils rencontrent sur leur chemin : quand ils viennent à être eux-mêmes tués, on les regarde comme des Saints & des Martyrs, on leur éleve des tombeaux magnifiques où l'on va faire des prieres & des offrandes ; les Dervis qui desservent leurs chapelles tirent un très-grand parti de la dévotion du peuple. Toutes ces folies meurtrieres sont les effets d'un zêle pieux.

Tous les persécuteurs sont-ils donc autre chose que des Faquirs frénétiques? La seule différence consiste en ce que plusieurs d'entre eux ne veulent pas courir les risques de devenir des Martyrs. A moins d'être Mahométan, n'est-on pas forcé de convenir que ces Faquirs sont des scélérats & des enragés ? Les

perfécuteurs n'en font-ils pas tout autant & n'en donnent-ils pas les mêmes raifons ? Ils font, difent-ils, affurés de la vérité de leur religion & de la fauffeté de celles des hommes qu'ils perfécutent & qu'ils tuent; ils font fûrs que Dieu voit avec plaifir les châtimens des mécréans, des infideles & des hérétiques. Le Faquir raifonne de même & il fcelle fon opinion de fon propre fang. Ainfi foit qu'ils ayent tort, foit qu'ils ayent raifon dans leur croyance & dans leur culte, leurs argumens font les mêmes, & ils ont les mêmes droits de fe perfécuter & de s'exterminer les uns les autres; ils font également fondés fur une perfuafion intime qu'ils ont la raifon pour eux, argument qui fuffit pour éternifer la fureur tant qu'il reftera deux hommes fur la terre.

Ces Faquirs frénétiques, quelque nom qu'on leur donne, ont autant de raifon pour tuer leurs freres lorfqu'ils manquent de zêle pour agir comme eux, que pour tuer ceux qui ne font pas de leur religion. En effet nous avons fouvent vu ces hommes fougueux s'emporter contre ceux de leur parti qui ne montroient point la même violence qu'eux. Les partifans de la perfécution parmi nous fe

font répandus en invectives contre *Tillotson* & *Hoadley* & contre plusieurs autres Pontifes respectables de notre Eglise parce qu'ils s'étoient déclarés pour la tolérance & la liberté des consciences. Ils les ont traités sans miséricorde par ce qu'ils en avoient. Les seules bornes de la persécution sont de n'en point connoître & de persécuter tous ceux qui refusent de persécuter. En cela tous les persécuteurs se ressemblent, ils sont tous des *Faquirs*, quelque nom qu'on leur donne ou quelque habit qu'ils portent; & je leur défie de citer un argument en leur faveur qui ne prouve également en faveur du *Faquir* Mahométan. Si leur religion est bonne, ils s'en écartent en faisant du mal pour elle, ils sont méchans pour une religion qui abhorre la méchanceté; on est, sans doute, plus coupable de tirer l'épée pour la religion de Jésus-Christ que pour celle de Mahomet.

Quelques-uns de nos persécuteurs nous diront peut-être: nous ne voulons point qu'on répande le sang, des châtimens plus doux suffisent. Cette réponse est remplie d'artifice, car si ces châtimens ne produisent point l'effet qu'on en attend & ne soumettent pas les esprits,

l'épée ſera toujours le dernier remede & la mort ſera le moyen le plus ſûr de ſubjuguer les ames. Les chirurgiens finiſſent par retrancher les membres que les autres remedes ne peuvent guérir: alors *enſe recidendum eſt*. Nos Prêtres le ſçavent & ne ceſſent de le prêcher. La mort ou le banniſſement ſont leurs ſeuls remedes. S'il falloit moins que les plus affreuſes cruautés, le Papiſme n'auroit pas beſoin de ſes Inquiſiteurs. La Cour de Rome a trop de politique pour s'attirer l'infamie de cet odieux tribunal, ſi des châtimens plus doux que la mort pouvoient remplir ſes vues. Celui qui m'empriſonne pour mes opinions m'envoira au gibet par la ſuite quoiqu'il ne l'eût point cru d'abord; ſi la priſon ne me fait point changer d'opinion, ou il ſera forcé de ſe condamner lui-même pour m'y avoir envoyé, ou il me condamnera à quelque choſe de pire. D'où l'on voit que celui qui conſent que l'on inflige les châtimens les plus doux, devroit, s'il y faiſoit attention, vouloir qu'on infligeât les plus grands, vu que des châtimens qui ne produiſent aucun effet ſont entiérement inutiles.

Telles ſont les idées que nous devons

naturellement nous former de ces hommes cruels qui recourent à la force pour établir leur croyance. Ils ont tort de déclamer contre l'Inquiſition, qui n'eſt que leur ſyſtême perfectionné. Elle ne s'établit point du premier coup; on eſſaya d'abord les excommunications & les cenſures eccléſiaſtiques; on employa enſuite les amendes & les empriſonnemens, pour défendre l'Egliſe contre les ſchiſmatiques; mais comme toutes ces rigueurs ſalutaires ne produiſirent aucun effet, on attaqua leurs perſonnes & leur vie; on tira le glaive de la perſécution, on alluma les buchers, on prêcha pieuſement le carnage. Voilà les dégrés naturels & néceſſaires de l'intolérance. La perſécution finira toujours par exterminer.

N'y a-t-il pas une grande effronterie à ces hommes dont les mains ſont levées contre Dieu & le genre humain de nous parler ſans ceſſe de la religion & de la raiſon; de nous parler de paix avec la rage dans le cœur; de prétendre prendre un intérêt très-vif aux ames des hommes, tandis qu'ils tourmentent leurs corps, leurs conſciences; tandis qu'il les pillent, tandis qu'ils les égorgent?

N'eſt-

N'eſt-ce pas-là joindre l'hypocriſie à l'impiété, n'eſt-ce pas joindre l'inſulte à la cruauté? De quel droit venez-vous me parler de la révélation & de la raiſon, vous perſécuteurs! vous avocats de la perſécution? Qu'y a-t-il de commun entre la foi & la violence? La révélation a-t-elle beſoin de glaive? Si votre religion eſt fondée ſur la raiſon, pourquoi lui cherchez-vous d'autres appuis, qui ne ſont néceſſaires qu'au défaut de la raiſon? Si votre religion eſt fondée ſur la révélation, comment peut-elle être prouvée autrement que par la révélation? La révélation peut-elle être autrement démontrée que par la raiſon? Quelle eſt la révélation divine qui vous diſe que c'eſt la force qui doit enſeigner la foi? La raiſon vous apprend-elle que la vérité puiſſe être l'effet de la violence? La force démontre-t-elle une propoſition de Géométrie, ou un dogme de la religion Chrétienne? Jéſus-Chriſt & ſes Apôtres, ſont, dites-vous, vos guides: eh bien! ont-ils jamais uſé de violence? De quel front oſez-vous faire ce qu'ils n'ont point fait eux-mêmes? Dans quel endroit de l'Evangile trouvez-vous quelque paſſage qui autoriſe vos priſons, vos châtimens, vos tor-

tures, ou même votre colere & vos invectives? Vous employez ces odieux moyens & vous sçavez que l'Evangile les a tous condamnés.

Avouez donc la vérité; convenez que vous employez ces affreux moyens en dépit de l'Evangile & par des vues purement humaines & criminelles. Elevez-vous donc hautement contre le Christ & ses loix; n'augmentez pas vos crimes par la fourberie & par l'imposture. Ne joignez pas le mensonge à la violence en prétendant convertir les hommes que vous aliénez & que vous opprimez. Ne vous moquez point à la fois & de Dieu & des hommes; ne prétendez point gagner des ames par des voies si monstrueuses & si contradictoires, qui prouvent que c'est l'empire sur les corps & non l'empire sur les ames que vous cherchez. Est-ce ainsi que vous vous y prendriez pour convertir des Payens, si vous vouliez vous occuper de ce soin? Quelle est la nation qui voudroit vous souffrir, ou qui ne vous lapideroit point, si vous lui montriez vos fouets, vos chaînes, vos tortures, & si vous leur teniez à-peu-près ce langage?

„ Messieurs, voici dequoi soutenir la
„ foi que nous vous apportons; il faut

„ que vous l'embrassiez au plus vîte.
„ Prenez-nous pour vos guides & pour
„ vos maîtres. Si par la suite vous vous
„ avisez de nous contredire, ou si vous
„ refusez de souscrire aux explications
„ que nous vous donnerons de nos dog-
„ mes & de nos mysteres, toujours in-
„ explicables quoique nous les expli-
„ quions toujours, sans jamais être d'ac-
„ cord entre nous sur nos explications;
„ voici des fers & des verges qui vous
„ sont destinés; voici les supplices que
„ nous vous préparons. En reconnois-
„ sance de notre sollicitude pastorale &
„ de notre tendresse, nous vous prions
„ seulement de vous soumettre aveuglé-
„ ment à nous; de nous donner de la
„ grandeur, des dignités, des revenus;
„ de ne jamais vous écarter de nos opi-
„ nions, quelque fausses, insensées, cruel-
„ les & criminelles qu'elles vous parois-
„ sent. Quant à présent, nous ne pou-
„ vons que vous persuader & raisonner
„ avec vous, mais lorsque nous serons
„ une fois établis parmi vous, quand
„ nous serons à votre tête, quand vous
„ nous aurez donné une grande partie
„ de vos biens, nous vous ferons part
„ de nos corrections paternelles, si ja-
„ mais vous avez l'insolence de faire

„ uſage de la raiſon que Dieu ne vous
„ a donnée que pour nous en faire hom-
„ mage, ou ſi vous réſiſtez à l'autori-
„ té que vous nous aurez accordée ou
„ que nous pourrons uſurper, que nous
„ exercerons ſur vous, ſoit que vous le
„ vouliez ou non : quoique nous ſoyons
„ faits pour vous juger, vous cenſu-
„ rer, vous punir ſuivant notre bon
„ plaiſir ; quoique nous acceptions tous
„ vos préſens & vos bienfaits, vous ne
„ ſerez jamais en droit de nous juger ou
„ de nous cenſurer nous-mêmes & en-
„ core bien moins de nous punir, quel-
„ que criminels & quelque tyrans que
„ nous ſoyons ; & ne vous attendez pas
„ que nous vous rendions jamais aucu-
„ ne partie des richeſſes que vous nous
„ aurez données. A ces conditions,
„ Meſſieurs, par l'intérêt tendre que
„ nous prenons au ſalut de vos ames,
„ nous conſentons à être vos maîtres &
„ à vous prendre pour nos eſclaves."

N'eſt-ce pas le langage impertinent que ſemblent tenir aux nations payennes qu'ils veulent convertir, tous ceux qui ſoutiennent la légitimité de la perſécution. Cela poſé, quel eſt le peuple qui voulût les recevoir ou qui ne les reçût très mal? Mais ſi cherchant d'a-

bord à s'insinuer par la douceur & la persuasion, ils cachent leurs projets cruels & hautains, ils sont des fourbes & méritent les traitemens qu'ils destinent aux autres.

Ce ne doivent être-là ni les intentions ni le langage d'un homme qui prêche le Christianisme par zêle & non par des vûes intéressées; un tel homme leur diroit: „ mes amis, vous êtes dans le „ mauvais chemin, votre religion ne sert „ qu'à vous tromper & vous allarmer; „ je vous en apporte une meilleure; si „ vous la recevez, mon objet est rempli; tant pis pour vous, si vous la „ rejettez; je ne vous veux point de „ mal, je ne prétends exercer aucun „ pouvoir sur vous. Si vous vous faites Chrétiens, je vous ferai persister „ dans votre religion par la douceur, „ la persuasion, & moyennant la grace „ divine; je n'userai jamais de violence „ pour vous contraindre. Si vous „ vous écartez des opinions que je crois „ bonnes, je me contenterai de prier „ que Dieu vous illumine. La force „ & les invectives sont contraires à „ l'esprit de ma religion, je les juge „ peu propres à ramener ceux qui s'égarent. Si quelqu'un parmi vous

„ adopte ma croyance ſans y donner
„ ſon aſſentiment, il eſt un hypocri-
„ te, & je ſerois complice de ſon hy-
„ pocriſie, ſi à force de menaces ou
„ de ſupplices je le forçois de ſouſcri-
„ re à ma façon de penſer. Quant à
„ ce qui me regarde perſonnellement,
„ quand vous m'aurez entendu vous
„ jugerez du ſalaire que je mérite &
„ vous verrez ſi vous voulez de moi
„ parmi vous; la religion que je pro-
„ feſſe veut que je n'exige rien de
„ plus."

Je laiſſe au lecteur à décider lequel de ces deux diſcours ſeroit le plus chrétien & celui qui ſeroit le plus favorablement écouté ou qui feroit le plus de proſélytes dans une nation infidelle.

CHAPITRE VII.

Combien les haines & les perſécutions ſont oppoſées à l'Evangile & révoltantes pour la raiſon.

LA RAISON n'eſt pas la ſeule choſe par laquelle les hommes l'emportent ſur les bêtes; leurs paſſions ſont

plus fortes & leur font souvent commettre des actions plus abominables. C'est à la religion à contenir ces passions; lorsqu'elle les déchaîne, ou cette religion est mauvaise ou ceux qui la professent sont des méchans. C'est d'après cette régle que chacun peut juger de son Christianisme. Notre Sauveur a dit: *à moins que vous ne vous aimiez les uns les autres, vous ne pouvez point être mes disciples*. Que ce langage est différent de celui de ses prétendus successeurs! Ils nous disent: *à moins que vous ne vous détestiez, que vous ne vous détruisiez les uns les autres, vous ne pouvez être nos disciples*.

L'unique but du Christianisme, quant à la vie présente, a été d'enseigner aux hommes la concorde, la charité, l'indulgence, le pardon des injures. Tel fut le commandement tout nouveau que Jésus-Christ donna à ses Apôtres & à tous les Chrétiens; c'est à ceux dont le devoir seroit de le faire observer à juger comment ils l'observent eux-mêmes; qu'ils examinent s'ils n'ont pas plutôt travaillé sans relâche à enflammer qu'à calmer les passions. Bien loin d'enseigner à pardonner les injures, ils ont enseigné de ne jamais pardonner des cho-

ſes qui ne ſont aucun mal, telles que ſont les penſées & les opinions des autres; ils ont voulu que l'on fît des injures réelles pour venger des injures idéales!

Si un homme renferme en lui-même ſes idées, comment peut-on en être bleſſé? Si l'on juge ſes opinions inſenſées comment peut-on s'en fâcher? L'erreur eſt une infirmité de l'eſprit, pourquoi ſerions-nous plus irrités des infirmités internes d'un homme que de ſes infirmités viſibles? On n'eſt pas plus autoriſé à punir quelqu'un qui penſe mal qu'à punir quelqu'un que la nature a rendu difforme. Faut-il perſécuter ou maltraiter quelqu'un parce qu'il eſt déjà plus malheureux que nous? Mais les perſécuteurs ſont des hommes dépourvus de raiſon & de pitié, ce ſont les plus ſtupides & les plus barbares des mortels.

Le Chriſtianiſme étant la meilleure des choſes de ce monde, ſa corruption eſt la plus mauvaiſe des choſes. Cela poſé, celui qui ſe ſert de la Religion pour exciter des haines entre les hommes, eſt plus criminel cent fois que celui qui n'eſt pas Chrétien, c'eſt changer en poiſon le meilleur des remedes.

Quoi de plus odieux que de voir un Prêtre qui tenant le nouveau Teſtament dans ſes mains, prêche à ſes auditeurs la diſcorde & la rage? C'eſt cependant ce que nous voyons tous les jours.

J'ai ſouvent ſongé à ce qu'un Chinois diroit de notre religion en liſant l'Evangile, & aux conſéquences qu'il ſe croiroit en droit d'en attendre. Il jugeroit, diſois-je, que c'eſt le ſyſtême de conduite le plus honnête & le plus bienfaiſant; il eſt fait pour déraciner la malice, l'intérêt, la dureté du cœur des hommes, & pour en faire des amis & des freres. Heureux ceux qui adoptent un pareil ſyſtême! heureux ceux à qui on le prêche ſans relâche! Il ne fournit aucun prétexte aux querelles; il n'en fournit point à la tyrannie, à l'ambition, à l'avarice. Il va juſqu'à recommander l'amour des ennemis! Il faut, ſans doute, que ce ſyſtême vienne de Dieu, qui a voulu dans ſa bonté garantir ſes créatures des maux & de la diſcorde qui régnent dans ce monde! il a voulu les ramener à l'innocence primitive. Que ne puis-je être témoin du bonheur de la Chrétienté!

Tranſplantons ce Chinois à Rome,

dans le centre de la Chrétienté, la résidence du Pontife des Chrétiens & où l'on voit régner avec lui tous les vices du genre humain. Il y verra un vieux Prêtre qui se dit le Vicaire de Jésus-Christ, exercer une tyrannie cruelle, vouloir commander aux Souverains eux-mêmes, mettre l'Europe entiere à contribution, condamner à la mort en ce monde & à l'enfer dans l'autre ceux qui refusent de se laisser piller par lui ou par ses Moines qu'il envoye pour vivre aux dépens des nations, pour semer la discorde entre les Souverains & les sujets, pour diviser les citoyens, pour tourmenter les consciences, pour troubler les Etats, pour animer les Chrétiens au carnage, pour donner la sanction du ciel aux crimes les plus inouis.

Notre Chinois demande alors si le Pape est un Chrétien & s'il croit à l'Evangile. On lui répond affirmativement; c'est, lui dit-on, de l'Evangile dont il dérive son pouvoir & son existence; & tout ce qu'il fait est en faveur de l'Evangile. Grands Dieux, s'écrie-t-il pour lors, que béni soit Confucius! Prêt à retourner à la Chine pour y retrouver des Idolâtres plus raisonnables

que des Chrétiens, il rencontre un Protestant, qui lui dit que les horreurs qu'il voit à Rome sont des abus affreux de la religion & viennent des prétentions iniques & des usurpations du Pontife Romain; en conséquence il invite le Chinois à venir dans les Pays Protestans où le Pape est abhorré ainsi que les abus de ses adhérens. Le bon Asiatique, ravi de joie, croit que l'Evangile n'est point par-tout également foulé aux pieds; il espere trouver des Sociétés Chrétiennes qui le pratiquent, il traverse l'Allemagne; il y voit les Luthériens aux prises avec les Calvinistes; il entend les Eglises retentir de déclamations, & les prédicateurs prêcher partout la discorde & la haine. Il ne trouve en Dannemarc & en Suède que des Chrétiens féroces qui n'admettent que ceux qui sont de leur secte. En Hollande il voit des Calvinistes animés contre des Calvinistes & se déchirant avec autant de fureur que s'ils étoient de deux sectes opposées.

Notre Chinois se sauve en Angleterre où malgré la tolérance établie par un sage gouvernement il trouve la discorde & la guerre établie entre les Episcopaux & les Presbytériens; il voit que

les premiers veulent dominer, perſécuter & ſouvent ſoulever la nation contre ſon Prince. Il voit que les derniers ſous un extérieur grave & plein d'affectation voudroient arracher le pouvoir aux premiers & dominer tout comme eux ſur les conſciences de leurs ſectateurs. Il voit par-tout des Prêtres ennemis de la tolérance, avides de pouvoir & de richeſſes, & en guerre les uns avec les autres; il trouve à peine un village dont le Miniſtre ne ſe répande en invectives contre le Miniſtre voiſin, & qui dans ſa paroiſſe ne cherche à tyranniſer autant que le Pape fait à Rome. En un mot il voit par-tout que ſi le gouvernement n'arrachoit des mains des Prêtres le pouvoir de nuire, les Miniſtres de l'Evangile de paix porteroient la rage dans tous les cœurs & le trouble dans les Etats. C'eſt dans un gouvernement qui tolere qu'il reconnoît l'eſprit du Chriſtianiſme ſi oppoſé à l'eſprit tyrannique qui ſe trouve preſqu'en tous lieux identifié avec le Sacerdoce.

CHAPITRE VIII.

De la force de l'habitude & du pouvoir de l'éducation sur-tout en matiere de religion.

POUR peu que l'on considere différentes nations, & les différens individus qui s'y trouvent, on sentira combien la force de l'exemple a d'influence sur la nature des hommes & contribue à contenir leurs passions & leurs desirs. La coutume, qui résulte d'une succession continuée d'exemples, modifie l'esprit & devient le modele de la sagesse & de la folie. Les hommes ne peuvent voir ce qu'ils respectent tourné en ridicule par d'autres, ni voir respecter ce qu'ils trouvent ridicule. Rien n'est plus commun que d'élever les hommes dans le respect d'une extravagance & dans le mépris d'une autre qui ne sera point de la même espece ou qui sera peut-être moins grande que la premiere : on leur inspire de la vénération pour une science & du mépris pour une autre qui ne sera pas moins estimable : on leur apprend à aimer des hommes uniquement sur leur

nom & à en haïr d'autres pour les bonnes qualités qu'ils possèdent : on leur dit d'adorer quelques objets pour de mauvaises raisons & d'en détester d'autres contre toute raison.

Les habitans de la Turquie ont un jugement aussi sain que ceux des autres pays, cependant on persuade aux Turcs de croire qu'il y a quelque chose de sublime & de divin dans la privation du jugement ; en conséquence ils font grand cas des idiots & des fols ; ils croient que leur folie est divine, parce qu'elle est déraisonnable, & que leur stupidité est instructive parce qu'elle est inintelligible. Si vous opposez le bon sens à leur religion, ils vous diront des injures ou vous tueront, mais si vous avez perdu l'esprit, ils prendront ce que vous direz pour des oracles & votre frénésie pour une marque de sainteté.

Un Catholique Romain rit de la sotise & de la fureur des Turcs, mais il vous brûle si vous vous moquez des siennes. En un mot toutes les sectes sont perpétuellement occupées à se moquer les unes des autres sans pouvoir supporter qu'on les plaisante elles-mêmes. Chaque sectaire est fortement attaché à ses opinions propres & trouve

celles des autres impertinentes & ridicules ; cet attachement & ces idées font de purs effets de l'exemple ou de l'éducation, qui eft la même chofe. Ce qui nous prouve cette vérité, c'eft qu'il n'y a rien de plus difficile que de faire adopter à un homme fait nos opinions religieufes quand il a reçu une éducation différente de la nôtre. On s'accoutume peu à peu aux opinions & aux ufages dans l'âge tendre : on n'y réuffiroit pas en s'y prenant trop tard. Nous voyons des hommes combattre & mourir pour des notions que fans leur éducation ils traiteroient de puérilités.

Les relations des Miffionnaires, quoique très-partiales, nous montrent ellesmêmes qu'ils ne font que très-peu de profélytes dans les Indes, foit Orientales foit Occidentales, & qu'ils ne peuvent gueres compter fur ceux qu'ils ont tant de peine à faire. Un rien les fait retomber dans leurs anciennes fuperftitions qu'ils n'ont jamais totalement abandonnées. Le Pere Hennepin nous parle d'une vieille femme qui confentit à fe faire baptifer pour une pipe de tabac, & qui vouloit fe faire baptifer une feconde fois pour en avoir une autre. Les Chinois femblent avoir plutôt perverti

les Jésuites qu'avoir été convertis par eux; ces Peres pour leur complaire se sont presque faits idolâtres, il est seulement fâcheux qu'ils ayent porté aux sectateurs paisibles de Confucius l'esprit persécuteur de l'Eglise Romaine.

L'éducation peut parvenir à éteindre dans les hommes jusqu'aux dernieres étincelles du sens commun, à étouffer tout sentiment de compassion, à nous rendre inhumains & furieux. Il y a des Pays où la mort d'un serpent couteroit la vie à un homme, & où des mangeurs d'hommes frémiroient de l'idée de blesser un serpent pour lequel *ils ont* un respect religieux, quoique cet animal soit nuisible à leur *espece*.

Les Iroquois, peu contens de tuer leurs ennemis de sang-froid, les brûlent à petit feu, donnent leur sang à boire à leurs enfans pour les accoutumer à la barbarie, leurs femmes ainsi qu'eux dévorent leur chair toute crue. Ainsi la cruauté chez eux se transmet du pere au fils & dégénere en habitude; ils se font un mérite d'être barbares, la pitié seroit une foiblesse, la férocité devient une marque de courage. Cependant ces Sauvages sont bons & bienfaisans envers ceux de leur horde, ils vivent ensemble dans

dans la concorde & la paix ; ils ne se perſécutent pas pour des opinions.

Les femmes Carthaginoiſes livroient elles-mêmes leurs enfans pour être immolés à Moloch ou Milcom, elles étoient forcées par la religion d'être témoins du ſacrifice ſans verſer aucune larme. Un Portugais ou un Eſpagnol verroient brûler ſans s'attendrir un Juif ou un Hérétique ; l'Inquiſition leur feroit un crime s'ils montroient des ſentimens humains.

En un mot nous voyons les uſages les plus barbares, les plus bizarres, les plus abominables, les plus contraires à la nature, établis & approuvés dans quelques pays, l'on n'y trouve rien de choquant parce qu'ils ſont conſacrés par l'habitude, l'éducation, & ſouvent par la religion qui a ſur-tout dans un grand nombre de pays le droit de faire taire la nature & de réduire la raiſon au ſilence. Dans quelques nations le parricide eſt légitime & permis, les Sauvages tuent leurs peres lorſqu'ils ne peuvent plus les ſuivre à la chaſſe. Les Spartiates expoſoient ou faiſoient périr leurs enfans difformes. Dans quelques contrées l'adulterre eſt autoriſé & les maris proſtituent leurs femmes aux étrangers.

Les pays les plus civilisés ne sont point exempts d'usages affreux qui font rougir le bon sens & frémir la nature. Dans une infinité de contrées où l'on prétend être raisonnable, on emprisonne ou tourmente des hommes pour des opinions & des dogmes inintelligibles, & le peuple voit sans colere exterminer des citoyens dont le seul crime est de n'être point de l'avis de ses Prêtres qui souvent ne sçavent point eux-mêmes ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils pensent.

CHAPITRE IX.

La persécution & l'intolérance sont des marques visibles d'Apostasie.

UNE RELIGION qui persécute ou qui damne toutes les autres annonce la déraison, la foiblesse de sa cause, son inhumanité, son imposture, en un mot un esprit totalement opposé à celui de Jésus-Christ. Pour prononcer une sentence aussi terrible que celle qui condamne des hommes à la mort en ce monde & aux flammes éternelles dans l'autre il faudroit une autorité formelle de Dieu lui-même; c'est donc usurper in-

ſolemment les droits du Tout-Puiſſant que de faire périr des hommes pour des opinions ou de décider, ſans ſon aveu, qu'ils ſont deſtinés aux châtimens de l'enfer.

D'où l'on voit l'affreuſe impiété de tous les perſécuteurs qui ont le front de s'aſſeoir ſur le tribunal de Dieu lui-même, & qui ont la témérité de juſtifier leur uſurpation en prétendant venger celui qui s'eſt réſervé la vengeance. Venger Dieu, quelle préſomption! Damner quelqu'un en ſon nom, quelle idée! Couvrir de tels excès du manteau de la religion, quelle impoſture! Prévenir les jugemens divins, quel orgueil! c'eſt comme Satan monter ſur le trône de Dieu & uſurper ſon pouvoir.

Il eſt contraire à la raiſon, il eſt contraire à la ſageſſe & à la bonté de Dieu, il eſt oppoſé à ſon eſſence & à ſes attributs, de ſuppoſer qu'il ſe dépouille du droit de diſpenſer ſes récompenſes & ſes châtimens que ſeul il a droit d'infliger; il eſt impoſſible de préſumer qu'il accorde ce droit inaliénable à de foibles mortels remplis de paſſions, guidés par l'intérêt, ſujets à des caprices qui peuvent en abuſer. Croire que Dieu puiſſe ſe conduire ainſi, c'eſt l'outrager, c'eſt

le rendre complice des imposteurs & des tyrans qui veulent asservir le genre humain.

Qui est-ce que le Tout-Puissant a fait semblable à lui? A qui a-t-il révélé ses jugemens & ses décrets? Qui a-t-il fait le dépositaire de son pouvoir & le ministre de ses vengeances? Dira-t-on que ce sont ces Papes qui si souvent ont ouvertement insulté ce Dieu dont ils se disent les Vicaires & les Représentans? Sont-ce ces Evêques & ces Prêtres qui ont continuellement troublé les Empires par leurs querelles, par leur ambition, par leur rapacité, si contraires aux préceptes de l'Evangile? Le Souverain de la nature a-t-il donc abdiqué son pouvoir pour le remettre à des créatures, qui sont si rarement animées de son esprit & qui nous prouvent si souvent qu'elles sont animées de celui de l'ennemi du genre humain?

Pour s'ériger en juge à la place de Dieu, il faudroit avoir sa sagesse, sa justice, ses perfections divines, il faudroit être comme lui le maître de la vie & de la mort; il faudroit au moins nous montrer les pouvoirs formels qu'il a donnés d'exercer l'empire en son nom. Il faudroit comme le Sauveur du monde faire

des miracles pour prouver sa mission & pour convaincre que c'est du ciel même qu'est émanée la puissance que l'on exerce ici-bas.

Voyons-nous donc que le fils de Dieu durant son séjour en ce monde ait exercé un pouvoir temporel sur les corps des hommes? A-t-il violenté les consciences des Juifs rebelles à ses leçons? A-t-il même menacé des feux éternels ceux qui n'admettoient point sa loi? Non, sans doute, il n'a fait que du bien aux hommes, il guérissoit les malades, il rendoit la vue aux aveugles, en un mot il ne s'est servi de sa puissance que pour exercer sa bonté. Lorsque ses Apôtres poussés par leurs passions lui proposent de le venger, il s'y oppose formellement, il les reprend de leur humeur vindicative. Quand il les envoye pour prêcher son Evangile, il leur accorde le don de persuader, & non celui de contraindre ou le pouvoir de persécuter. Enfin parmi ceux qu'il menace des supplices éternels nous trouvons des hommes dépourvus de justice, d'humanité, de charité, de commisération, nous n'y trouvons point d'hérétiques ou de rebelles aux volontés ou aux décisions des Ministres de l'Eglise.

Par cette conduite Jésus-Christ n'a-t-

il pas voulu nous prouver que son esprit est un esprit de douceur, que la vengeance divine n'est point faite pour s'exercer dans ce monde, & que dans l'autre elle ne poursuivra que ceux qui auront été cruels & inhumains ici-bas ? D'après ces principes incontestables, c'est, sans doute, aux persécuteurs à trembler & à redouter la vengeance divine; les supplices éternels sont destinés à ces hommes de sang qui prêchent le massacre & le carnage; à ces Princes qui les écoutent pour plonger des citoyens honnêtes dans l'indigence, dans des cachots, dans l'affliction & dans les larmes; à ces Prêtres ambitieux & fainéans qui se nourrissent de la substance de la veuve, de l'orphelin & du pauvre qu'ils devroient faire subsister.

Si l'intolérance est diamétralement opposée à l'Evangile & à la religion, elle n'est pas moins contraire à la raison, à la politique, à la prospérité des Empires, aux intérêts des Souverains. Elle répand la terreur dans les esprits, elle attaque la science, elle décourage l'industrie, elle plonge toutes les ames dans la défiance & la langueur; elle tient sans cesse la verge levée sur le génie. La superstition ignorante elle-même est en-

nemie des connoiſſances humaines. L'impoſture craint les lumieres qui éclaireroient ſes noirs complots; le menſonge eſt foible & par conſéquent cruel, il ne peut régner que ſur des eſclaves aveugles & dégradés.

C'eſt à l'intolérance des Princes, c'eſt au pouvoir anti-chrétien des Prêtres que pluſieurs Etats puiſſans ſont redevables de leur décadence, de leur dépopulation, de leur honteuſe incertie. C'eſt par elle que l'Italie ſi fertile, malgré la vivacité de ſes habitans ſpirituels, languit dans la pauvreté; ces champs autrefois labourés par les bras victorieux des Romains ſe ſont, ſous des Prêtres intolérans & avares, changés en des déſerts qui répandent au loin la contagion & la mort. C'eſt à force d'intolérance & de perſécutions que l'Eſpagne s'eſt dépeuplée & que les fiers habitans de l'Ibérie ſont devenus des eſclaves dépourvus d'arts, d'induſtrie, qui gémiſſent dans la miſere, tandis que leurs tyrans ſacrés vivent ſeuls dans l'abondance.

C'eſt à l'intolérance & à la fauſſe politique des Princes qu'ont été dues ces guerres civiles cruelles & ſanglantes qui ont dévaſté leurs Etats & ſouvent ébranlé leur trône. Ce ſont les conſeils des-

tructeurs d'un Archevêque ambitieux qui ont allumé le feu de la révolte dans la Grande-Bretagne, & qui ont conduit un Roi sur l'échaffaut.

Enfin c'est l'intolérance & l'esprit persécuteur des Prêtres qui causent les haines, les animosités continuelles qui subsistent presque par-tout entre les sujets des mêmes Etats. On accoutume dès l'enfance les citoyens d'un même pays à se mépriser, à se détester. Les Souverains ont la foiblesse d'entrer dans les querelles Théologiques, d'épouser les intérêts de ces hommes vains & turbulens, qui n'en connoissent point d'autres que ceux de leur entêtement & de leur vanité; ils consentiroient à faire détruire la moitié des sujets d'un Etat pour avoir l'avantage d'asservir l'autre. Les gouvernemens trop partiaux, même dans les pays les plus tolérans, n'accordent des places, des emplois, des honneurs qu'à ceux de leurs sujets qui se conforment aux volontés des Prêtres & aux opinions qu'ils favorisent; ainsi l'Etat se trouve privé des secours & des lumieres d'un grand nombre de citoyens, qui lui deviennent inutiles, & qui souvent sont les ennemis secrets d'une patrie qui les dédaigne, qui ne fait rien pour eux,

qui eſt injuſte à leur égard.

En un mot on ne finiroit point ſi l'on vouloit entrer dans le détail immenſe des maux que l'intolérance, qu'on fait pour ainſi dire ſucer avec le lait aux Princes & aux ſujets, fait à la ſociété. Chacun regarde celui qui ne penſe pas comme lui, comme un être d'une autre eſpece & finit par ſe perſuader qu'il n'y a point de rapports moraux entre eux. Il s'éleve ainſi un mur d'airain entre les citoyens d'un Etat qui, quelles que ſoient leurs opinions religieuſes, devroient tous concourir à la proſpérité publique, ſe prêter des ſecours mutuels, & vivre dans la concorde que la raiſon & l'Evangile s'accordent à preſcrire aux hommes.

Mais les maximes empoiſonnées des perſécuteurs ont de tout tems anéanti l'Evangile & la raiſon; ces hommes intéreſſés ſous prétexte de la cauſe de Dieu ont ſappé les fondemens de la ſociété. En s'arrogeant inſolemment le droit de damner, de prévenir les jugemens du Trés-Haut, ils ont proſcrit leurs propres ennemis, ils les ont dénoncés à la haine de ceux qui ont eu la ſimplicité de croire que les ennemis de leurs Prêtres ne pouvoient être que

les ennemis de la Divinité. Au lieu d'enseigner l'indulgence & la bienfaisance ils ont rempli les cœurs d'amertume & de fiel. Au lieu de prêcher Jésus-Christ, ils ont prêché leur rage, leur fanatisme, leurs passions; au lieu de guider les peuples à la félicité, ils les ont égarés, ils les ont divisés d'intérêts, ils ont rempli l'Etat de factions religieuses, & souvent ils ont transformé les Princes en bourreaux.

Concluons de tout cela que la persécution est également ennemie de la nature, de la religion & de la raison; qu'elle tendra toujours à la destruction des Sociétés, qui ont besoin pour fleurir de concorde & de liberté. L'intolérance est contraire à la nature vu qu'il est impossible que tous les hommes ayent la même façon de penser, les mêmes idées, les mêmes passions, les mêmes manieres d'envisager les choses, en un mot les mêmes opinions, qui sont les effets de l'éducation & de circonstances infiniment variées qui ne peuvent jamais être les mêmes pour tous les individus de l'espece humaine ni même pour les citoyens d'une même nation. Nos opinions en tout genre dépendront toujours des principes qu'on nous inspire dès

l'enfance, de notre tempérament propre, de notre imagination, & de la façon de penser de ceux qui nous élevent dans la jeunesse & que nous fréquentons de bonne heure. Il est à peine deux hommes dans la nature qui ayent les mêmes goûts physiques, & l'on forme le projet insensé de vouloir les forcer à prendre les mêmes opinions sur des choses de spéculation !

L'intolérance est contraire à la religion Chrétienne dont nous avons fait voir que le divin fondateur a par-tout recommandé l'union & la concorde & n'a menacé des châtimens éternels que les hommes qui se seront montrés dépourvus de charité, de compassion, d'humanité, qualités auxquelles les persécuteurs n'ont pas droit de prétendre. Ils outragent également la morale ; quand même cette morale ne seroit pas liée à la religion ou inséparable d'elle, quand même on ne la fonderoit que sur les lumieres de la raison naturelle, elle s'opposera toujours à la violence, & le principe immuable de ne point faire aux autres ce que nous ne voudrions point qu'on nous fît à nous-mêmes, suffira pour nous démontrer que la plus injuste & la plus absurde des violences est celle

qui s'exerce ſur la penſée & que c'eſt de toutes les tyrannies celle qui eſt la plus révoltante pour nous.

L'intolérance eſt contraire à la ſaine Politique qui veut que, quelles que ſoient les opinions des citoyens, ils demeurent unis d'intérêts, & concourent ſincérement au ſoutien de la patrie. Si ceux qui la gouvernent ſont injuſtes & partiaux, c'eſt-à-dire, ne répandent les récompenſes auxquelles tout bon citoyen doit prétendre, que ſur ceux qui adoptent de certaines opinions, & maltraitent les autres ; il n'eſt plus de patrie pour ceux-ci, leurs intérêts ſe ſéparent de ceux de la Société, ils deviennent ſes ennemis, & ſouvent ſont, par le crime des perſécuteurs, forcés de recourir aux armes pour repouſſer la violence qu'on leur fait ſur l'objet qu'ils enviſagent comme le plus important à leur félicité. L'intolérance met ſans ceſſe le repos de l'Etat à la merci des opinions d'un Prêtre ambitieux ou fanatique qui aura l'oreille d'un Souverain ſans lumieres.

Ainſi tout bon Chrétien, tout homme honnête & ſenſé, tout bon citoyen, tout Prince éclairé, doivent ſentir l'injuſtice & la folie des perſécutions, &

ſe réunir pour déteſter les maximes affreuſes de ces hommes de ſang qui voudroient que par-tout l'on aiguisât des glaives pour égorger tous ceux qui ne penſent point comme eux ; que l'on allumât des bûchers pour y jetter quiconque ne reſpecte point aſſez leur vanité ; que les Sociétés fuſſent continuellement bouleverſées pour leurs vaines ſpéculations ; que les Princes ne fuſſent occupés que du ſoin d'immoler des victimes, non à Dieu, qui abhorre ces infames ſacrifices, mais à l'orgueil, à l'avarice, aux prétentions chimériques de ces hommes pervers, qui en prêchant la deſtruction ont le front de ſe dire les Miniſtres d'un Evangile de paix, les vrais Docteurs de la morale, les plus fermes appuis des Souverains & des Sociétés.

Laiſſons donc au Souverain arbitre de nos deſtinées le ſoin de juger les hommes ; laiſſons à celui qui eſt le ſcrutateur des cœurs & qui voit les penſées les plus ſecrettes des ames, le ſoin de régler les penſées & de ſonder les conſciences de ſes foibles créatures. Plaignons, mais n'affligeons & ne perſécutons jamais ceux qui nous paroiſſent

dans l'erreur ; n'arrachons point la foudre des mains du Tout-Puissant pour écraser des malheureux ; ne désespérons point de la miséricorde divine pour les impies mêmes que sa grace peut convertir & que la douceur peut ramener plus sûrement que les rigueurs & les barbaries. En un mot ne prévenons point les jugemens de Dieu contre personne. Contentons-nous de sçavoir qu'il est rempli de bonté, que les trésors de sa miséricorde sont infinis, que ceux qui déplaisent à ses Ministres peuvent néanmoins trouver grace à ses yeux, & que s'il est équitable, comme nous ne pouvons point en douter, il doit bien plus s'irriter des barbaries que l'on ose exercer en son nom, que des erreurs involontaires de ses foibles créatures.

FIN.



